



rapports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2013



rapports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2013

Commission permanente de gestion

Élue le 28 juin 2011

(par ordre d'élection)

Membres : M. Jean-Daniel Henchoz, M. Eddy Ansermet, M. Roland Philippoz (dém.), M. Maurice Calame, M. Philippe Jacquat (dém.), M^{me} Claude Nicole Grin, M. Roland Ostermann, M. Vincent Rossi (dém.), M. Florian Ruf, M^{me} Manuela Marti, M^{me} Esther Saugeon (dém.), M. Gianfranco Gazzola, M. Alain Hubler, M. Raphaël Abbet, M. Julien Sansonnens (dém.), M^{me} Magali Crausaz Mottier, M. Laurent Rebeaud, M. Jean-Luc Chollet, M. Alain Jeanmonod (dém.), Jacques-Étienne Rastorfer, M^{me} Florence Bettschart-Narbel.

Commission permanente des finances

Élue le 28 juin 2011

(par ordre d'élection)

Membres : M. Jean-François Cachin, M. Pierre-Antoine Hildbrand, M^{me} Sylvianne Bergmann, M. Claude Bonnard, M. Giampiero Trezzini, M. Philippe Clivaz, M. Jean-Luc Laurent (dém.), M. Philipp Stauber (dém.), M. Jean Tschopp (dém.), M^{me} Rebecca Ruiz (dém.), M. David Payot, M^{me} Françoise Longchamp, M. Fabrice Ghelfi (dém.), M. Hadrien Buclin (dém.), M. Samuel Bendahan (dém.), M^{me} Christelle Allaz (dém.), M. Philippe Mivelaz, M. Benoît Gaillard, M. Valentin Christe, M. Pierre-Yves Oppikofer, M^{me} Anne-Françoise Decollogny, M. Georges-André Clerc, M. Julien Eggenberger (dém.), M. Robert Joosten.

Table des matières

Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2013	5
Préambule	6
Direction administration générale et culture	8
Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population	18
Direction du logement et de la sécurité publique	31
Direction des travaux	38
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	44
Direction des finances et du patrimoine vert	54
Direction des services industriels	59
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	65
Rapport de la Commission permanente des finances sur les comptes de la Commune pour l'année 2013	69
Direction administration générale et culture	74
Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population	78
Direction du logement et de la sécurité publique	86
Direction des travaux	99
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	106
Direction des finances et du patrimoine vert	111
Direction des services industriels	116
Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission permanente de gestion (exercice 2013)	123

Lausanne, le 3 juillet 2014

RAPPORT

de la Commission permanente de gestion

pour l'exercice 2013

Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Alain Hubler, La Gauche
1 ^{re} vice-présidente :	M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts
2 ^e vice-président :	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	M. Raphaël Abbet, UDC
	M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	M ^{me} Manuela Marti, socialiste
	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Eddy Ansermet, libéral-radical
	M. Jean-Luc Chollet, UDC
TRAVAUX	M. Gianfranco Gazzola, socialiste
	M. Roland Ostermann, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M ^{me} Florence Bettschart-Narbel, libérale-radical
	M. Laurent Rebeaud, Les Verts
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts
	M. Maurice Calame, libéral-radical
SERVICES INDUSTRIELS	M ^{me} Magali Crausaz Mottier, La Gauche
	M. Florian Ruf, socialiste

Préambule

La Commission de gestion a tenu dix séances plénières.

Question transverse

Dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion 2013 de la Municipalité, la Commission de gestion a choisi de ne pas traiter de thème transverse cette année, mais de se concentrer sur la mise au point d'une procédure à son propre usage. Le but est de donner des jalons clairs pour conduire des visites dans les différents services de la Ville et de tendre vers une cohérence des aspects contrôlés. Cette procédure sera évaluée puis affinée lors des prochains exercices.

Motions, postulats et pétitions en suspens

La Commission a examiné le rapport N° 2013/43 intitulé : « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2013 ». Lors d'une de ses séances, elle a rencontré le syndic. La Commission de gestion a établi un rapport et présenté ses déterminations au Conseil lors de la séance du 3 décembre 2013.

La Commission de gestion a par ailleurs décidé de contrôler tout au long de l'année le respect des délais votés par le Conseil lors de la séance susmentionnée. Lorsqu'elle a constaté que ceux-ci n'étaient pas tenus, elle a écrit à la présidente du Conseil qui a lu les courriers en séance plénière. Ainsi deux lettres ont été rédigées, datées du 4 février et du 3 juin 2014. La deuxième missive a été l'occasion de souligner qu'aucun des quatre objets en suspens mentionnés en février n'avait reçu réponse. De plus, à ceux-ci, sont venus s'ajouter 65 autres points pour lesquels l'échéance était passée.

Visite du Bureau du Conseil communal pour l'exercice 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Le président a rencontré les membres du Bureau à l'occasion de l'une de leurs séances. Durant le courant de l'année, le Bureau a mis en place une procédure d'examen de recevabilité des initiatives des conseillers et des pétitions. Cette nouvelle manière de fonctionner fait suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2013, de la nouvelle loi sur les communes. Ces examens donnant lieu à des décisions du Bureau, celles-ci sont sujettes à recours de la part des conseillers. Le Bureau a donc également établi une procédure de recours et de traitement de ceux déposés. Après une discussion avec les membres du Bureau, force est de constater que la tâche, imposée par la loi sur les communes, consistant à vérifier la recevabilité des initiatives est de nature juridique et que celle-ci se marie difficilement avec le travail politique du Bureau. Si, en 2013, le Bureau a bénéficié des compétences juridiques d'un de ses membres, il n'en sera pas forcément toujours le cas. Dans ces conditions, la Commission de gestion verrait d'un bon œil que le Service des communes et du logement, d'entente avec les Bureaux des Conseils communaux, mette au point une procédure simple, efficace et unifiée permettant de statuer sur la recevabilité des initiatives.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes implique une révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) pour une mise en conformité. Profitant de cette obligation, le Bureau du Conseil communal a décidé de nommer une commission, N° 23, chargée d'étudier la proposition de révision totale du RCCL déposée par M^{me} Thérèse de Meuron ainsi que son adaptation aux nouvelles dispositions cantonales proposée par la Municipalité par le biais du préavis N° 2013/45¹. La présidente et le secrétaire du Conseil ont été reçus par cette commission, afin de faire remonter les points de dysfonctionnement de certains articles relevés durant ces dernières années. Cette commission a en outre chargé le Bureau de rédiger une note pour proposer une procédure de récusation des conseillers, nouvelle règle entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

¹ Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Le Bureau a aussi réfléchi à l'élaboration d'une procédure en cas de huis clos. En effet, le Règlement du Conseil prévoyant cette possibilité, le Bureau a étudié différents cas de figure, tenant compte du fait que la salle est à présent sonorisée, que les séances sont filmées et diffusées en direct sur divers canaux et que la présidence doit pouvoir assurer que le huis clos est respecté en cas de décision du Conseil.

La présidente en charge jusqu'au 30 juin a profité de son mandat pour rencontrer des représentants d'acteurs de la vie commerçante, associative, sportive et culturelle de la ville de Lausanne. Elle a organisé des petits déjeuners informels dans le carnotzet de l'Hôtel de Ville à six reprises. Pour certaines de ces séances d'autres membres du Bureau étaient également présents.

La présidente du Conseil et le président de la Commission consultative d'informatique, également membre du Bureau, ont rencontré le chef du Service d'organisation et d'informatique, accompagné de son adjoint. Plusieurs points ont été abordés, notamment des aspects techniques liés au fonctionnement du système informatique de la salle du Conseil, mais aussi les recherches effectuées dans le cadre des autorités romandes sur les méthodes de retranscription automatique de séance.

Le Secrétariat municipal a été réorganisé au début de l'année 2014. Cela a eu une incidence sur le nombre d'huissiers disponibles durant les séances du Conseil. Après discussion avec la Municipalité, un compromis a pu être trouvé.

Cette année, les membres du Bureau ont rencontré leurs homologues de la Ville de Bienne. Cette visite a permis de comparer les pratiques entre les deux Assemblées et a été très enrichissante.

Course de la Commission de gestion

Pour conclure les travaux de l'exercice 2013-2014, la Commission de gestion – accompagnée de la Commission des finances, de membres de la Municipalité, du Bureau et de chefs de service – a visité les installations de Veytaux et de l'École à la montagne de Château-d'Œx. Cette journée s'est conclue par un repas à l'aéroport de la Blécherette.

Administration générale et culture (AGC)

Préambule

Les commissaires ont rencontré, entre avril et début juin, les chefs de service et le secrétaire municipal, parfois accompagnés par leurs adjoints ou d'autres cadres.

Une rencontre avec M. le syndic a conclu la série des six entretiens dans les services.

Que tous ici soient remerciés de leur disponibilité et de la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans de bonnes conditions.

- Secrétariat municipal (SMun) ;
- Service du personnel (SPeL) ;
- Service de la culture (CULT) ;
- Service du développement de la ville et de la communication (DevCom) ;
- Service d'organisation et d'informatique (SOI) ;
- Service juridique (SJur).

Préalablement aux rencontres dans les services, une rencontre au Service de la révision a permis de prendre en compte d'éventuelles observations de sa part.

Secrétariat municipal (SMun)

Le rapport de gestion portant sur l'année 2013, le Secrétariat municipal recouvre encore ce qui sera subdivisé dès le 1^{er} janvier 2014 en deux services : d'une part le Secrétariat municipal repris par l'adjoint du chef de service, d'autre part le Service du protocole et des relations extérieures (PREX), nouvellement créé, dont la charge a été confiée à l'ancien secrétaire municipal.

Notre entretien a ainsi eu lieu avec l'ancien secrétaire municipal, responsable de la gestion et du rapport pour 2013, et son ancien adjoint, devenu secrétaire municipal.

Personnel et organisation

De manière générale, l'ensemble du personnel est stable et ne pose pas de problèmes particuliers.

Il y a une place d'apprentissage à la comptabilité de la direction, rattachée au Secrétariat municipal. Il est prévu de créer une seconde place au Secrétariat municipal dès l'été 2015, au sein du secrétariat de la Municipalité.

Les huissiers en charge de la gestion du courrier interne et externe, qui dépendront du nouveau service PREX, ont connu une période difficile, à la suite d'une maladie, d'un remplacement, ainsi que d'un départ à la retraite non compensé. La situation devrait revenir à satisfaction en 2014.

Dans certains secteurs, en fonction des événements, la charge de travail est estimée à la limite du supportable pour l'effectif, voire en surcharge.

Il est à relever que la subdivision en deux services est faite sans effectif supplémentaire, par souci de cohérence avec la volonté municipale depuis 2011 de limiter les nouveaux postes aux crèches et à la police.

Naturalisations et Registre civique

Ces secteurs d'activités ont également fait l'objet d'une très forte charge de travail. Relevons par exemple que le contrôle des signatures pour un référendum communal a nécessité l'engagement temporaire d'un auxiliaire.

La baisse du nombre de promesses de bourgeoisie entre 2012 (394) et 2013 (259) s'explique pour une part par une disponibilité limitée de la police, ainsi que par le rattrapage en 2012 de cas qui n'avaient pas pu être traités en 2011.

Notons encore une forte augmentation des demandes de renseignement et débuts des démarches depuis février 2014.

Casino de Montbenon

Les salles sont très demandées ; de plus, dès le début 2014, la gestion du salon bleu, petite salle au niveau du grand hall, sera reprise par le service PREX, en charge du Casino plutôt que par le nouveau restaurateur.

Ce « vénérable » bâtiment occasionne par ailleurs quelques soucis et frais pour son entretien permanent.

Sécurité au travail

Ce secteur, qui occupe 7,6 ept² à fin 2013, ne suscite pas de remarques et donne satisfaction.

Suite au départ de l'ingénieur de sécurité en cours d'année, le poste a été repourvu en 2014 avec un délai d'entrée en service de quelques mois.

Unité d'évaluation et de conseil

Avec la subdivision du service, l'unique collaboratrice rattachée à cette unité sera transférée au DevCom dès début 2014. La fonction de répondante en ressources humaines (RRH) qu'elle occupait par ailleurs sera reprise par la secrétaire municipale adjointe, dont le taux d'engagement a été augmenté en conséquence, et qui gèrera les ressources humaines des deux services.

Préavis présentés en 2013

- Rapport-préavis 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M^{me} Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! »
- Préavis 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Commentaires des commissaires, complémentaires au rapport de gestion

Les commissaires relèvent que certains secteurs d'activités importants du service pour l'année 2013 ne sont l'objet d'aucune mention au-delà du simple inventaire initial des tâches du service. Ils souhaitent pour les rapports futurs qu'un bref compte rendu leur soit également consacré, avec quelques éléments permettant de quantifier leurs tâches.

De plus, puisque c'est autant une volonté municipale clairement annoncée qu'une nécessité reconnue par la Commission de gestion, le renforcement du nouveau Secrétariat municipal en état-major de la Municipalité et du syndic devrait être l'objet d'une attention particulière, avec quelques « tableaux de bord » qui en facilitent le suivi.

² Équivalents plein temps.

Service du personnel (SPeL)

Les points principaux évoqués par les responsables du service suite aux demandes des commissaires ont fait l'objet de tableaux détaillés, complétés en cours de séance.

Les commissaires ont ainsi reçu des réponses claires et précises à leurs questions.

Nouvelle organisation du service

Mise en place en 2013 et complétée en avril 2014, elle a été présentée, avec des processus clairs et se veut plus efficiente que la précédente.

Equitas, point de situation

Comme le demandait un amendement voté par le Conseil communal³ lors de l'adoption du préavis⁴, le rapport de gestion municipal rend compte, année après année, de l'avancement du projet. Un rapport est également présent sur l'intranet pour les employés de la Ville et fait partie des pages les plus consultées.

Le travail a avancé selon les prévisions, mais la présentation du préavis final sera retardée afin de permettre d'avoir toutes les simulations possibles, avec une grande finesse, sur les effets de la mise en œuvre. Dans le calendrier actuel, confirmé par M. le syndic, c'est la Municipalité actuelle qui devrait adopter le préavis, quelques mois avant la fin de la législature. La décision du Conseil communal pourrait être prise par l'actuel ou le nouveau Conseil communal.

Selon la direction du projet, les effets de bord financiers sont contenus et l'équité femmes-hommes est atteignable si le politique ne modifie pas les données, par exemple en rehaussant des fonctions essentiellement occupées par des hommes.

Allocations familiales

Suite à la mise en place d'un registre fédéral (RAFam), le Service du personnel a une importante nouvelle tâche dans ce domaine. Relevons que le fait d'être une caisse d'allocations familiales en gestion déléguée (par la Caisse cantonale d'allocations familiales – CCAF) permet des économies pour l'employeur communal. En lien avec l'évolution de la société (familles recomposées, mobilité géographique par exemple), les dossiers sont plus complexes et multiples. Deux audits externes (CCAF) ont été faits pour s'assurer de la qualité de la gestion déléguée.

Mise en œuvre ATT (Préavis N° 2007/67 : Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale.)

La mise en œuvre se poursuit dans de nouveaux services. Les quelques derniers services restants ont des caractéristiques particulières (Service de protection et sauvetage Lausanne, policiers, Accueils pour enfants en milieu scolaire, etc.).

Une migration vers *TimeTool* est prévue dans deux services qui avaient initialement choisi un autre logiciel ; les licences ne pourront pas être prises en charge par les crédits initialement votés, et il pourrait être demandé aux services de les financer directement.

Fonds de secours du personnel

Fondé sur l'art. 45⁵ du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC), ce fonds permet une aide notamment lors de frais médicaux importants qui mettraient en difficulté financière

³ Conclusion N° 1c. : « de demander à la Municipalité d'informer le Conseil communal du déroulement des travaux relatifs au projet Equitas par un compte rendu annexé au rapport de gestion municipal. »

⁴ Préavis N° 2008/38 : Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ».

⁵ Al. 10 : « Le Fonds de secours du personnel communal appelé à prendre en charge des frais médicaux non couverts par une assurance dans les cas dignes d'intérêt doit compter une fortune de Fr. 300'000.– au moins. »

l'employé ou sa famille. Il intervient aussi dans des situations d'endettement excessif ou pour les éviter, par exemple par une sensibilisation de tous les employés.

Les commissaires ont eu les réponses à leurs questions sur le fonctionnement, qui montrent une gestion attentive.

Unité juridique

Cette unité s'est renforcée ces dernières années, apportant un appui aux services et garantissant une uniformité des pratiques.

Une formation de base par *e-learning* a débuté en 2013 et s'achèvera fin 2014, afin de renforcer les compétences juridiques du réseau des RRH. Il s'agit d'un travail par modules que chaque RRH peut suivre à son rythme.

Service de la culture (CULT)

Personnel

La place pour un apprenti est liée à un poste d'agent en information documentaire, au Musée historique de Lausanne. Cette place sera à nouveau disponible dès l'été 2015.

Bilan des préavis votés

Les délais et les crédits ont été respectés.

*Musée romain de Lausanne-Vidy*⁶

L'inauguration a eu lieu en mai 2014. Une cuisine a pu être aménagée. Des problèmes d'humidité excessive ont été résolus. La fonctionnalité et l'intégration de l'ensemble semblent particulièrement satisfaire les utilisateurs. À noter que le nouveau poste lié à la médiation culturelle débute actuellement.

*Arsenic*⁷

L'inauguration a eu lieu à l'automne 2013. L'ensemble remplit parfaitement son rôle dans le fonctionnement. Quelques problèmes sont apparus avec les planchers de scène et les gradins dans une salle, ces derniers changés aux frais de l'entreprise.

*Opéra*⁸

Le résultat des travaux est pleinement satisfaisant, même si quelques perfectionnements sont encore attendus relatifs à l'acoustique. Il est maintenant confirmé que le public a retrouvé le chemin de l'avenue du Théâtre après cinq saisons hors les murs. À noter que c'est maintenant l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL) qui viendra y trouver refuge durant les travaux de la salle du Métropole.

⁶ Préavis N° 2010/16 : Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment.

⁷ Préavis N° 2010/28 : Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud.

⁸ Rapport-préavis N° 2007/58 : Opéra de Lausanne. Immeuble avenue du Théâtre 12, à Lausanne. Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation et l'extension de la cage de scène, des zones techniques, administratives et publiques. Réponse à une pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne. Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue du Théâtre, la rue Charles-Monnard, la rue Beau-Séjour et les limites est des parcelles N°s 6026 et 6027. Radiation du plan d'extension N° 580 du 25 février 1977.

État d'avancement des réponses à diverses initiatives du Conseil communal

Le délai a été régulièrement reporté pour certains objets, en particulier en raison de la volonté de répondre de manière groupée à ces initiatives. Le rattachement du service à une nouvelle direction, en 2012, a aussi engendré quelques mois de retard.

Le rapport-préavis de politique culturelle est prévu pour l'été 2014. Sa finalisation devait tenir compte de la succession à la direction du Théâtre Kléber-Méleau, dont l'annonce est imminente au moment de notre entretien.

La demande de crédit d'ouvrage pour le Musée historique est prévue pour la fin 2014.

Quelques sujets particuliers

Fonds des arts plastiques (FAP)

Par le préavis en finalisation, certaines clarifications et ressources nouvelles semblent pouvoir être apportées au FAP et au Pourcent culturel. Il s'agirait notamment de pouvoir clarifier les responsabilités entre les services, de renforcer la surveillance des œuvres, d'établir un catalogue raisonné de la collection.

Théâtre de Vidy

L'arrivée du nouveau directeur semble appréciée : beaucoup de collaborations avec des acteurs locaux, comme avec d'autres institutions culturelles (Cinémathèque suisse, Collection de l'Art Brut). L'équipe semble satisfaite et attachée au nouveau projet.

Du côté des bâtiments, une étude a montré quels travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité et quelles améliorations peuvent être entreprises. Il s'agira également d'importants travaux pour en adapter les capacités énergétiques. Un compte d'attente devrait être ouvert en septembre 2014.

Festival de la Cité

L'édition 2014 sera marquée par une présence forcée hors de la Cité, en raison des travaux liés au nouveau parlement cantonal. Après vraisemblablement quatre éditions, le festival retrouvera ses espaces habituels.

Les Docks

Les commissaires ont plaisir à relever la bonne santé de cette jeune institution, qui a achevé en 2013 le remboursement du prêt accordé par la Ville en 2008⁹.

Contrôle des subventions

En 2013, la Commission de gestion avait apporté une attention particulière, dans l'ensemble des services, aux processus en place pour contrôler l'usage et l'opportunité des subventions.

Cette année, suite à une information qui lui a été transmise, la sous-commission a porté son attention sur une subvention d'importance moyenne, dont la situation ne lui a pas paru parfaitement claire. Elle a décidé de poursuivre ses investigations, ces prochains mois, en les élargissant à d'autres subventions comparables.

⁹ Rapport-préavis N° 2008/39 : Réponse à la motion de M. Claude Bonnard pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – les Docks).

Service du développement de la ville et de la communication (DevCom)

Organisation générale du service

Il est subdivisé en quatre secteurs d'activités : communication, développement durable, économie et territoire, marketing urbain. Pour chacune de ces unités, un responsable participe à une séance commune hebdomadaire avec le chef de service, et est proche des ses collaborateurs. Une cinquième unité, administrative, apporte des ressources spécifiques aux autres unités.

Les tâches sont pour une part permanentes, attachées alors à une unité, et pour une autre part fluctuantes en fonction des projets. Il est demandé beaucoup de polyvalence et d'autonomie aux collaborateurs, mais aussi des compétences très particulières.

Dans cette logique de projet, on penche alors plus vers une organisation matricielle que dans un cloisonnement en secteurs.

Personnel

Deux places d'apprentis existent dans le service : l'une, permanente, dans l'unité administrative ; l'autre, de médiamaticien, est partagée avec d'autres services pour enrichir la formation.

Les absences sont dans la normale en 2013, compte tenu d'une absence de longue durée.

Le chef de service estime le climat général satisfaisant, sans signes alarmants, même si quelques petits problèmes semblent inévitables avec une équipe d'environ 35 personnes.

Secteur économie et territoire

Plan mobilité

Le rapport 2013 montre une baisse importante de l'usage et du kilométrage des véhicules privés par les employés de la Ville.

Tourisme

Une phrase du chef de service est caractéristique de Lausanne dans ce secteur : « C'est le week-end ou en été que les hôtels lausannois ont le plus de disponibilité ! ». En effet, pour 70 à 80 %, il s'agit d'un tourisme d'affaires lié à des entreprises ou à des congrès. Il a un bon impact sur l'économie locale, par les dépenses des personnes concernées, même si pour le domaine hôtelier lui-même, la pression sur les prix est forte. À Lausanne, le tourisme « low cost » peut exister pour des voyageurs individuels, mais l'accueil de groupes à ces conditions n'est pas envisageable.

Vivarium

Un important travail a été effectué en 2013 pour permettre la solution de sauvetage et la reprise par Aquatis dès 2016.

Transports publics

Ce secteur est en charge des relations institutionnelles avec les transports publics.

Réponses aux initiatives du Conseil communal

Le service intervient chaque fois qu'il est question d'économie ou de transports publics par exemple, ce qui représente un grand nombre de propositions dont l'évaluation est souvent complexe. Les réponses prenant en compte divers aspects regroupent souvent plusieurs initiatives, et demandent du temps que le service peine parfois à pouvoir réserver à cette tâche devant diverses urgences.

Secteur développement durable

Après un grand rapport-préavis de synthèse adopté par le Conseil en fin 2012,¹⁰ un objectif important est de mieux faire savoir ce qui est fait par la Ville dans ce domaine. Il s'agit également de poursuivre les actions concrètes mises en place.

La solidarité internationale et l'accueil de délégations étrangères à Lausanne relèvent également des missions de ce secteur.

Il a également des activités importantes liées aux villes romandes, au groupe des villes de l'Union des communes vaudoises (UCV), et à la commission développement durable de l'Association internationale des villes francophones.

Secteur marketing urbain

L'animation et la gestion de l'Union mondiale des villes olympiques, comme les relations avec le Comité international olympique (CIO), sont des activités importantes de ce secteur.

Une participation active au réseau des villes gourmandes, comme la nouvelle édition de Lausanne « Ville du Goût » en 2013, représente un message plus directement adressé aux Lausannois.

Secteur communication

Les commissaires se sont interrogés sur la tendance à créer des fractions de postes directement dans les services pour assurer la communication. Pour le chef de service, cela ne provient pas d'une défiance à l'égard du secteur spécialisé de son service, mais d'une nécessité dans certains domaines de disposer de spécialistes proches des gens de métier. Ce qui est important, c'est d'éviter les doublons et de rester coordonnés. Il y a également une difficulté pour le service, selon l'importance de la demande, à trouver la disponibilité suffisante parmi ses collaborateurs, ce qui explique le recours parfois à des agences.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Personnel

La variation du nombre d'apprentis s'explique principalement par un tournus sur plusieurs services durant leur formation. Par ailleurs, un contrat a été rompu.

À la suite d'un licenciement pour fin de droit au traitement, le poste a été gelé. Une évaluation de la situation sera faite en 2014 pour voir si la personne qui l'occupait pourrait être réengagée, peut-être à temps partiel.

En lien avec le projet Equitas, un important travail a été effectué pour proposer une nouvelle définition des fonctions de la filière informatique.

Dans les cinq prochaines années, c'est près d'un quart des employés du service qui partiront à la retraite. Suite à une question des commissaires, il est précisé que les conditions salariales proposées par la Ville correspondent à celles du secteur privé dans ce domaine, et que l'intérêt et les possibilités qu'offre le SOI sont un grand atout, par la variété des tâches et la taille du réseau.

Une enquête réalisée auprès du personnel montre un fort taux de satisfaction (83%) au travail dans ce service. Les remarques plus fines seront prises en compte pour d'éventuelles améliorations ponctuelles.

¹⁰ Rapport-préavis N° 2012/3 : Politique communale en matière de développement durable. Bilan et perspectives et réponse au postulat Charles-Denis Perrin « Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne ».

Importance du service

L'impact et la croissance de l'emploi de l'informatique se ressent de manière continue et met une pression importante sur le personnel et son organisation en particulier. Il en est de même en ce qui concerne le matériel à disposition, voire exigé par les utilisateurs.

Un des importants « challenges » à remplir consiste à mettre à disposition de l'ensemble des services communaux un fonctionnement le plus efficace et pratique pour leurs utilisateurs. Il en va de même pour les procédures à mettre en place pour la liaison avec les utilisateurs extérieurs de l'administration en général. Le tout, si possible, avec un personnel et des ressources stables.

Bilan de l'année 2013

Les activités du service sont guidées par le Schéma directeur (2013-2017)¹¹ dont la mise en place se poursuit.

Beaucoup d'activités non prévues sont apparues en cours d'année, en fonction des besoins des services utilisateurs ou de nécessités.

Un bilan général, avec indicateurs de performances, montre les bons résultats obtenus en 2013. Il en va de même pour les budgets mis à la disposition, qui sont bien respectés.

Relevons notamment, pour exemples, parmi les nombreuses activités 2013, la prise en compte des préoccupations suivantes :

- pour les finances communales, par un grand travail d'optimisation, notamment des coûts (renégociation des gros contrats, désinstallation des outils inutilisés sur les postes de travail, préférence pour des outils gratuits ou Open source, etc. ;
- pour la sécurité, par exemple par des audits sur les risques de pannes et les moyens d'y remédier, d'une part pour les Centres de Calcul (Data Centers), d'autre part pour les réseaux techniques (trafic, débit d'eau, etc.) ;
- pour le développement durable, par le projet de tester des PC avec composants à longue durée de vie ;
- pour le développement de la cyberadministration, à disposition des habitants ;
- pour les employés de l'administration, par la mise à disposition d'un réseau wifi sécurisé pour leurs appareils personnels ;
- pour les différents services de l'administration, par le conseil et le développement de solutions adaptées à leurs besoins particuliers.

Préavis présentés en 2013

- Rapport-préavis 2013/11 : De la micro-informatique sans macro-crédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin.
- Préavis 2013/34 : Évolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RÉCOLTE¹² pour la période 2013-2017.

¹¹ <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/administration-generale-et-culture/organisation-et-informatique/schema-directeur/mainArea/00/links/0/linkBinary/Schema-directeur-systeme-information-communal.pdf>

¹² Réseau communal lausannois de télécommunications.

Service juridique (SJur)

Conseil juridique

Il convient de rappeler que le service n'intervient, en principe, pas dans les procédures pénales ou civiles, ces mandats étant confiés à des privés.

Parmi les faits particuliers de 2013, mentionnons que suite à l'adoption par le Conseil communal d'un article relatif à la mendicité (art. 87 bis du Règlement général de police)¹³, il est intervenu suite à une requête à la Cour constitutionnelle.

Il a rédigé le rapport-préavis N° 2013/4, en réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' » ; ce rapport-préavis a été retiré par la Municipalité le 20 septembre 2013 et un nouveau délai accordé au 30 juin 2014.

Commission de police

Elle a procédé au prononcé d'environ 77'000 amendes de compétence municipale pour 2013, la situation est stable.

Les montants encaissés, eux, sont en hausse pour 2013 pour le domaine public, et stables pour le domaine privé.

Enfin, la menace que représente la conversion des amendes impayées en peines privatives de liberté de substitution (PPLS) a permis de déclencher des versements pour un montant total de 439'000 francs.

Assurances choses et patrimoine

Les variations d'une année à l'autre s'expliquent par des événements particuliers.

Entretien final avec le syndic

À l'issue des visites dans les services, la sous-commission a rencontré M. le syndic. Ce fut l'occasion d'une part de lui transmettre une impression générale sur la marche des services de sa direction, d'autre part de l'interroger sur quelques points pour lesquels il est particulièrement impliqué.

Parmi les sujets abordés, mentionnons :

La Télé (Vaud-Fribourg TV S.A.) : ce dossier, suivi directement par le syndic, membre du conseil d'administration, n'est rattaché à aucun service. À la suite de différentes difficultés dans l'exercice comptable 2013, une recapitalisation est en cours. Le préavis N° 2014/32,¹⁴ adopté la semaine de notre entretien, fait le point sur la situation et propose la participation de Lausanne.

Equitas : le calendrier de fin des travaux et d'adoption par le Conseil communal est confirmé et justifié. La volonté d'identifier et de traiter au préalable les cas problématiques est affirmée, comme celle de vérifier les impacts à deux, cinq et dix ans pour garantir que cette opération sera financièrement digeste.

Subdivision du Secrétariat municipal en deux services : des explications sont données sur le contexte et les nécessités en lien avec cette réorganisation.

¹³ Rapport-préavis N° 2012/22 : Politique municipale en matière de mendicité. Initiative « Stop à la mendicité par métier ! ». Contre-projet « Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts intitulé : « Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain ».

¹⁴ *Recapitalisation de La Télé.*

Politique culturelle : un point est fait sur les projets d'ici à la fin de la législature. Il est ainsi question de l'adoption de conventions de subventionnement d'une durée de cinq ans avec les principales institutions culturelles, de travaux liés à différents bâtiments (notamment Vidy et Capitole), de locaux pour un stockage optimal des collections des musées et de décors, de l'avenir du théâtre de Beaulieu.

Avenir de Beaulieu, comme centre de congrès, notamment face à la concurrence sur le site de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) : des perspectives possibles à moyen terme, ainsi que l'interconnexion entre divers grands dossiers sont présentées.

Les réponses et les développements, sur des sujets très divers, ont montré une bonne maîtrise et une grande force de conviction que les commissaires tiennent à relever.

Sports, intégration et protection de la population (SIPP)

Préambule

Le 8 avril nous avons assisté à la séance hebdomadaire des chefs de service. Ils ont été sensibilisés au fait que la Commission de gestion tentait, dans une phase d'essai valant pour cet exercice, une nouvelle méthodologie de travail fondée sur des points communs à l'ensemble des services, tels que le suivi des décisions du Conseil communal entre autres.

Lors de leurs visites, les commissaires ont ainsi pu se rendre compte que ce nouveau concept impliquait une application différenciée, en particulier pour les services à vocation plus spécifiquement administrative.

Nous exprimons notre gratitude à tous les chefs de service qui ont apporté leur contribution à l'élaboration de notre rapport.

Service administratif et de l'intégration (SAI)

Les **préavis, motions et autres postulats en suspens** ont été passés en revue et il en ressort ce qui suit :

- Préavis N° 2012/35 : Bilan du contrat de quartier de Montelly.
Daté du : 12 juillet 2012.
Adopté par le Conseil communal le : 19 novembre 2013.

Il s'agissait de tirer le bilan du premier contrat de quartier en ville de Lausanne, bilan favorable et prélude à d'autres réalisations. Il génère ainsi la seconde action dans le quartier des Boveresses.

Personnel

La diminution de 0,25 ept touche le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Elle est destinée à faciliter le transfert à la Direction du logement et de la sécurité publique d'un ancien collaborateur dudit BLI.

Divers

Sous ce titre sont énoncés les faits importants et nouveaux de l'exercice 2013 :

Élaboration d'un programme communal d'intégration 2014-2017

L'année 2013 a été consacrée à négocier avec le Canton les modalités de mise en œuvre, ainsi qu'à élaborer, sous des contraintes temporelles très fortes, un programme communal d'intégration comprenant dix-sept mesures spécifiques relevant de cinq domaines, répartis selon les trois piliers suivants :

1. information et conseil ;
2. encouragement précoce et employabilité ;
3. intégration sociale.

La convention-programme entre le Canton et les Communes pour la période 2014-2017 devrait être signée au cours du premier semestre de 2014.

Lancement d'une formation novatrice

Dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme 2013, consacrée à la cohabitation dans les quartiers, une formation-pilote a été mise sur pied à l'intention des concierges, en tant qu'actrices et acteurs du vivre-ensemble, de concert avec le Service du logement et des gérances. Elle vise à offrir des connaissances et des outils pour mieux comprendre et gérer les mécanismes liés au racisme, ainsi qu'à développer des compétences interculturelles pour appréhender, de manière créative, les interactions entre personnes de cultures différentes résidant dans un immeuble.

Vu la réussite de cette expérience, cette formation spécifique sera reconduite chaque année et sera ouverte, dès 2014, aux concierges relevant de gérances privées de la place.

Taxis

Suite et fin de la « saga » ! Les taxis ayant recouru ont été déboutés par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP), après plusieurs recours, et par la Tribunal fédéral. Trois exploitants, qui n'avaient pas recouru contre cet arrêt au Tribunal fédéral, se sont cependant derechef pourvus jusqu'à la Haute Cour contre une mesure d'exécution (retrait de leurs autorisations A). Ils se prévalaient d'une demande d'autorisation formulée par la Municipalité, traduite par les intéressés comme « décision », ouvrant la porte à un nouveau recours. Mais en vain dès lors que par arrêt du 17 avril 2014, notifié le 7 mai 2014, le Tribunal fédéral a rejeté ce recours, mettant ainsi fin à cette longue procédure.

Service des sports (Sports)

Les **préavis, motions et autres postulats en suspens** ont été passés en revue et il en ressort ce qui suit :

- Préavis N° 2013/1 : Métamorphose. Stade olympique de la Pontaise. Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage.
Daté du : 17 janvier 2013.
Adopté par le Conseil communal le : 30 avril 2013.
Demande de : 5,575 millions de francs.
Avancement des travaux : la moitié des travaux prévus sont réalisés, le reste suit la planification initiale en ce sens que la majorité des travaux seront effectués en 2014 à l'exception, peut-être, de ceux relatifs à la couverture du bloc 3, dépendant d'une mise à l'enquête publique.

- Rapport-préavis N° 2012/37 : Piscine de Mon-Repos. Réponses aux postulats de M. Benoît Biéler¹⁵ et de M^{me} Sophie Michaud Gigon¹⁶.
Daté du : 16 août 2012.
Adopté par le Conseil communal le : 28 mai 2013.
Demande de crédit spécial de : 18'100 francs.
Avancement des travaux : réalisés avec effet rétroactif, le nouvel horaire étant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

¹⁵ « Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos », déposé le 27 avril 2010.

¹⁶ « Water-polo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau », déposé le 23 novembre 2010.

- Préavis N° 2013/31 : Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre.
 Daté du : 11 juillet 2013.
 Adopté par le Conseil communal le : 21 janvier 2014.
 Demande de : 3'050'000 francs.
 Avancement des travaux : en cours ; la priorité sera donnée à la réfection du terrain en synthétique de la Blécherette, dont il sied de relever que le matériau de revêtement pourra être réutilisé dans le cadre du projet Métamorphose.

- Préavis N° 2013/41 : Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Remplacement des gradins mobiles.
 Daté du : 29 août 2013.
 Adopté par le Conseil communal le : 4 février 2014.
 Demande de : 400'000 francs.
 Avancement des travaux : réalisation en août 2014. À relever que confronté aux nouvelles normes de sécurité, vont diminuer le nombre de gradins – 700 – mais ce déficit sera en majeure partie compensé par des aménagements latéraux.

- Postulat de M. Jean-François Cachin, du 19 mai 2009, intitulé « Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand ».
 Date de réponse : 30 juin 2013 / Demande du Conseil communal.
 État de la réponse : rapport-préavis N° 2013/35, du 25 juillet 2013, « Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin » : figure à l'ordre du jour du Conseil communal (séances de mai 2014).

- Postulat de M. Valéry Beaud, du 8 mai 2012, intitulé « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! » (« slowUp »).
 Date de réponse : 30 novembre 2013 / Délai légal.
 État de la réponse : le rapport-préavis doit être rédigé et déposé auprès du Conseil communal avant cet été.

- Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon, du 27 novembre 2012, intitulé « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste Vita) ».
 Date de réponse : 31 août 2014 / Délai légal (renvoi à la Municipalité le 4 février 2014).
 État de la réponse : doit figurer dans l'un des préavis Métamorphose demandant les crédits d'ouvrage pour la réalisation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

- Résolution déposée le 25 septembre 2012 par MM. Yves Ferrari et Jean-Luc Laurent suite à la réponse municipale à leurs interpellations concernant le Red Bull Crashed Ice¹⁷.
 Souhait : la résolution souhaitait que la Municipalité présente une évaluation de la précédente édition de cette manifestation et, sur cette base, décide ou non d'autoriser cet événement.¹⁸

¹⁷ Interpellation urgente de M. Yves Ferrari et consorts : « Red Bull Crashed Ice II ; une décision de la Municipalité gelée ? » ; interpellation urgente de M. Jean-Luc Laurent et consorts : « Red Bull Crashed Ice, le retour ».

¹⁸ « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente une évaluation de l'édition 2009, et, en fonction de cette dernière, qu'elle revoie son accord à la société organisatrice. »

- Suivi : une société spécialisée dans l'étude et le conseil en matière d'impact écologique a été mandatée et, sur la base de son rapport, la Municipalité a informé, en date du 27 février 2013, le Conseil communal de sa décision d'autoriser la manifestation. Le rapport de ladite société a été mis à la disposition de la population sur le site internet de la Ville de Lausanne¹⁹.
- Résolution déposée le 29 janvier 2013 par M. Guy-Pascal Gaudard suite à la réponse municipale à son interpellation urgente concernant la fermeture du remonte-pente de Mauvernay²⁰.
- Souhait : la résolution souhaitait la réintroduction de l'exploitation du remonte-pente de Mauvernay, ainsi que de la location de vélos et de la piste de ski de fond, dans les meilleurs délais.
- Suivi : la Municipalité, par sa communication du 28 novembre 2013, informait le Conseil communal que l'exploitation du remonte-pente de Mauvernay allait reprendre et qu'elle serait confiée à la société « Télé Leysin–Col des Mosses–La Lécherette S.A. », après que la recherche d'une solution locale eut échoué. Le constat de l'hiver écoulé démontre que l'installation n'a pu être exploitée que pendant quatre jours. Une solution alternative au manque de neige naturelle est à l'étude.
- Quant à la location de vélos, cette même communication relevait que les sociétés concernées ne désiraient pas reprendre cette activité.

Investissements – état des crédits accordés

Si le plan des investissements a été respecté en 2013, l'état des crédits se présente de la manière suivante :

- Préavis N° 2011/45 : Centre sportif de Vidy. Remplacement de la pelouse synthétique du terrain de hockey sur gazon.
- Crédit voté le : 14 février 2012.
- Montant alloué : 750'000 francs.
- Montant définitif : 515'222 francs.
- Écart : 234'778 francs.
- Explication : les travaux, suite à l'appel d'offres, confiés à une entreprise renommée de Suisse alémanique et de surcroît formant des apprentis, ont été moins chers que l'estimation initiale tout en permettant de disposer des mêmes performances de la surface synthétique.
- Préavis N° 2011/11 : Centre sportif de Praz-Séchaud. Réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux.
- Crédit voté le : 20 juin 2011.
- Montant alloué : 1'995'000 francs.
- Montant définitif : 2'003'879.15 francs.
- Écart : 8879.15 francs.
- Explication : ce dépassement, qui a fait l'objet d'une communication de la Municipalité à la Commission permanente des finances en date du 17 décembre 2013, s'explique par des travaux d'optimisation de la production de chaleur et par des travaux de sécurité (éclairage extérieur).
- Cette réalisation sportive a eu un impact social avéré et positif pour la population du quartier (chaud).

¹⁹ http://www.lausanne.ch/agenda-actualites/actualites-municipales.html?id_decision=22700

²⁰ « Réhabilitons les installations sportives du Chalet-à-Gobet. »

Suivi des observations 2013

Dans son rapport, la Commission de gestion a émis deux observations, l'une ayant trait aux 20 kilomètres de Lausanne, l'autre au Triathlon,²¹ qui ont abouti aux réponses suivantes :

« 20 km de Lausanne »

Organisés depuis plus de 30 ans, les « 20 km de Lausanne » voient près de 20'000 personnes s'élancer le dernier samedi d'avril sur des parcours de 2, 4, 10 et 20 km. Les premiers départs sont donnés à 09 h 00 et les derniers à 18 h 00, avec, en moyenne, un intervalle de 30 minutes entre chacun. Quant aux concurrents, les derniers franchissent la ligne d'arrivée vers 21 h 00. Le départ des deux catégories majeures (10 et 20 km) se fait à 17 h 00 et à 18 h 00, de façon à perturber le moins possible la circulation et la sortie des commerces.

En raison de leur succès, qui se traduit par une augmentation constante du nombre de participants, les dirigeants des « 20 km de Lausanne » doivent actuellement faire face à un certain nombre de problèmes organisationnels. Pour y répondre, plusieurs options seront présentées lors de la prochaine séance du Comité directeur et celles retenues feront l'objet d'une analyse de faisabilité. Entre autres il pourrait en ressortir que le samedi soit réservé aux juniors et le dimanche matin pour les 10 et 20 km. En l'état, la prochaine édition des « 20 km de Lausanne » aura lieu le samedi 26 avril 2014 dans la même configuration.

1^{re} observation : La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin qu'un autre calendrier concernant les 20 kilomètres de Lausanne soit mis en application.

« Triathlon de Lausanne »

Consciente des désagréments causés aux riverains par la multiplication des manifestations ayant pour cadre le quartier d'Ouchy, la Municipalité a enjoint ses services et les organisateurs des dites manifestations à agir avec discernement et, par conséquent, à limiter au maximum les périodes de fermeture complète des axes et autres interdictions de circuler. Dans les faits, les quais n'ont été fermés qu'à partir du mercredi en lieu et place du lundi. La Municipalité leur a également demandé d'avertir, dans un délai raisonnable, les habitants et commerçants du quartier des perturbations auxquelles ils devraient faire face.

Suivi de l'observation 2013 : « La Municipalité est invitée à réviser et à adapter le Plan directeur du sport, voire en présenter un nouveau ».²²

Adopté en 2002, le Plan directeur du sport (PDS) présente et définit, au travers de 38 principes et 82 objectifs, regroupés en quatre thématiques (population, pratiques et structures sportives, infrastructures, subventions), la politique municipale en matière sportive. Ce texte doit être compris et utilisé comme un programme du développement souhaitable du sport à Lausanne. Le PDS est aussi un document de référence qui permet d'évaluer le degré de convergence des choix par rapport aux buts poursuivis et de leurs conséquences annexes éventuelles. Cependant, dès sa rédaction, la Municipalité a insisté sur le fait que le PDS ne devait pas être figé, mais évolutif ; ses principes et ses objectifs devant être régulièrement réévalués, revus, voire corrigés. Si plusieurs textes ont, depuis, modifié ou corrigé certains principes énoncés dans le PDS, le texte original n'a subi aucune refonte. Il importe donc, aujourd'hui, d'actualiser ce texte de référence. Toutefois, il s'agit d'un travail de longue haleine, qui ne pourra être achevé d'ici la fin de la présente législature.

²¹ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012, p. 22 : « 9^e observation : La Municipalité est invitée à intervenir auprès des comités d'organisation et/ou associations : – des 20 km de Lausanne afin de l'inciter à étudier la possibilité que la manifestation se déroule le dimanche ; – du Triathlon afin de mettre tout en œuvre pour réduire au minimum la fermeture des quais d'Ouchy et de Belgique ».*

²² *Ibidem*, 10^e observation.

En revanche, il convient de ne pas perdre de vue un document également important, le rapport-préavis N° 2005/28, du 4 mai 2005, intitulé « Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion de M. Alain Bron ».

Émanation du PDS, il apparaît comme indispensable que la planification soit menée de pair avec le PDS, tant il est vrai que prévu pour une période de dix ans (PDS : douze ans), il doit être impérativement revu, adapté entre autres dans le contexte de Métamorphose.

- **2° observation :** *La Municipalité est invitée à présenter un calendrier, échéant avant la fin de la législature, de l'actualisation du Plan directeur du sport et de la planification des installations sportives.*

Installations

Le préavis N° 2013/31, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre », met en exergue neuf installations ou sites sportifs en majeure partie en bout de course ou souffrant des affres du temps. Toutes les mesures annoncées dans la demande de crédit-cadre sont le fait d'éléments nouveaux apparus depuis l'adoption de préavis d'étude et/ou fruit de dégradations avérées qui déboucheront sur de nouveaux préavis, dont certains sont déjà sortis.

Personnel

Les fluctuations du personnel (85,26 ept alloués contre 82,56 ept affectés) sont le fait de postes vacants qui n'ont pas été repourvus à la suite de démissions ou mises à la retraite. L'assistante en ressources humaines, à 85 %, a été engagée le 1^{er} août 2013 (transfert interne des Services industriels). Pour le surplus, voir ci-après, sous « Absences du personnel ».

Les subventions

Dans le cadre du Plan structurel d'amélioration financière (PSAF), plusieurs mesures ont été prises dans le domaine des subventions et concernent également les aides aux clubs formant des juniors et celles en faveur du sport d'élite. Un nouveau mode d'annonce par les clubs est entré en vigueur pour 2014.

La prise en charge du déficit d'exploitation du Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.) se base sur le préavis 2011/26²³, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 7 décembre 2011.

Quant aux subventions et aides octroyées aux sportifs individuels, aux clubs et aux comités d'organisation, elles se basent sur les rapports-préavis N^{os} 170/1988²⁴, 2002/22²⁵, 2002/55²⁶ et 2008/8²⁷ (cf. page 1 des *Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif*)²⁸.

²³ Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, Prilly et Renens. Préavis intercommunal présenté aux Conseils communaux de Lausanne, Prilly et Renens.

²⁴ Aide financière aux clubs sportifs formant des jeunes. Réponse à la motion de M. Olivier Chevallaz et consorts.

²⁵ Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions de MM. Denis Roubaty et Olivier Français.

²⁶ Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux : « Pour une évaluation des subventions. » Création d'un catalogue.

²⁷ « Attribution de subventions dans le domaine sportif. » Nouveau volet 'Sport phare'. Aides aux clubs, au sport féminin et aux sportifs d'élite lausannois. Réponse à la motion de M. Alain Bron.

²⁸ <http://www.lausanne.ch/thematiques/olympisme-et-sport/service-des-sports/subventions/extrasArea/0/links/0/linkBinary/Subventions-domaine-sportif.pdf>

Vision du sport à Lausanne – capitale olympique

Dans les mois/années à venir, Lausanne sera le théâtre sportif de gros enjeux sur le pôle international en collaboration avec les milieux académiques et économiques, en dualité avec la Canton.

Les autorités du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne, capitale olympique, cherchent constamment à établir un centre d'excellence pour le sport.²⁹ Dans ce sens, il convient de relever qu'en septembre 2013, Swiss Olympic a choisi Lausanne pour la candidature aux Jeux olympiques de la Jeunesse en 2020.

En revanche, les grands événements ne doivent pas occulter les autres activités ponctuelles, les installations, etc.

Service de la police du commerce (Polcom)

Les **préavis, motions et autres postulats en suspens** ont été passés en revue et il en ressort ce qui suit :

- Préavis N° 2013/63 : Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux. Demande de crédit complémentaire.

Daté du : 19 décembre 2013.

Crédit complémentaire : 231'900 francs, suite au préavis 2006/33³⁰.

Avancement des travaux : inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal pour mai 2014.

- Préavis N° 2013/51 : Modification du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM) – Ventes en soirée quatre fois par an, sur invitation.

Daté du : 24 octobre 2013.

Adopté par le Conseil communal le : 1^{er} avril 2014.

L'approbation du Conseil d'État est encore nécessaire.

En fait, ce préavis a valeur d'une mesure de toilettage du RHOM.

- Postulat de M. Mathieu Blanc : « Écologique, économique et social : encourageons le *boat sharing* ! »

Le délai au 30 juin 2014 ne pourra être tenu, même si fondamentalement l'idée est judicieuse mais demande encore des études afin de déterminer le mode d'exploitation des bateaux.

- Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ».

Enquête/sondage en cours auprès des marchands. La réponse sera incluse dans un rapport-préavis en forme de « package », mais pas avant fin 2014 au mieux, englobant :

- le postulat de M. Henri Klunge : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ;
- le postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des 'festivals de rue' pour les Lausannois ! » ;
- le postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – Ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »

²⁹ *Cluster* du sport : trois plates-formes de vocation du sport sont prises en charge par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud : l'éducation et la recherche, l'industrie et les organisations et manifestations sportives internationales.

³⁰ *Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux.*

- Résolution du Conseil communal³¹ suite à l'interpellation de M. Benoît Gaillard : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? »

Si un doute a été perçu lors de la communication des décisions, la situation est rentrée dans l'ordre suite à de nouvelles décisions spécifiques notifiées à trente commerçants. Chaque compagnie recevra une communication adéquate avant la fin 2014.

- Interpellation urgente de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « La Police du commerce se trompe-t-elle de cible ? »

Tout en rappelant que l'exploitation de terrasses est soumise à un permis de construire et une enquête publique comprenant d'éventuelles oppositions, l'accord du Canton, par sa Direction générale de l'environnement, section bruit, est nécessaire. En l'espèce, une demande d'ouverture jusqu'à 23h implique la reprise de la procédure. Entre-temps, la Municipalité n'a aucun pouvoir sur une dérogation fixant la fermeture à 22h.

Installations

Le préavis relatif à la rénovation des pavillons classés de la place du Port avec nouveau concept d'occupation par les commerçants sera déposé en 2014 et, dès son approbation par le Conseil communal, les travaux seront entrepris, en principe durant l'hiver 2014-2015.

La rénovation des estacades « catway » du port d'Ouchy, évaluée à 6,1 millions de francs, fera l'objet d'un préavis en 2018, les travaux étant prévus sur deux hivers, soit 2019-2020 et 2020-2021.

Le Centre funéraire de Montoie impliquant des travaux relatifs aux toitures, vitrages et chaudières, évalués à 1,8 million de francs, sera l'objet d'un préavis en 2015-2016, alors que la réfection des fours, pour 1,2 million, suivra le même sort, mais avec préavis en 2017, 2018-2019.

Personnel

Depuis 2011, le service n'a jamais été au complet. L'effectif 2013 est caractérisé par un poste vacant. La situation tend à se régulariser depuis le 1^{er} avril 2014. La question des absences est traitée ci-après, sous « Absences du personnel ».

Service du contrôle des habitants (CH)

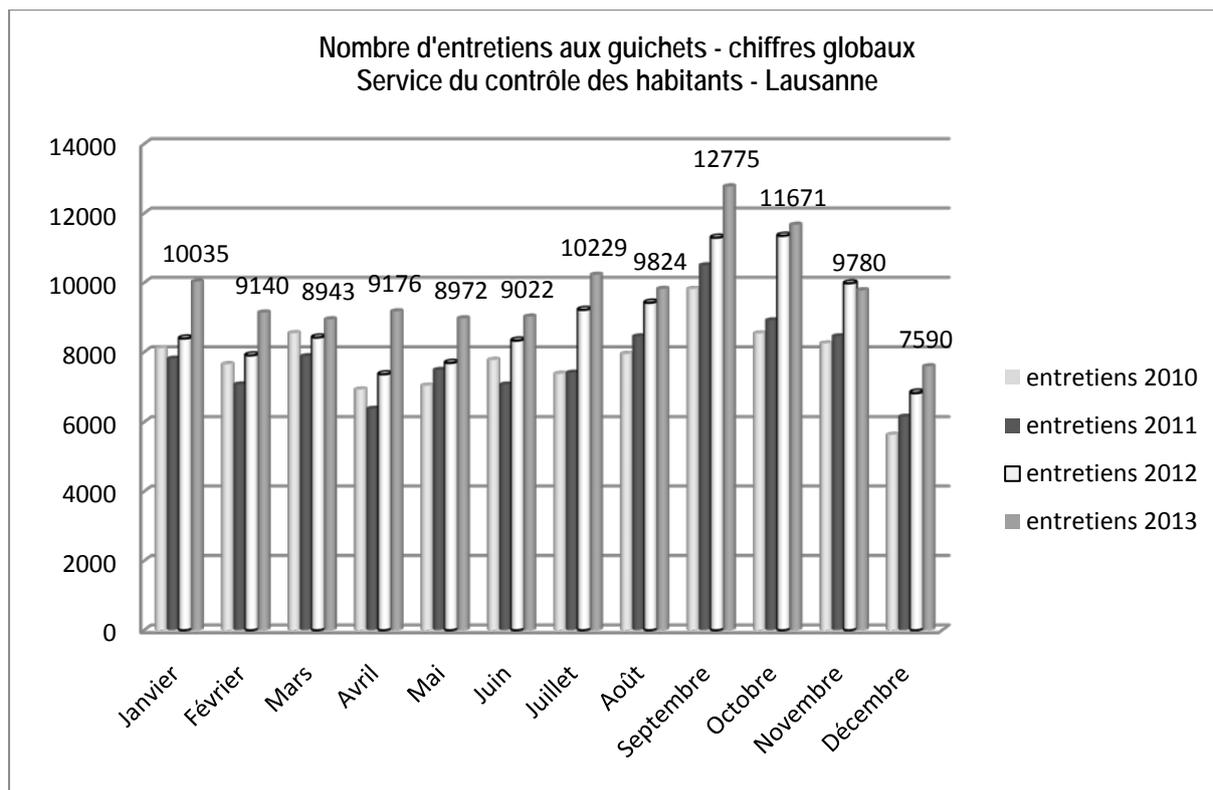
Réception des visiteurs – guichets

Consécutivement à l'observation N° 11 du rapport de la Commission permanente de gestion pour 2012, invitant la Municipalité à étudier la réduction des temps d'attente aux guichets, une note a été établie en juillet 2013 à l'intention de l'autorité exécutive, demandant 3,5 ept supplémentaires. La demande a abouti à une décision attribuant 2,6 ept à partir du 1^{er} janvier 2014.

Le dernier poste – secrétaire LHR (loi fédérale sur l'harmonisation des registres) – sera compris dans le cadre de la dotation 2015.

Ces mesures se justifient entre autres par l'augmentation constante des entretiens, s'élevant à 117'157 en 2013, contre 106'197 en 2012, soit près de 11'000 entretiens supplémentaires en chiffre rond, comme en témoigne le graphique ci-après :

³¹ « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe de façon complète et synthétique tous les acteurs et entités organisatrices de manifestation des possibilités d'exonération. »



En matière d'harmonisation des registres, toutes les échéances cantonales et fédérales ont été respectées. Le poste de secrétaire LHR, tout d'abord accordé pour une durée limitée à deux ans, puis pérennisé dans le cadre des 3,5 ept évoqués plus haut, ainsi que l'ensemble du service, y ont contribué.

Personnel

Aucune variation. Les absences sont traitées ci-après, sous « Absences du personnel ».

Divers

Gestion des frontaliers

Alors que la gestion des autorisations de travail pour frontaliers faisait l'objet d'un traitement manuel, une collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique a débouché sur une extension de l'application de gestion du contrôle des habitants. Depuis janvier 2014, une grande partie de la gestion a donc pu être informatisée et certaines tâches automatisées, d'autres simplifiées. Il en résulte un gain de temps pouvant être affecté à d'autres missions du service, notamment aux visiteurs, toujours plus nombreux.

Service de protection et sauvetage (SPSL)

Les **préavis, motions et autres postulats en suspens** ont été passés en revue et il en ressort ce qui suit :

- Motion de M. Yves-André Cavin : « Réorganisation du Service secours et incendie (SSI), un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du Règlement du service de secours et incendie (RSSI) pour les sapeurs-pompiers volontaires ».

Une réponse en deux temps a été donnée :

a) Le nouveau règlement concernant les sapeurs-pompiers a été fait.³²

b) Pour ce qui a trait au nouveau Règlement du service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS), il fallait attendre la sortie de la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) pour le réviser, ce qui a été fait par la sortie du rapport-préavis N° 2014/8 du 27 février 2014³³.

– Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Où en est le nouveau règlement communal pour le SDIS ? »

Une réponse a été donnée le 8 octobre 2013, avec annonce imminente de la sortie du rapport-préavis y relatif (N° 2014/8, cf. ci-dessus).

Investissements et autres crédits accordés

L'essentiel des travaux prévus dans le cadre du préavis N° 2011/16, « Réfection et aménagement du centre de formation de La Rama. Construction d'un simulateur d'incendie. Constitution d'un droit de superficie », a été réalisé entre 2012 et 2013. Il s'agit principalement de la réfection de la toiture, de travaux de maçonnerie, du remplacement de fenêtres, de la mise en place d'installations sanitaires adaptées aux personnes à mobilité réduite, de la pose de portes automatiques, ainsi que de travaux de peinture et d'étanchéité dans la seconde partie du centre.

Quelques réalisations 2013 à La Rama comprises dans préavis N° 2011/16 :

- rénovation et transformation du couvert extérieur situé au bas de la piste d'exercices ;
- réaménagement et agrandissement du milieu de la piste d'exercices ;
- renouvellement du mobilier et des installations des ateliers ;
- agrandissement du parking ;
- rénovation des douches pour les instructeurs du simulateur d'incendie ;
- remise à niveau de toute l'installation frigorifique et de climatisation ;
- nouvelle signalétique des places et rues de la piste d'exercices.

Les budgets, tant pour le simulateur à hauteur de 2,240 millions de francs que pour les autres travaux, pour 2,578 millions de francs, ont été tenus et même avec un léger bonus pour ce dernier montant et quand bien même reste-t-il le goudronnage, qui sera exécuté dans le courant de l'été 2014.

Sapeurs-pompiers volontaires

Malgré toutes les mesures adoptées pour offrir un encadrement optimal, la question de la fiscalisation des revenus pose toujours un problème majeur dans l'engagement volontaire. À ce sujet, il sied de relever que la masse fiscale avoisinerait les 100'000 francs pour l'ensemble du canton, ce qui est très minime par rapport aux investissements consentis pour assurer un maintien des volontaires dans sa globalité. Lors de la journée de recrutement pour les sapeurs-pompiers volontaires, septante personnes ont répondu à l'appel, mais une trentaine de candidats se sont finalement engagés. L'interaction avec le Canton pour la campagne de recrutement n'a pas résolu le problème. L'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) a mis sur pied un audit dans le courant de l'année 2013 afin de dégager une vision d'avenir de la défense incendie à Lausanne et dans la couronne lausannoise. Il est à relever que la question de la fiscalisation touche également les engagements des volontaires du DPMA (Détachement du poste médical avancé) et de la protection civile.

Un fait est certain : la « pénurie » de volontaires risque de poser de sérieux problèmes aux organisateurs de grandes manifestations, sportives en particulier.

³² Rapport-préavis N° 2010/48 : Nouveau statut des sapeurs-pompiers professionnels. Réponse partielle à la motion de M. Yves-André Cavin et consorts.

³³ Nouveau règlement du service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS) et nouveau règlement sur la Police du feu (RPoF). Réponse au dernier volet de la motion de M. Yves-André Cavin et consorts.

- **3^e observation :** *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin de favoriser le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires en atténuant les effets négatifs des contraintes fiscales.*

Caserne

Alors qu'un préavis était « en route » en 2012 pour rafraîchir les lieux, il a été retiré vu l'étude de l'ECA conduite quant à l'avenir de la caserne. Un montant annuel de 100'000 francs l'an sur cinq ans a été assuré pour l'entretien courant. Ce montant ne devrait pas suffire dès lors que d'importants travaux devraient surgir par nécessité ou par mesure de sécurité.

La réflexion des commissaires dans le rapport de la Commission permanente de gestion pour 2012 (p. 26) est toujours appropriée. 2014 devrait déboucher sur une approche de solutions.

Personnel

Sur le plan administratif, une augmentation de 0,8 ept est intervenue en 2013, entièrement subventionnée par le Service de la santé publique (SSP). 0,5 ept a été affecté à la conduite du DPMA et 0,3 ept aux équipages d'intervention ambulancière. À noter qu'une collaboratrice au sein des ambulanciers est en cours de reconversion professionnelle, suite à un problème de santé incompatible avec la fonction d'ambulancière. Il est envisagé de l'affecter à des tâches administratives.

À terme, le « vieillissement » du personnel ambulancier atteignant 50 ans et plus posera problème, tant il est vrai que la réinsertion dans des tâches plus légères et non spécifiques d'ambulanciers s'avéreront difficiles à réaliser.

Les absences sont traitées ci-après, sous « Absences du personnel ».

Les subventions

Même si certaines subventions (par ex. « Sauvetage ») remontent à plusieurs années, leur octroi reste opportun.

Pompes funèbres officielles (PFO)

La situation des PFO est quasi identique à celle de 2012. En revanche, et malgré la diminution des services en 2013 (686 en 2011 ; 765 en 2012 ; 686 en 2013), le résultat financier ne s'est pas aggravé malgré une concurrence forte du secteur privé.

La nouvelle organisation mise en place à la faveur de l'engagement d'une cheffe de l'office au 1^{er} septembre 2013 oblige à laisser le temps nécessaire à la réalisation des objectifs imposés à l'office, tendant entre autres à son développement, à l'assainissement et à sa revalorisation.

Les recherches tendant à disposer d'une vitrine en ville, menées avec le Service du logement et des gérances, n'ont pas abouti à un résultat acceptable, tant du point de vue stratégique que financier, ce que l'on doit déplorer.

Service des assurances sociales (SAS)

Introduction de la taxe au sac – mesures d'accompagnement

Rappel

En 2013, le service a remis, à titre gratuit, des sacs à ordures aux personnes répondant aux critères requis par le Règlement communal sur la gestion des déchets, à savoir :

- aux familles d'un enfant né à compter du 1^{er} janvier 2013 (distribution unique de 80 sacs de 35 litres) ;

- aux familles d'un enfant né au cours du second semestre de 2012 (distribution unique de 40 sacs de 35 litres – mesure transitoire) ;
- aux personnes incontinentes au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (distribution annuelle de 50 sacs de 35 litres).

Depuis octobre 2013, les bénéficiaires peuvent désormais choisir entre des sacs de 17 litres ou des sacs de 35 litres, en fonction de leurs besoins propres. Une somme de 400'000 francs a été affectée à cette tâche.

Distribution de sacs à ordures

En vertu de la loi cantonale du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets et la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement, la Commune de Lausanne édicte le Règlement sur la gestion des déchets et la Municipalité l'adopte dans sa séance du 7 juin 2012.³⁴

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2013, chaque naissance d'un enfant donne droit à une distribution unique et gratuite de 80 sacs poubelle de 35 litres ou 160 sacs de 17 litres et chaque personne souffrant d'incontinence est à même de recevoir, chaque année, 50 sacs poubelle de 35 litres ou 100 sacs de 17 litres.

Dès lors, 823 parents d'enfants nés en 2012 et 1553 parents d'enfants nés en 2013 ont été contactés.

En 2013, la distribution se présente comme suit :

	Nombre de réceptions	Contenance des sacs en litres	Nombre de sacs	Coût en Fr.
Parents Enfants nés en 2012	762	35	30'480	60'960.–
Parents Enfants nés en 2013	50 1'264	17 35	8'000 101'120	8'000.– 202'240.–
Personnes incontinentes	14 651	17 35	1'400 32'550	1'400.– 65'100.–
Totaux	2'741		173'550	337'700.–

Réduction des charges

En juillet 2013, la Municipalité a décidé de rechercher un nouveau mode de collaboration avec les partenaires de l'agence d'assurances sociales de Lausanne, afin de réduire les charges de celle-ci liées aux activités qui ne sont pas de la compétence obligatoire des Communes. Dans ce but, des pourparlers ont été engagés avec la direction de la Caisse cantonale de compensation AVS (Assurance-vieillesse et survivants) à Clarens et le Département de la santé et de l'action sociale, principaux partenaires de l'agence.

L'objectif fixé à une réduction de 2 millions de francs a été réalisé. La poursuite de la discussion vise à chercher un nouveau mode de compétence excluant toutes prestations n'incombant pas au Service des assurances sociales avec comme conséquence la perte de statut d'agence AVS de la catégorie « A » en concentrant son activité au profit des Lausannois. Les conséquences matérielles de cette mesure devraient avoir comme effet un équilibre parfait charges/recettes.

Personnel

La réduction des postes de travail est le fait de postes vacants et de la difficulté de trouver du personnel adéquat lié à la spécificité des tâches, ce qui à défaut contraint à la formation dont la durée est de un an, que ce soit pour un gestionnaire « rente » ou « prestations complémentaires ».

³⁴ Rapport-préavis N° 2012/24 : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan directeur de gestion des déchets. Règlement communal sur la gestion des déchets. Réponse à deux postulats et une motion.

Absences du personnel

La statistique « Absences du personnel de la Ville de Lausanne » se rapportant à 2013 démontre que la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population présente, à l'instar de trois autres directions, un taux d'absences plus élevé que celui de l'ensemble de la Ville.

De manière générale

Il ressort que, tant pour le personnel en calendrier sept jours que pour celui en calendrier cinq jours, la hausse, par ept, du nombre moyen de jours d'absence pour cause de maladie ou d'accident est liée à quelques cas de longue durée, à savoir et

en particulier :

- pour le Service des sports, une personne, en calendrier sept jours, absente pendant onze mois et qui se trouve aujourd'hui au bénéfice des prestations de l'assurance-invalidité ;
- pour le Service du contrôle des habitants, une collaboratrice, occupée à un taux d'activité de 100 %, absente 172 jours pour cause de maladie et qui n'a pu reprendre son travail qu'au mois de décembre, à un taux de 20 %. L'intéressée œuvre, à ce jour, à un taux de 50 %. L'absence de cette collaboratrice représente, pour ce service, 37,53 % de l'ensemble des absences pour cause de maladie avec certificat ;
- pour la Police du commerce, quatre cadres intermédiaires sur cinq ont été absents pendant plus de trois mois chacun ;
- pour le Service de protection et sauvetage et pour ce qui est du personnel en calendrier cinq jours, trois personnes absentes pour maladie, à savoir un concierge pendant douze mois, un intendant pendant six mois et une secrétaire pendant cinq mois. S'agissant du calendrier en sept jours, une ambulancière absente avant et après son congé de maternité.

En conclusion

Toutes les absences sont liées à l'état de santé affectant des personnes. Le Service du personnel en fera sans doute une analyse appropriée.

Logement et sécurité publique (LSP)

Préambule

La sous-commission de gestion a contrôlé le fonctionnement de la Direction du logement et de la sécurité publique pour l'année 2013.

Cette direction comporte les entités suivantes :

- Secrétariat général SGLSP
- Commission immobilière CI
- Corps de police CP
- Service du logement et des gérances SLG
- Service bibliothèques et archives de la Ville BAVL

Toutes les subdivisions ont été visitées une à plusieurs fois durant l'année et l'accueil fut à chaque fois cordial.

Secrétariat général (SGLSP)

Outre l'ensemble des tâches dévolues à la gestion du secrétariat municipal, le Secrétariat général gère trois subdivisions :

Comptabilité de direction

Rattachée au 1^{er} mars 2013 au Secrétariat général, cette entité a géré de gros bouleversements avec le rattachement de Police en septembre de la même année. Certes, Culture et Assurances sociales sont parties voguer chez d'autres directions mais l'arrivée d'une entité de plus de 400 collaborateurs avec leur propre culture d'entreprise a impliqué de gros bouleversements aux 4,7 ept en place.

Les contrôles TVA³⁵, toujours plus pointus, génèrent une somme de connaissances relatives à l'interprétation et à la négociation de certains articles qui s'avèrent dévoreurs de temps. Depuis l'entrée en vigueur de la TVA, les prestations entre la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) et la Ville n'étaient pas soumises à redevance ; elles le sont depuis le 1^{er} juillet 2013, d'où six mois sans TVA et six mois avec, ce qui représente une substantielle augmentation de travail.

Observatoire de la sécurité

Cette entité modeste en effectif – 1,55 ept – est d'une grande utilité à toute une série d'offices et de directions.

L'intensité de la vie nocturne, qui n'est plus à démontrer, avait révélé au fil du temps un certain nombre de lacunes relatives à la responsabilisation des tenanciers d'établissements dans la gestion des hordes de noctambules lâchés aux aurores et dans l'espace public. L'introduction d'un système de carnets à points se révèle positif.

D'autre part et plus globalement, il existe un réel problème de professionnalisme au sein du personnel de sécurité des établissements de nuit. Trop large ou au contraire trop sévère. Le service des urgences du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) arrive, semble-t-il, à connaître la provenance des patients – pas toujours très patients faut-il le préciser – à la nature des ecchymoses et autres trophées sanguinolents des personnes de sexe masculin ou féminin qui lui sont confiées provisoirement.

³⁵ Taxe sur la valeur ajoutée.

Le concordat intercantonal sur les entreprises de sécurité va être élargi aux établissements de nuit.

Aux termes de ce concordat, dont l'entrée en vigueur est prévue pour avril 2014, tout membre du personnel de sécurité des établissements de nuit devra obtenir une validation de la Police cantonale selon des critères bien précis.

La sous-commission de gestion sera particulièrement attentive au suivi de cette disposition nouvelle et à ses effets sur le climat des nuits lausannoises.

Pour le reste, le problème des cambriolages demeure un sujet de préoccupation lancinant et a besoin plus que jamais de la coopération préventive de la population. La profession de voleur-cambrioleur requiert des compétences spécifiques qui confinent à l'équilibrisme, à l'alpinisme, voire au funambulisme. Les volontaires dans cette discipline très particulière excellent dans l'art de tirer parti de toute aspérité, corniche, chéneau ou balcon et leur discrétion légendaire les soustrait le plus souvent au flagrant délit, rêve de tout pandore qui se respecte.

D'où l'utilité de l'Observatoire de la sécurité dans le pilotage d'un patient travail de réseau en s'intéressant par exemple aux receleurs, trafiquants ou exportateurs via des contrôles de véhicules et de circulation par exemple.

Commission immobilière (CI)

Le service fonctionne avec deux personnes à plein temps assistées d'un poste de secrétaire partagé avec le secrétariat municipal.

Les opérations financières et immobilières sont la plupart du temps le résultat d'un travail de longue haleine. Persévérance et discrétion sont les maîtres-mots d'une petite équipe qui n'est pas payée à la commission mais qui néanmoins étudie toutes les propositions.

Les membres de la sous-commission se sont félicités de la collaboration avec les organes cantonaux que sont le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et la Commission cantonale immobilière (CCI), respectivement service immobilier et unité d'estimation, garante d'une unité de doctrine et de vision entre la Ville et le Canton. La sous-commission formule le vœu que cette bonne entente perdure face aux nombreuses opérations foncières et immobilières à venir et dans lesquelles les intérêts des uns et des autres seront le plus souvent complémentaires.

Corps de police (CP)

Tendances et faits marquants 2013

Au chapitre des bonnes nouvelles, signalons que la centrale d'appels a enregistré une baisse de 6 %, passant de 88'000 à 82'000 appels annuels. *Idem* pour Police-secours, qui passe de 37'000 à 34'000 interventions, soit une diminution de 8 %. Enfin, baisse de 3 % des délits, qui passent de 28'000 à 27'000.

Il y a cependant quelques hausses. 9 % d'infractions supplémentaires à la loi sur les stupéfiants (LStup), qui passe de 7300 à 8000 cas. Quant à la loi sur les étrangers (LEtr), les dénonciations enregistrent 19 % d'augmentation, passant de 2500 à 3000. Il y a un lien évident entre ces deux types d'infractions.

Les accidents de la circulation se sont à nouveau maintenus sous la barre des mille, rejoignant ainsi les chiffres de 1965. Ceci est d'autant plus remarquable que, durant cette période, les immatriculations vaudoises ont passé de VD 105'000 à VD 560'000. Il y a de la carotte et du bâton, respectivement de la prévention et de la répression dans ce succès que nous saluons.

Lausanne, capitale olympique, a accueilli 49 manifestations sportives en 2013, dont 29 matchs du Lausanne-Sport (LS) et 13 du Lausanne Hockey Club (LHC), le tout générant 17'000 heures de présence dont 10'000 pour les matchs. Relevons à ce sujet que, outre une collaboration différente entre les polices municipales voisines et la gendarmerie s'agissant du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) et de la Pontaise, les conditions sécuritaires posent un autre type de défis. Pour le

hockey, les supporters arrivent majoritairement en cars et sont déposés quasiment devant la porte, alors que pour le foot, bon nombre viennent par le train et la gare CFF n'est pas spécialement proche du stade de la Pontaise.

État fin 2013 des interventions au Conseil communal en relation avec la vie nocturne

Concerne sept objets, dont deux en collaboration avec Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Fait suite aux états généraux de la sécurité tenus en novembre 2013 au Casino. Le rapport-préavis est rédigé, passage prochain en Municipalité.

Augmentation des cas d'infraction contre la police

350 cas majoritairement sous influence de l'alcool. Tolérance zéro, cela signifie qu'on ne laisse plus passer un crachat, un coup voire une insulte particulièrement salace et répétitive. Les membres de la sous-commission saluent le fait que, au-delà de l'uniforme, il y a un homme ou une femme qui mérite le même respect que n'importe quel être humain.

Un événement particulier à signaler : le forcené de Praz-Séchaud, neutralisé pacifiquement, après de longues heures de suspens, grâce à l'emploi d'un pistolet à impulsion électrique (Taser). Tout comme l'état-major de la police municipale, vos commissaires s'étonnent que le recours à ce moyen de dissuasion exceptionnel passe obligatoirement par le détachement d'action rapide et de dissuasion (DARD) de la gendarmerie cantonale avec la perte de temps que cela implique et qui pourrait, le cas échéant, se révéler catastrophique. Rappelons que les normes d'engagement du DARD sont de 45 minutes.

État fin 2013 des interventions au Conseil communal en relation avec la sécurité publique

Concerne treize objets. A pris du retard, car une réflexion globale sur le réaménagement de la Riponne est initiée avec en toile de fond une application plus stricte du Règlement général de police (RGP) et un accompagnement social renforcé.

- **4^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier les conditions actuelles de recours au pistolet à impulsion électrique afin de se déterminer sur l'opportunité d'un élargissement au groupe d'intervention de la police municipale.***

Poste de police mobile

Une idée simple, un poste de police déplaçable au gré des besoins : déménagement, réfection, manifestation, Noël. L'idée a été d'acheter un camping-car, d'occasion, et de l'aménager sommairement avec les moyens du bord.

L'avenir dira si l'idée fut bonne, en tous les cas les premières utilisations de cet astucieux et inhabituel outil de travail sont prometteuses.

Informations statistiques

En 2013, les infractions pénales ont reculé de 6 % dans le canton et de 3 % à Lausanne. Première inversion de tendance, même si Lausanne reste statistiquement la ville la moins sûre de Suisse. Il y a eu – et il y a encore – un gros effort déployé contre le trafic de rue mais les résultats ne sont pas pris en compte dans les critères d'évaluation.

En deux ans le nombre de dénonciations relatives à ce genre de trafic a crû de 43 %, sans que les chaînes pénale et carcérale suivent ce mouvement. Il y a maintenant à Lausanne une volonté claire de réhabiliter l'espace public par un réaménagement architectural et l'implication du Canton dans l'offre d'accueil pour les personnes précarisées, pour ne citer que ces deux axes.

Ressources humaines

La situation sur le plan des départs s'est stabilisée : de 30 en 2012, le nombre de départs est passé à 23 l'an dernier. Un certain nombre de policiers a rejoint les corps de police des villes voisines et plus lointaines, permettant à celles-ci un renforcement par des nouveaux collègues rompus à la problématique urbaine.

Unité d'analyses criminelles

La direction de police a engagé une criminaliste, dans le but de pousser plus à fond les enquêtes aux ramifications multiples.

En effet, une certaine forme de criminalité organisée a de multiples tentacules dans les cantons et les pays voisins.

Il s'agissait, dans la recherche d'une meilleure efficacité, d'engager une personne capable de remonter la complexité des filières en tissant une véritable toile d'araignée informatique ; tâche ardue, qui en plus des compétences avérées en informatique, doit avoir de la part de son titulaire ce « sixième sens » tant utile dans ce métier.

À ce jour, les résultats semblent prometteurs.

- **5^e observation :** *La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité d'un renforcement de l'unité d'analyses criminelles.*

La suroccupation de la zone carcérale conduit la police lausannoise à utiliser comme zone de promenade le passage normalement réservé aux véhicules. Cette situation n'est supportable à terme ni pour les détenus, ni pour les gardiens, ni pour les véhicules de Police-secours.

- **6^e observation :** *La Municipalité est invitée à trouver, de concert avec le Canton, des possibilités permettant de régler le conflit entre la circulation des véhicules et l'affectation actuelle en zone de promenade des détenus à l'Hôtel de police.*

Service du logement et des gérances (SLG)

Comptabilité

Suite à l'audit du patrimoine financier initié lors de l'affaire dite « des loyers de faveur »³⁶, le service a introduit un service de contrôle interne (SCI), opérationnel début 2014. S'agissant des quelques cas de loyers historiquement de faveur, ils seront remis à niveau au fur et à mesure que leurs occupants les quitteront pour raison d'âge.

Logement social

Début 2013 a marqué l'entrée en vigueur du Revenu déterminant unifié (RDU). La mise en application a été assez compliquée et a nécessité quelques mises au point, en particulier pour l'abaissement du loyer. À ce propos, nous constatons que le subventionnement des loyers ne représente qu'une partie de l'aide octroyée ; il faut ajouter l'aide sociale, les Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS), les garderies, voire certains régimes scolaires spéciaux.

Tout ceci coûte plus cher que le seul subventionnement du logement.

Signalons une nouvelle forme de mixité : le quartier des Fiches verra une mixité par étage s'ajoutant à celles historiques par immeuble ou par quartier.

³⁶ DELOITTE, *Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne. Audit de la gestion du patrimoine immobilier*, juin 2011. COUR DES COMPTES DU CANTON DE VAUD, Rapport numéro 17, *Audit de la gestion des immeubles locatifs communaux soumis au marché libre dans six communes vaudoises*, 21 octobre 2011.

Gérance immobilière

Deux volets à ce service :

1. Remplit des mandats de gestion pour des entités ne relevant pas des propriétés de la Ville : Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), Colosa et Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL). Immeubles affectés majoritairement au logement et en bon état d'entretien.
2. Gère un parc très disparate et au traitement assez différencié : restaurants, places de parc, jardins familiaux, sans oublier les logements gérés directement par la Ville sous forme de baux à loyer ou de droits distincts et permanents de superficie (DDP).

Patrimoine administratif

S'occupe de l'entretien d'un parc varié. Le service s'est fortement investi en 2013 pour remédier aux conséquences de l'incendie de la bibliothèque de Chauderon.

Section technique

Remplit un mandat de gérance et technique de la CPCL pour toute la maintenance et les nouvelles constructions, par exemple le nouveau quartier des Fiches. Pour les rénovations d'immeubles, propriétés de la Ville, il collabore avec Architecture et Cadastre.

Durabilité et économie de la construction

Leader dans le domaine des économies d'énergie liées aux rénovations et nouvelles constructions.

Service bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne (BAVL)

Événements marquants

Il faut hélas commencer par l'incendie du 20 janvier 2013 : le chantier de reconstruction a été piloté avec efficacité par Logement et gérances. La fin du chantier est prévue pour le 15 avril 2014, ce qui aura demandé quinze mois de travail de reconstruction. C'est peu, compte tenu du nombre de problèmes qu'il a fallu gérer au quotidien.

Élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) relatif au projet de Maison du livre et du patrimoine³⁷. Si ce projet se concrétise, il permettra de libérer le site du Maupas et d'économiser une location. Travaux préparatoires pour le déménagement de la bibliothèque de Grand-Vennes sur le site de la Sallaz, prévu pour 2015, ce qui permettra de restituer les locaux à Écoles, toujours en manque de volumes.

Bibliothèques de la Ville et bibliobus

Signalons un partenariat avec le Mouvement des Aînés (MDA). Anecdote par les chiffres, mais symbolique au plan humain. Étude d'une collaboration avec le Canton par un concept commun avec la bibliothèque cantonale. Signalons l'animation estivale à Bellerive : livres, revues et même un conteur ! Le bibliobus est un outil de diffusion apprécié de la population. Pour toutes sortes de raisons, le nombre de ses places de stationnement a tendance à diminuer, ce qui ne manquera pas de poser problème dans un futur proche.

- **7^e observation : La Municipalité est invitée à maintenir un nombre de places suffisant pour le bibliobus.**

³⁷ Préavis N° 2014/9 : Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine concernant les terrains compris entre la rue des Côtes-de-Montbenon, la rue de la Vigie, l'avenue Jules-Gonin, l'avenue Jean-Jacques-Mercier et la parcelle 628. Abrogation partielle du Plan partiel d'affectation N° 697 du 22 décembre 1999 concernant la Plate-forme du Flon. Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand et consorts.

État fin 2013 des interventions au Conseil communal en relation avec la bibliothèque municipale

Postulat de M^{me} Caroline Alvarez³⁸ : le rapport-préavis est rédigé, en collaboration avec Culture ; passera sous peu en Municipalité.

Gestion des collections

La durée de vie des livres est liée à la qualité des reliures et au taux d'utilisation. Comptez un maximum de cinq ans pour les BD et les romans populaires, alors qu'un exemplaire de Balzac peut durer vingt ans.

Programme culturel des bibliothèques

Édition de deux fascicules par année expliquant les actions spécifiques et animations ; bon succès auprès des enfants.

Accueil des classes

Plus de 900 visites destinées à susciter le goût de la lecture. Le service touche aux limites de sa capacité d'accueil. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale planche sur la mise sur pied de bibliothèques scolaires en lien avec les établissements et en partenariat avec la bibliothèque de la Ville.

Centre BD

Deux personnes à plein temps occupées à gérer le fonds de documentation des BD existantes depuis le 19^e siècle. À disposition du Fonds national et de l'Université de Lausanne. Objectif : constituer les archives suisses de la BD.

BD-Fil 2013

Gros festival reconnu sur la scène professionnelle. Le succès ne se dément pas avec 30'000 visiteurs en un week-end sur le site de la Riponne. Une réflexion s'impose quant à son avenir à cet emplacement.

➤ **8^e observation : *La Municipalité est invitée à apprécier l'essor de BD-Fil et à planifier son évolution en termes de localisation.***

Archives communales

Sises au Maupas 47, les Archives de la Ville gèrent plus de 25'000 références dont 3000 dans la salle de lecture.

Le classement se fait par thèmes tels que, par exemple, époques, cinéma, histoire, tourisme, santé.

Les différents services de la Ville transmettent leurs documents selon un plan de classement variable en fonction des services. La transmission est assez empirique.

À ce propos, la Municipalité rédige actuellement un préavis destiné à améliorer la gestion des documents dans les services et à permettre un tri plus sélectif.

La perspective d'un déménagement à la Maison du livre et du patrimoine, sous la barre Vigie-Gonin, n'est pas sans donner des sueurs froides au chef de service. Le classement, transport et installation de centaines de mètres linéaires et son équivalent tonnes, représentera un défi hors normes pour l'équipe en charge de ce gros travail.

³⁸ « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois. »

Conclusion

Vos commissaires ont obtenu des réponses complètes à toutes les questions posées et adressent leurs remerciements à l'ensemble des chefs de service pour leur disponibilité et leur collaboration.

Nos remerciements s'adressent bien évidemment à leur directeur M. Grégoire Junod.

Travaux (TRX)

Préambule

Nous avons participé à une séance des chefs de service. Par la suite, nous nous sommes entretenus avec chacun d'entre eux. Une visite du chantier du réservoir du Calvaire a été organisée pour nous. Les visites de tous les six services se sont terminées par un entretien avec M. le directeur.

La direction continue d'être au premier plan de la politique communale aujourd'hui toute tendue à la réalisation de grands projets susceptibles de grandes mutations dans notre ville. Cela détermine un grand engagement de toute l'administration qui doit continuer à faire face aux tâches du quotidien administratif tout en respectant une limitation sévère des dépenses et la recherche de nouvelles recettes. Cela détermine aussi une pression sur le personnel qui risque une certaine surcharge. À cela s'ajoute la nécessité d'assurer sa formation, à l'embauche et continue, puisque les nouveaux collaborateurs doivent accomplir des tâches que l'on n'apprend pas à l'école et qui sont souvent différentes de celles du terrain dans le secteur privé.

La gouvernance du projet Métamorphose a été confiée à une unité de direction autonome qui assure la coordination entre les services et les différentes instances concernées et a désormais son propre poste au Plan des investissements. Plusieurs préavis relatifs à la réalisation de ce grand projet sont en cours et plusieurs dizaines d'autres seront présentés prochainement.

Service de la coordination et du cadastre (SCC)

Le service est intéressé par relativement peu de préavis, motions, postulats et interpellations du Conseil. On remarque que la résolution déposée lors de l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud « Quel quartier pour les Fiches-Nord ? »³⁹ n'a pas encore reçu de réponse, sa rédaction est encore en cours. Le retard est justifié par une modification intervenue dans le projet suite à une vente. Le permis de construire a été délivré et la réponse devrait suivre.

La réalisation de modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR⁴⁰ se poursuit de façon satisfaisante avec des résultats meilleurs qu'espérés. Il n'y a pas de retard, mais les objectifs ont été adaptés le long de l'année 2013 en fonction des besoins.

Certains crédits ne peuvent être bouclés dans le service à cause d'une technique comptable qui subsiste encore. Si plusieurs services sont intéressés et que pour chacun d'eux un compte a été ouvert, le bouclage se fait d'abord compte par compte et le définitif ne peut intervenir qu'à la fermeture du dernier. Si l'on considère l'attente due à l'échéance du délai de garantie des travaux, cela implique que parfois le bouclage se fait bien après que le projet, pour un service, est arrivé à terme. C'est le cas du réaménagement de la rue Centrale, préavis 2001/253⁴¹, et de la construction de la route de contournement de la Sallaz, rapport-préavis 2008/24⁴².

³⁹ « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre dans la mesure du possible pour faire appliquer la charte urbanistique du quartier des Fiches-Nord. »

⁴⁰ *Light Detection and Ranging.*

⁴¹ *Réaménagement de la rue Centrale, de la rue Cheneau-de-Bourg, des ruelles du quartier du Rôtillon, de la place Pépinet, de la place Centrale et création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg N° 4.*

⁴² *Route de contournement de la place de La Sallaz par le chemin des Cascades entre l'avenue de la Sallaz et la route de Berne. Mesures d'accompagnement complémentaires. Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens « pour une diminution des nuisances de la route de contournement de La Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier ». Réponse au postulat de M. Pierre Santschi « pour accueillir le m2 à La Sallaz ». Crédit d'investissement.*

Le service n'est pas en situation de sous-effectif, l'unité administrative s'est vu allouer 0,90 ept supplémentaire durant l'année passée. La différence entre les ept alloués et ceux affectés est expliquée par les quelques mois qui s'écoulent entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. Ceci n'est pas seulement dû à un souci d'économie mais aussi, et surtout, à des critères d'optimisation de l'embauche. Les absences sont dans la moyenne de la Ville et on dénombre quatre cas d'absences de longue durée dont l'un est traité d'entente avec le médecin de la Ville. L'augmentation des cas d'absence pour accident est due principalement à des causes non professionnelles.

À signaler la formation continue mise en place dans l'utilisation de *Goéland*, logiciel qui est de plus en plus sollicité et qui dépend du service. Une unité de support et formation, composée de collaborateurs expérimentés, prend en charge et forme les nouveaux venus.

Dans le rapport de gestion de l'année 2012, on avait signalé un problème relatif à la filière de formation des géomaticiens et à une certaine disparité salariale dont ils étaient l'objet. Des améliorations sont intervenues en 2013, notamment en intervenant auprès des apprentis et à l'École d'ingénieurs. On a aussi agi sur les salaires, en contenant les plus hauts et en améliorant les plus bas pour mieux correspondre au marché. Cela s'est bien passé sans réactions remarquables dans le service. Dans ce domaine, un collaborateur prépare un Master en cours d'emploi.

Service des routes et de la mobilité (RM)

Il s'agit d'un grand service formé de cinq divisions avec les missions de planifier, projeter, réaliser, exploiter et entretenir. Ce service névralgique est fortement impliqué dans tous les grands projets de la Ville et il est confronté à la difficulté de les mener de front tout en assurant, en même temps, la réalisation des tâches courantes.

Parmi les nombreux objets du Conseil communal en cours, un retard particulier est à signaler dans la réponse au postulat de M. Stéphane Michel, « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne ». La sortie d'un rapport-préavis spécifique est prévue, mais pas imminente.

La résolution de M^{me} Magali Zuercher adoptée le 15 septembre 2009 lors de son interpellation « Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet : un projet communal ? », qui demandait une information régulière de la Municipalité sur l'avancement du dossier, attend une réponse qui viendra dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2012 après les conventions avec le Canton et la Commune d'Épalinges.

Parmi les crédits d'investissements plus anciens, celui lié au rapport-préavis 2000/147, « Sécurité des piétons en ville de Lausanne, en particulier aux alentours des écoles. Réponses aux motions de M^{me} Géraldine Savary, de M^{me} Myriam Maurer-Savary et de M. Olivier Français, ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler » – création de 170 à 180 passages piétons – sera bouclé l'année prochaine. En effet, il en reste encore une cinquantaine à créer. On remarquera que le crédit a été alloué le 28 novembre 2000 dans la perspective que ces quelque 180 passages pour piétons seraient réalisés dans les cinq ans. S'agissant d'un domaine touchant à la sécurité, on peut s'interroger sur le retard pris.

L'écart de 16,7 entre ept alloués et affectés est expliqué par la difficulté de repourvoir des postes d'experts.

Dans l'année écoulée, plusieurs changements dans l'organisation interne et beaucoup de restructurations ont eu lieu dans le service avec la mise en place d'un système qualité et d'amélioration continue, désormais utilisé et apprécié par les collaborateurs. L'utilisation du logiciel *Optimiso*, qui nous a été brièvement présenté, a permis de donner un sens au travail et de bien définir le rôle de chacun. Cela a abouti à la formalisation des processus et, dans certains cas, à atteindre une autonomie motivante. La réorganisation a particulièrement porté ses fruits dans l'Unité travaux qui avait été objet d'un audit en 2013 à cause de dysfonctionnements dans la gestion. La démarche a permis d'avoir aujourd'hui des équipes moins nombreuses et polyvalentes, avec un planning mieux organisé, une diminution des délais de chantier et une amélioration de l'efficacité. Il y a eu une augmentation des temps partiels intéressant tant les collaborateurs que les collaboratrices.

Le fonds du stationnement n'est plus approvisionné depuis 2013, en force d'une décision municipale du 20.09.2012⁴³, pour permettre la compensation du déficit de 24,8 millions cumulé au chapitre « stationnement » et son réapprovisionnement ne devrait pas intervenir avant quatre ou cinq ans.

Service d'urbanisme (URB)

Plusieurs objets, des postulats surtout, sont de compétence de ce service qui déclare s'être trompé dans l'appréciation du délai de réponse de certains par rapport à l'état d'avancement de planification en cours d'étude. C'est le cas des postulats de M^{me} Magali Zuercher, « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin », et de M. Maurice Calame, « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI – demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation », qui seront traités ensemble et de celui de M^{me} Sophie Michaud Gigon, « Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin ». Nous avons fait remarquer l'inutilité d'attendre qu'une réponse détaillée et exhaustive soit possible en laissant ainsi le postulant sans réponse aucune. La direction de Travaux devrait être en mesure de rédiger au moins un préavis d'intention.

Un poste supplémentaire équivalant à un ept a été prévu dans le budget 2013 pour faire face à la situation de sous-effectif dans laquelle se trouvait le service en 2012 et ainsi diminuer la surcharge de travail qui ralentissait l'accomplissement de ses missions.

Le temps de traitement des dossiers par l'Office de la police des constructions avait fait l'objet d'une observation dans le rapport 2012 de la Commission de gestion.⁴⁴ La durée moyenne de traitement des dossiers avec enquête publique a encore augmenté en 2013, montant à 171 jours contre 143 en 2012 et 126 en 2011. Pour ceux sans enquête publique, le temps d'attente entre la réception du projet et la délivrance du permis a également augmenté et de façon plus marquée encore ; en 2013, la durée moyenne a été de 131 jours contre 61 en 2012 et 42 en 2011. Le retard a donc considérablement augmenté et une cellule de crise a été mise en place avec un examen externe au service sur le fonctionnement de l'office. La situation s'est aggravée par le départ de trois collaborateurs. Le recrutement de remplaçants s'est révélé difficile et leur formation prend du temps. En cas de maladie d'un collaborateur, il n'y a quasiment pas la possibilité de le remplacer dans sa tâche.

Un effort est en cours pour faire face à une procédure de plus en plus complexe et à la nécessité de donner des réponses plus rapidement. La réorganisation consistant à développer des fonctions hybrides, confiées à des collaborateurs chargés de la gestion administrative et de l'analyse réglementaire, n'a pas donné des bons résultats, en tout cas pas pour le moment. La nécessaire évolution structurelle n'est pas simple et nécessitera encore beaucoup de temps. Tout le processus pourrait être optimisé avec son informatisation et des études pour atteindre ce but sont en cours.

Dans le domaine de la protection du patrimoine bâti, on a constaté à plusieurs reprises que des travaux de démolition avaient été réalisés sans autorisation aucune. Les infractions ont donné lieu à des dénonciations à la préfecture. Il serait intéressant de connaître quelles ont été les suites de ces cas et si le travail de la déléguée au patrimoine donne un résultat concret, ne serait-ce qu'en termes de répression des abus. Lorsque la déléguée prend connaissance d'une démolition, elle peut demander ou faire effectuer une couverture photographique aux frais du propriétaire et elle en avise le Musée historique de Lausanne (MHL). Les photos sont ainsi produites en deux exemplaires, pour le MHL et pour le service.

Une activité opérationnelle particulière a été développée dans la poursuite, le développement et le lancement de démarches participatives dans plusieurs secteurs de la Ville pour des projets ou pour la révision du Plan directeur communal (PDCoM). La démarche de réalisation de mandats d'étude parallèles sur l'ensemble d'un quartier, avec la concertation de propriétaires et autres acteurs intéressés, est bonne mais devrait bénéficier d'une meilleure communication au public.

⁴³ Communication au Conseil communal du 21 septembre 2012 : « Fonds du stationnement – Adaptation au règlement d'application. »

⁴⁴ 15^e observation : « La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis à l'Office de la police des constructions. »

Service d'architecture (ARCH)

Le service a une fonction de support aux autres services communaux maîtres d'ouvrage et de conseil en matière du droit des marchés publics outre l'analyse et l'inspection des opérations de construction, rénovation et transformation des bâtiments sur l'ensemble du territoire lausannois.

Cela explique que pas tous les objets ou les projets menés par la Ville soient traités directement par le service. Nous relevons qu'un postulat de M^{me} Rebecca Ruiz, « Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance », devrait recevoir une réponse encore cette année et que, sur le même thème, des résolutions présentées par M^{me} Rebecca Ruiz, interpellatrice pour « Arriérés de salaires sur le chantier du m2 : comment la Ville compte-elle intervenir ? » et par M. Jean-Michel Dolivo⁴⁵ ne paraissent pas encore traitées car cet objet relevant de la compétence des Transports publics de la région lausannoise, le Service d'architecture n'avait pas en main les informations pour y répondre. On nous assure que la situation sera corrigée rapidement.

Parmi les investissements, le crédit-cadre en vue de contrôler et assainir les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante se trouve être encore ouvert⁴⁶. Le recensement est en train d'être terminé puisqu'il ne reste plus que trois bâtiments à analyser. En tout cas, lors de la délivrance de chaque permis de construire, une enquête approfondie est menée sur toutes les parties concernées du bâtiment.

Par rapport à la remarque émise l'année dernière, il nous est confirmé que le service n'a pas à sa disposition la liste des bâtiments communaux, celle-ci est en possession et gérée par le Service financier surtout dans le but de conclure des assurances et ouvrir des hypothèques. Cela ne comporte pas de problème particulier au service mais reste la question de la connaissance du patrimoine administratif et financier de la Ville. Un fichier recensant systématiquement les caractères architecturaux et fonctionnels des bâtiments pourrait être intéressant.

Le service a un effectif du personnel de 28,40 ept affectés sur les 30,50 alloués à la fin de l'année dernière, et il rencontre une certaine difficulté à recruter, surtout des inspecteurs, à cause d'une formation particulière demandée pour une tâche éloignée de l'activité créatrice. Il risque une surcharge de travail pesant sur les employés, du moins par périodes, surtout dans l'inspection des chantiers qui a dû intervenir, en 2013, avec des mesures d'arrêt des travaux et des dénonciations en nombre toujours croissant. Dans ce service, comme dans les autres visités, il nous est apparu assez clairement la situation complexe de la Ville, confrontée à de nombreux grands projets en chantier, tout en devant assurer l'administration ordinaire et, en même temps, limiter les dépenses, en général et de la masse salariale en particulier, et donc le nombre des collaborateurs.

En parcourant le rapport de gestion de la Municipalité de 2013, nous nous sommes arrêtés particulièrement sur les marchés publics dont le centre de compétence est auprès du Service d'architecture. La déléguée est astreinte à un travail contraignant de sensibilisation de toute l'administration aux problèmes posés par les marchés publics qui, évidemment, ne se limitent pas qu'aux objets immobiliers. La procédure, même sur consultation, doit suivre des modalités correctes.

⁴⁵ « I : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à intervenir auprès de la société Alstom Suisse S.A. pour que cette entreprise s'engage à verser, en lieu et place de la société TMTI S.A. sous-traitante, la totalité des arriérés de salaires dus à tous les salarié-e-s ayant travaillé pour poser les voies du m2, et ce conformément aux dispositions, étendues ou non, des conventions collectives de travail en vigueur. II : Le Conseil communal souhaite qu'à l'avenir la Municipalité, dans toutes les adjudications de travaux à une entreprise générale, stipule que l'entreprise générale, comme tous les sous-traitants ainsi que toutes les entreprises intervenant dans le cadre des travaux adjugés, sont tenus de respecter les conventions collectives, étendues ou non, qui s'appliquent aux secteurs professionnels concernés, et que la Municipalité mette en place un suivi de cette clause, en lien avec les syndicats et les associations d'employeurs concernés. »

⁴⁶ Préavis N° 2011/15 : Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante. Demande de crédit-cadre (2^e étape).

Service d'assainissement (ASST)

Le traitement des objets du Conseil communal suit son cours et ne nécessite pas de remarque.

Parmi les investissements, reste à boucler cette année enfin celui relatif à l'optimisation des tournées de ramassage des déchets, accordé le 10 novembre 1998⁴⁷, comme celui du 5 octobre 2004 pour la sécurisation de la Station d'épuration des eaux usées (STEP)⁴⁸. Les subventions fédérales ont déjà été encaissées pour les plans généraux communaux (PGEE) et intercommunaux (PGEEi) d'évacuation des eaux.

L'introduction de la taxe au sac a fait augmenter les prestations du service et le besoin en personnel. L'engagement d'une cinquantaine d'auxiliaires a permis, pendant la première période, d'informer et sensibiliser la population aux nouveautés dans le domaine du tri et de la récolte des déchets, mais beaucoup de postes fixes restent vacants. Le service a bénéficié d'une augmentation de l'effectif des ept alloués de 2,28 %. Un effort est encore en cours pour s'adapter aux besoins, en grande partie nouveaux, d'aujourd'hui et établir un véritable centre de compétence pour les déchets, tri, récolte, valorisation et élimination. La définition des cahiers de charge du personnel n'est pas toujours aisée et on rencontre des difficultés à recruter des professionnels de certains métiers, surtout ceux du bâtiment. Cela peut s'expliquer par la haute conjoncture de ce secteur, mais aussi par l'écart salarial entre public et privé qui est considérable.

Le service, pilote dans le cadre du projet « Bien-être au travail et gestion des absences », présente, comme tous les autres services visités, une considérable augmentation des accidents non professionnels. Sur les huit cas d'absence de longue durée, trois concernent des collaborateurs à temps partiel. L'outil de gestion du temps de travail *AgileTime* se révèle, comme indiqué dans le rapport 2013, largement insatisfaisant et peu adapté à du personnel qui travaille en rotation avec un horaire de sept jours. L'adoption d'un nouveau logiciel serait grandement souhaitable pour éviter de fastidieuses pertes de temps.

Une remarque sur le fonds de péréquation de la STEP et sur celui, nouveau, lié à la gestion des déchets qui devrait, entre autres, recevoir les excédents éventuels de la taxe sur les déchets selon le tonnage déposé dans la commune : un règlement n'est pas encore en vigueur, mais il est en cours de finalisation.

Toujours parmi les nouveautés engendrées par l'introduction de la taxe au sac, on peut constater que les ordures sont soumises par les habitants à un tri bien plus efficace que dans le passé ; en conséquence, le tonnage des déchets pris en charge par le Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne (TRIDEL) a nettement diminué. Le minimum de 80'000 tonnes prévu par contrat avec l'entreprise ACTS S.A. chargée de l'acheminement par train n'a pas été atteint (69'000 tonnes en 2013 contre 91'000 en 2012). Cela oblige ainsi à une négociation.

eauservice Lausanne (EAU)

La résolution de M^{me} Thérèse de Meuron, déposée en 2012 lors de son interpellation « Une nouvelle vengeance de Manon des Sources ?... », par laquelle l'interpellatrice souhaitait un devis pour redonner vie à la source de la Ferme du Désert, est toujours en attente. On nous fait remarquer que les sources ne sont pas légalisées et qu'il n'est pas toujours opportun d'alimenter les fontaines avec leur eau.

Parmi les comptes d'attente se trouve celui relatif au renouvellement et à la restauration de l'usine de Bret désormais prêt à être bouclé. Dans les crédits d'investissement on relève que pour celui prévu par le préavis 2006/19, « Réfection des adductions des eaux du Pays-d'Enhaut et de la source des Avants, réfection du groupe de turbinage et construction d'une usine d'ultrafiltration avec Romande Énergie (RE) et le Service Intercommunal de Gestion des Eaux (SIGE) », la conduite forcée n'a pas été

⁴⁷ Rapport-préavis N° 1998/36 : Optimisation des tournées de ramassage des déchets. Réponse aux motions de M^{me} Éliane Rey et de M. Philippe Martin.

⁴⁸ Préavis N° 2004/23 : Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP). Sécurisation du site, protection de la santé et management qualitatif et environnemental.

réalisée. Un préavis complémentaire devra être présenté, mais la négociation avec la Romande Énergie est encore en cours pour définir les clefs de répartition.

Le nombre de défaillances, dont on avait souligné l'augmentation préoccupante dans notre rapport de l'année dernière, de 88 cas en 2009 à 125 en 2012, est resté limité, de façon réjouissante, à 88 cas, valeur la plus basse de la décennie. Nous sommes retournés sur le problème de l'entretien, jugé insuffisant, des immeubles locatifs du service. La situation est restée inchangée et donc la nécessité demeure qu'**eauservice** améliore le contact avec le Service du logement et des gérances pour conserver en bon état ces propriétés de la Ville.

En ce qui concerne le personnel, dont la dotation a augmenté en 2013 de 0,20 ept alloué, on nous fait constater qu'il n'est pas aisé de trouver du personnel avec le profil idéal, surtout pour certains postes. Le salaire offert n'est pas très attrayant pour des professionnels sanitaires, dessinateurs ou en conseil d'installation.

Malgré l'exposition au risque, le nombre d'accidents reste stable et les absences sont en dessous de la moyenne de l'ensemble des employés de la Ville. Il y a 49 % de cas de longue durée dont un arrive à terme.

La requête de réduction du temps de travail augmente, que ce soit de la part des collaborateurs de sexe masculin ou de sexe féminin.

En ce qui concerne les trois fonds gérés par **eauservice**, on remarque que celui pour le renouvellement de la station de Saint-Sulpice n'a pas de règlement tandis que le fonds de Réserve et de renouvellement n'a pas enregistré de sortie en 2013. Son règlement le destine à faire face à des dépenses prévues ou imprévues dans le domaine de la distribution de l'eau potable, à améliorer la planification financière des investissements et à faciliter le calcul du prix de l'eau. On pourrait s'attendre qu'il soit plus sollicité, comme ce sera le cas pour la construction de la nouvelle structure des réservoirs du Calvaire. À propos du fonds Solidarité internationale eau on signale que le Projet communautaire pour l'accès à l'eau arrivera bientôt à terme avec des résultats réjouissants. Le fonds est, quant à lui, pérenne et d'autres projets doivent voir le jour.

Remerciements

Nous tenons ici à remercier M. le directeur pour son aimable collaboration ainsi que tous les chefs de service et leurs collaborateurs avec qui nous avons pu nous entretenir.

Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)

Préambule

Courant mai, les membres de la sous-commission ont rencontré les chefs des sept services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, puis le municipal Oscar Tosato.

Deux chefs de service ont pris leurs fonctions début 2014 (Service des écoles primaires et secondaires et Service de santé et prévention), raison pour laquelle il leur était un peu plus difficile de se prononcer sur les activités 2013 de leurs services respectifs.

Service de la jeunesse et des loisirs (S JL)

Ressources humaines

En 2013, un des buts a été de trouver une mission, des valeurs professionnelles, éthiques communes, à ce service transversal. En effet, il y a peu d'unité de matière entre les différents secteurs du service (Administration, Accueil vacances ou encore Cultes et temples). Cette procédure donne une bonne ambiance au service, mais il est néanmoins difficile d'arriver au but susmentionné.

Comme en 2012 déjà, il est constaté que la cheffe de service cumule les fonctions de cheffe de service et de secrétaire générale de la direction. Cela fonctionne vu la personnalité de la cheffe, mais cela ne saurait durer à long terme. Il n'y a apparemment pas pour l'instant de volonté de la Municipalité de doter chaque direction d'un véritable poste de secrétaire général, ce qui rend impossible la création d'un organe de coordination administrative et opérationnelle entre directions.

Conventions de subventionnement

Une première convention a été signée avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL). Une deuxième le sera à la fin 2014, avec un point de situation au 30 juin. L'idée est d'avoir un cahier des charges plus précis et des missions bien définies. La mise en place de ces conventions ne se fait pas sans problèmes, liés notamment à une différence d'approche générationnelle quant à la mise en place de structures.

Deux autres conventions de subventionnement sont prévues, pour des subventions dont le montant excède 300'000 francs : avec le Skate-park (pour 360'000 francs) et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (maison d'animation de la Vallée de la Jeunesse, pour 321'000 francs).

Prévention alcool et vie nocturne

Le service est très actif pour les mesures de prévention comportementale, en particulier avec les centres socioculturels. Le problème est que certains enfants sont totalement laissés à eux-mêmes, et donc plus enclins à se laisser influencer à commencer à boire. La structuration d'activités est essentielle.

En matière de partage des connaissances, l'Union des Villes suisses apporte beaucoup, la Confédération peu.

Centre communal pour adolescents de Valmont

Le bâtiment, construit en 1971, appartient à la Ville, sur un terrain du Canton. Ce dernier subventionne l'exploitation, gérée par la Commune. Ce centre ne fonctionne qu'avec des éducateurs (et non des

gardiens). Il y a actuellement des problèmes sur le bâtiment de Valmont lui-même qui devrait être rénové : taille des chambres plus aux normes, problèmes d'isolation thermique. Or, le Canton n'est prêt qu'à avancer l'argent et non à financer quoi que ce soit. Des discussions sont en cours.

Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Ressources humaines

La différence entre les postes alloués/affectés est principalement due au fait que, suite à des démissions, les postes ne sont pas tout de suite repourvus, en particulier dans les Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS).

Le service a un très gros souci : c'est le problème de l'obligation de remplacer. Le poste « Remplaçant » explose, et un crédit supplémentaire de plus de un million de francs va être demandé.

Il est vrai que le nombre de démissions est assez élevé (22). En règle générale, ce sont des jeunes qui ont envie d'aller voir autre chose.

Il y a aussi une augmentation des absences de longue durée, notamment pour des cas de maladies graves, mais aussi, car ce sont des métiers assez complexes avec une augmentation du port de charges, des problèmes d'ergonomie (être à hauteur d'enfant). Une réflexion va être menée à ce sujet.

Aménagement du temps de travail (ATT)

Un test a été fait à la Cité, plutôt positif. Le timbrage doit en réalité permettre une plus grande souplesse.

Santé, sécurité au travail

Un sentiment positif ressort du programme de santé au travail. Concernant les risques maladie (hépatite A, B, tétanos, grippe), le vaccin est proposé et offert. Il est vrai que ce programme est un peu cher, mais il y a des chances qu'il soit financé par d'autres partenaires externes (SUVA)⁴⁹.

Au sujet de la sécurité, il y a toujours un problème relatif aux sorties de secours et le service est en désaccord avec les pompiers. Pour eux, le principe est de ne jamais revenir en arrière en cas d'incendie ; mais que faire si, par exemple, cinq bébés sont encore dedans ?

Production des repas, projets TRICRÉA, Plateforme bio locale, et Beelong

Les APEMS ont en règle générale des contrats avec des entreprises privées. Un contrat a été rompu, car la température des plats n'était pas assez élevée (d'où un risque de salmonellose).

S'agissant de la Plateforme bio locale, la liberté a été laissée aux cuisiniers, mais il est vrai que cela reste encore beaucoup plus cher pour ce qui est du produit brut. Mais il a été demandé à chacun d'essayer, ce qui a été respecté.

La question de la centralisation de la production de repas se pose toujours. Une étude a été demandée à l'École Hôtelière de Lausanne (EHL) pour voir quel projet logistique pourrait être envisagé. Le rapport doit paraître fin juin. Les buts seraient d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Autres

Le SAJE doit encore traiter la résolution de M^{me} Magali Zuercher⁵⁰ qui demandait que la Ville entreprenne tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter la participation cantonale en matière d'accueil pré- et parascolaire.

⁴⁹ Schweizerische Unfallversicherungsanstalt – Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.

⁵⁰ Interpellation intitulée : « Augmentation des tarifs du Réseau-L ».

Un rapport-préavis au sujet du postulat de M^{me} Florence Germond, « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écoliers-ères de 5^e et 6^e année primaire », sera déposé d'ici fin juin 2014.

Au sujet du suivi des observations, les travaux concernant les garderies à la route du Jorat et à la route de Berne sont bloqués en raison de problèmes liés aux normes de construction.⁵¹

Service des écoles primaires et secondaires (SEPS)

Ressources humaines

Le nombre relativement élevé de mouvements du personnel au SEPS est dû d'une part au renouvellement de l'équipe dirigeante, d'autre part au fait que certains métiers, comme les nettoyeurs ou les surveillants de devoirs surveillés, changent fréquemment. Mais l'équipe de base est stable.

Préavis, interpellations et questions

La réponse au postulat de M^{me} Florence Germond sur la prise en charge du parascolaire des écoliers de 5^e et 6^e primaires (7-8P Harmos), dont le délai avait été fixé au 31 mars 2014, viendra d'ici l'été sous forme d'un rapport intermédiaire. Ce retard s'explique par les nombreux chantiers prioritaires qui ont été mis en route à la suite de l'arrivée du nouveau chef de service.

Organisation du SEPS

Avec l'arrivée du nouveau chef de service, le SEPS a été passablement réorganisé. Ainsi, il y a désormais quatre secteurs : Ressources pour la scolarisation, Personnel et finances, Parascolaire et Bâtiments.

Une réunion hebdomadaire a désormais lieu entre le SAJE et le SEPS.

Élèves allophones

Les tensions entre la Ville et le Canton, mentionnées dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2012, sont apaisées. Un mandat d'analyse du CREAL (Centre de ressources pour élèves allophones) a été demandé à l'URSP (Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques). Le pilotage du CREAL est assuré par un Conseil de direction, composé d'un directeur primaire, d'un directeur secondaire, du chef de service et d'un invité de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). La question est de savoir comment l'on prend en charge les enfants. Il vaut mieux intégrer les tout-petits en classe. Les préadolescents devraient avoir une prise en charge spécialisée et les adolescents devraient pouvoir aller en classe d'accueil pendant une année au moins.

Classes vertes

Le site de l'Arzillier recevait jusqu'à peu environ 70 élèves décrocheurs et/ou perturbateurs. Aujourd'hui, il n'y a plus que 33 à 34 élèves, certains parents n'étant pas d'accord de mettre leur enfant à Épalinges. Le site est donc surdimensionné, et sera fermé en août 2014. Cependant, dans l'esprit de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée qui vise à intégrer le plus possible les enfants dans des classes normales, les ressources de l'Arzillier ont été entièrement réallouées aux établissements primaires. La Municipalité est actuellement en discussion avec la Commune d'Épalinges pour voir ce qui pourrait devenir le site.

Devoirs surveillés (DS)

Le problème actuel est la précarité du statut du personnel des devoirs surveillés. Pour ce qui est des 3-6P, il s'agit souvent de mères de famille qui reprennent une activité et qui parfois travaillent aussi dans

⁵¹ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012, p. 47 et 128.*

les APEMS. Pour les 7-8P, ce sont plutôt des étudiants et la gestion est assez difficile, car il y a souvent des départs.

La formation de ce personnel a été revue avec le renfort d'un professeur de la Haute école pédagogique, et s'étend dorénavant sur dix soirs. Par ailleurs, le faible taux d'activité pour ces postes (max. 12 %, 3 x 2h = 6 heures) rend plus difficile le recrutement ; il y a une première période probatoire avec un contrat auxiliaire, puis fixe au bout de deux ans. Pour ce qui est des responsables DS, il faut revaloriser ces postes et préciser leurs tâches d'encadrement.

Le SEPS est donc en pleine réflexion sur ces questions. Pour assurer le lien avec les écoles, des doyens sont déchargés et collaborent au parascolaire.

Par ailleurs, les DS connaissent quelques problèmes de discipline, notamment avec les préadolescents. Chaque année, quelques exclusions sont prononcées contre des éléments perturbateurs.

Vandalisme

Beaucoup de dégâts sont causés par les élèves notamment, en dehors des heures. Il y a une série de bâtiments qui connaissent plus de problèmes que d'autres. Des mesures vont être prises : l'installation de caméras de surveillance ou des surveillances mobiles.

De plus, un plan pour prévenir le vandalisme va être mis en place avec cinq axes :

1. Protection des sites scolaires.
2. Cadre éducatif au sein des écoles.
3. Mesures quant à l'espace périscolaire, ex. attachement au quartier.
4. Lien avec la chaîne pénale.
5. Plan de communication.

Service de santé et prévention (anciennement Service de santé des écoles et Service dentaire)

Service de santé des écoles (SSE)

Ressources humaines

Une nouvelle cheffe de service a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2014. Le regroupement des anciens services de Santé des écoles et Dentaire s'est réalisé pour l'essentiel sur le plan comptable. Sinon, cela reste deux services bien distincts, mis à part la cheffe de service et son adjoint. La fusion n'est pas si facile. Les cabinets dentaires sont relativement indépendants et il n'y a pas de rencontres régulières des collaborateurs des cabinets dentaires et orthodontiques (deux colloques organisés par la cheffe de service *ad interim* depuis fin 2011).

Symboliquement, il faudrait avoir au niveau de la direction du Service de santé et prévention, un lieu de travail commun avec la direction de l'office dentaire. Ce n'est actuellement pas le cas, ce qui ne facilite pas la mise en œuvre d'une vraie coordination de service et une organisation des ressources humaines commune. Les démarches sont en cours (regroupement géographique et administratif) pour pallier cette difficulté.

Au Service de santé des écoles, il y a eu cinq démissions, principalement liées aux horaires de travail. Des tensions existent à ce sujet, puisque les infirmières doivent en principe travailler sur cinq jours même si elles sont à 50 %. L'année scolaire s'est terminée avec un effectif réduit. Depuis janvier 2014, la situation est en voie de stabilisation. À la rentrée 2014, l'effectif sera de nouveau au complet.

Le service n'est pas soumis à l'aménagement du temps de travail, mais les infirmières ont neuf semaines de vacances. Par contre, elles sont en apparence payées 10 % de moins que dans un hôpital si l'on se réfère au taux de travail du contrat d'engagement, différence qui n'apparaît plus quand on se réfère au nombre d'heures de travail effectif par année.

Le service cherche principalement des infirmières formées en santé communautaire, qui sont rares sur le marché du travail. D'où la disposition en vigueur qui consiste à les former directement en cours d'emploi.

Programmes de santé

Le Projet d'accueil individualisé – mesures de santé (PAIMS) vise à faciliter l'intégration scolaire des enfants souffrant de pathologies chroniques (diabète, épilepsie ou asthme par exemple). Il faut sécuriser leur intégration scolaire. Il y a une évolution très favorable à Lausanne, mais pas au niveau du Canton. Les enseignantes sont convaincues que cela les aide. C'est une démarche tout à fait pertinente pour les petits enfants et le secondaire I, mais moins pour le secondaire II, car il faut à ce stade travailler à autonomiser les jeunes.

Un avis de droit a été demandé au professeur Olivier Guillod, de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, sur la responsabilité des enseignants.

Concernant les vaccinations, le Service de santé des écoles assure, sur la base de l'accord signé par les parents, un rattrapage presque en continu des vaccinations, selon les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Le programme ALEX (Alimentation et Exercices) a bien fonctionné et était ouvert à tous, pas uniquement aux enfants en surpoids avéré.

La porte d'entrée pour tous ces programmes de prévention est la direction d'établissement. Si cela bloque, il est difficile d'implémenter un programme.

S'agissant de la baisse des vaccinations contre le papillomavirus (cancer du col de l'utérus), cela est dû notamment au fait que la Confédération, via l'OFSP, ne mène plus de campagne de communication active. Cette vaccination est remboursée si elle a lieu dans le cadre d'une campagne cantonale de vaccination. Aujourd'hui, deux injections initiales suffisent pour obtenir une bonne réponse immunitaire.

Service dentaire (SD)

Ressources humaines

3,5 postes ne sont pas repourvus. Il y a actuellement sept cabinets dentaires et un cabinet d'orthodontie (avec trois fauteuils) appartenant à la Ville.

Plus on augmente les orthodontistes, plus la rentabilité peut augmenter, d'où la nécessité de préserver les postes d'orthodontistes actuellement vacants. De toute manière, le cabinet d'orthodontie devra être déménagé. À noter qu'il y a actuellement une liste d'attente de patients encore importante.

Locaux

Au niveau des locaux, il y a des soucis concernant deux cabinets qui ne sont pas aux normes ; celui des Croix-Rouges et celui de Saint-Roch.

Informatique

Concernant le problème de la double saisie (informatique + papier), qui avait été relevé dans le précédent rapport de gestion,⁵² il n'est toujours pas résolu. Ce dossier n'a pour l'instant pas avancé, même s'il est évident que c'est une perte de temps.

⁵² *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012, p. 50.*

Prophylaxie

Deux prophylaxistes passent dans les classes. Elles ont un rôle beaucoup plus important qu'il n'y paraît. Ce n'est pas juste une question d'hygiène dentaire, mais d'hygiène tout court. Le travail des prophylaxistes est essentiel dans le renforcement des messages de prévention primaire et secondaire.

Service de psychologie scolaire (SPS)

Situation générale

La loi sur la pédagogie spécialisée va prochainement être traitée par le Grand Conseil et ne sera pas en vigueur pour la rentrée 2014.

Dans l'attente de la nouvelle loi cantonale, il y a des imperfections en termes d'organisation dans cette phase transitoire. La Commune paie de toute façon les locaux.

Les listes d'attente, en particulier pour la logopédie et la psychomotricité, sont longues. Les dotations dépendent exclusivement du Canton et n'ont pas évolué depuis 2005, malgré l'augmentation de la population. Le Canton a de la peine à reconnaître les spécificités locales, et ne tient pas compte du fait qu'il y a proportionnellement plus de familles en difficultés à Lausanne que dans les communes rurales.

Pratiques et statistiques

La psychomotricité et la logopédie sont très utiles pour les jeunes enfants. Il y a plus de demandes concernant la psychologie au niveau du secondaire. Les troubles diminuent clairement avec l'âge.

Classes d'accueil

Il y a aujourd'hui environ 25 classes d'accueil à Lausanne. Ce sont des enfants migrants, allophones, dont certains ont un vrai besoin d'aide. Le Canton a donné de l'argent pour renforcer le SPS dans ces classes, qui a pu engager 20 % de logopédie, 20 % de psychomotricité en plus des 25 % de psychologie existants (voir ci-dessus « Élèves allophones » dans le rapport sur le SEPS).

Le SPS organise en outre un séminaire sur la migration dans l'idée d'acquérir de nouvelles compétences.

Autres remarques

La loi cantonale sur la pédagogie spécialisée devrait permettre la création de nouvelles ressources, mais elles seront insuffisantes pour répondre à toutes les demandes.

Un projet de réorganisation régionale de la pédagogie spécialisée et des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) est à l'étude au Canton, dont l'une des options consisterait à fusionner Lausanne et les autres communes de la couronne lausannoise. Le SPS n'est pas favorable à ce projet. Les raisons d'un maintien d'un service lausannois sont la proximité des prestations et les relations avec les autres services de la Ville.

- **9^e observation : La Municipalité est invitée à explorer toutes les voies d'action lui permettant d'obtenir du Canton une répartition des effectifs de logopédistes, psychologues et psychomotriciens tenant compte de l'augmentation de la population et des besoins spécifiques de Lausanne.**

Service du travail (ST)

Inspection du travail

La réponse à l'interpellation de M. Hadrien Buclin, « L'Inspection du travail Lausanne est-elle dotée de moyens suffisants à l'heure où s'accroît la pression exercée par les employeurs sur les salariés ? », sera prochainement déposée au Conseil communal.

Il faut rappeler ici que l'Inspection du travail est régie par quatre lois différentes. Pour la loi sur le travail et la loi sur l'assurance-accidents, c'est Lausanne qui est compétente. Pour la loi sur le travail au noir et la loi sur les travailleurs détachés, c'est le Canton.

Selon le chef de service, l'effectif est conforme aux besoins.

Les contrôles principaux dans les entreprises portent sur les points suivants : respect des horaires maximaux, sécurité et santé au travail. Les entreprises de plus de cinquante personnes doivent avoir un plan de prévention. Les dénonciations sont en augmentation, notamment à cause de la pression à la productivité.

Taux de chômage

Comment expliquer les différences entre le taux de chômage officiel et celui qui a été annoncé par le Service social, de 9 % ? Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) publie un taux de chômage officiel, mais qui ne comprend ni les gains intermédiaires, ni ceux en travail temporaire. Les personnes qui travaillent plus de six heures par semaine ne sont pas considérées comme des chômeurs.

Il y a une proportion de plus en plus importante de chômeurs qui sont à l'aide sociale. La Confédération devrait travailler plus étroitement avec les Cantons et proposer un catalogue plus large de mesures dans le cadre de l'assurance-chômage. La Ville ne peut plus organiser ses propres mesures, car elles doivent être validées par le Canton ou la Confédération. Si elles ne sont pas validées, l'activité n'est pas reconnue par l'Office régional de placement (ORP) et les chômeurs pourraient perdre leurs droits aux indemnités de chômage.

Âge des chômeurs

La sortie de formation est aujourd'hui souvent plus tardive. Les jeunes ont un ou deux petits emplois à la sortie de leur formation et sont plus fragilisés que quelqu'un qui est là depuis dix ans. Par contre, ils sortent plus vite du chômage (cf. graphique du *Rapport de gestion*, p. 243). La durée d'indemnisation est plus longue pour les plus de 55 ans.

Situation personnelle des chômeurs

Non seulement les chômeurs ont perdu leur emploi, mais ils rencontrent souvent d'autres problèmes (toxicomanie, divorce, etc.).

20 % des personnes au revenu d'insertion (RI) suivies par les ORP ont d'autres problèmes. Il y a donc de nombreux liens entre le Centre social régional (CSR) et l'ORP lausannois.

Politique de la qualité

La hausse de l'insatisfaction des participants s'explique par la proportion de plus en plus élevée de personnes qui sont contraintes d'accepter des emplois subventionnés.

Autres remarques

L'activation des chômeurs est de plus en plus poussée. La Confédération cherche à limiter la durée du temps de chômage. La Ville de Lausanne doit pouvoir proposer des mesures différentes à l'intention des chômeurs, par exemple du coaching. Ce sont des projets qui ne peuvent s'inscrire que dans la longue durée. Les ressources ad hoc sont aujourd'hui limitées.

Service social Lausanne (SSL)

Ressources humaines

La différence entre les ept alloués et les ept affectés s'explique par le fait qu'une partie des postes du service est subventionnée par l'État de Vaud en fonction du nombre de dossiers. Tous les trois mois, la subvention est recalculée, ainsi tous les postes ne sont pas toujours affectés. Si le quota était dépassé, on devrait demander à la Municipalité de créer un nouveau poste, même s'il est financé par le Canton. Ce qui est financé par le Canton, c'est le RI et l'appui social aux bénéficiaires du RI. L'aide sociale d'urgence est financée par la Ville avec parfois une participation de l'État.

Concernant le nombre élevé de démissions dans le service (26) qui en réalité représente un peu moins de 10 %, cela s'explique pour plusieurs raisons :

- les CSR ont toujours des taux de rotation assez élevés, celui de Lausanne est plutôt en dessous de la moyenne ;
- la charge de travail des collaborateurs est considérable ;
- il y a une instabilité des règles en vigueur ;
- les usagers sont souvent agressifs.

Le problème est particulièrement prégnant chez les collaborateurs administratifs, qui sont moins formés, qui appliquent des normes strictement et qui ont des contacts directs avec les usagers. Ils ont évidemment des cours pour les préparer, mais cela ne suffit pas. Par ailleurs, ce sont souvent des jeunes qui postulent et, au bout de quelques années, ils veulent changer, ce qui est normal. C'est un service qui a beaucoup grandi en quelques années (+50%). Il est sans doute possible de réduire un peu ce nombre de démissions, mais pas complètement.

La Conférence des directeurs des Centres sociaux régionaux a proposé de faire un audit sur la charge de travail des collaborateurs administratifs et des assistants sociaux.

Unités d'action sociale

250 personnes entrent au RI chaque mois. Elles doivent obligatoirement participer à une séance d'information au cours de laquelle les conditions d'octroi du RI sont exposées (dans ce cadre, une vidéo où le chef de service explique aux requérants que les collaborateurs ne font qu'appliquer les règles en vigueur). Une première évaluation de ce nouveau dispositif a permis de démontrer que cela a un peu amélioré les choses.

Concernant la hausse des chiffres, elle s'explique de la manière suivante :

- 2011-2012 → Révision de la loi sur l'assurance-chômage.
- 2012-2013 → Stabilité.
- 2013-2014 → Stabilité, voire baisse.

L'aide sociale a passé de 70 à 110 millions : cela est dû à une précarisation de l'emploi, à une évolution des mœurs, à des mesures d'économie (assurance-invalidité, assurance-chômage). L'on est actuellement dans une période de stabilisation à haut niveau. Le taux de demandeurs d'emploi en ville de Lausanne est très élevé, puisqu'il est d'environ 9 %. On a aujourd'hui sur le marché de l'emploi une concurrence très forte avec des personnes très qualifiées, notamment venant de France. 50 % des personnes à l'aide sociale ne sont pas qualifiées.

S'agissant des perceptions indues, il est possible de prélever au maximum 15 % de ce qui est dû. Ceux qui sortent du RI et qui retrouvent du travail doivent généralement payer 100 francs par mois. Plusieurs collaborateurs gèrent cela.

Au niveau des plaintes/dénonciations, il y a eu en 2011-2012 des vacances au poste de juriste. Depuis 2013, il a une juriste particulièrement efficace qui a mis à jour un certain nombre de dossiers.

Unité logement

Le but est de prévenir les expulsions. L'unité loue des appartements et les reloue aux usagers. Pour les expulsions, le service est informé de celles décidées par la Justice de Paix. Dans l'intervalle, le SSL intervient et propose des arrangements. Certains locataires trouvent d'eux-mêmes une solution. Mais, avec la crise du logement, il est très difficile de trouver un appartement libre, même si le SSL peut aider, parfois il n'y a pas de possibilités, d'où le projet de logements modulaires à Vidy.

Actions de prévention

Suite à une demande du Service du personnel constatant une augmentation de l'endettement des employés communaux de certains services, une action a été organisée pour expliquer les conséquences de l'endettement et comment s'en sortir.

Politique sociale de la vieillesse

L'Espace Riponne a été inauguré et fonctionne assez bien. La Ville a reçu une contribution d'un fonds privé (fonds Grumbach) pour financer les cours offerts.

Unité mobilité

Les centres médico-sociaux appliquent désormais des critères un peu plus stricts, d'où une baisse des prestations.

Appui socio-éducatif

Beaucoup plus d'hommes que de femmes font appel aux mesures d'appui socio-éducatif. Cela s'explique notamment par le fait que, de manière générale, les femmes sont moins touchées par les dépendances de toutes sortes. Dans tous les domaines du travail social, la femme s'en sort mieux. De plus, les femmes ressentent une certaine gêne à venir dans des lieux squattés majoritairement par des hommes.

Hébergement d'urgence et repas

Le besoin augmente, mais il est clair que l'augmentation de l'offre peut aussi générer une augmentation de la demande.

Quant à l'augmentation du nombre de repas, elle est principalement due aux crises en Europe et en Afrique du Nord.

Autres

Le rapport-préavis pour répondre au postulat de M^{me} Knecht « Pour du logement social partagé » sera transmis au Conseil communal d'ici l'été.

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

La rencontre avec le directeur a permis de constater que la réorganisation des services, notamment Dentaire et Santé des écoles, s'est passée de manière sereine. Certains ajustements doivent encore être faits, mais le travail est en bonne voie. Il peut compter sur des chef-fe-s de service efficaces et compétents. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux chef-fe-s de service amène également son lot de réorganisations qui, dans l'ensemble, se sont bien passées.

À ses yeux, il ne paraît pas opportun à ce stade de créer un poste de secrétaire général, les fonctions transversales de la direction étant assumées de façon satisfaisante par l'actuelle cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs.

Remerciements

La sous-commission remercie les chefs de service et le directeur de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale de leur disponibilité, et de la qualité des échanges qui lui ont permis de réaliser son travail dans d'excellentes conditions.

Finances et patrimoine vert (FIPAV)

Préambule

La sous-commission a visité toutes les directions et en particulier le nouveau Secrétariat général mis en place le 1^{er} mai 2013. Une rencontre avec la directrice a été organisée après les visites des chefs de service.

Secrétariat général (SGFIPAV)

Le secrétariat est chargé entre autres de la coordination des activités de la FIPAV, du suivi des affaires du Conseil communal et du secrétariat de la directrice.

Ce service a été intégré dans le budget du Service financier. Les responsables des ressources humaines de trois services ont été rattachés au secrétariat ; seuls le Service de la révision et le Service des parcs et domaines sont restés indépendants.

La sous-commission a pu apprécier la remise d'un tableau du suivi des affaires du Conseil communal qui contient l'ensemble des tâches qui sont à traiter par la FIPAV. La secrétaire générale suivra de manière continue l'évolution des documents en relation avec notre Conseil.

Ressources humaines

Une nouvelle comptable a été engagée.

Service des parcs et domaines (SPADOM)

Préavis

De nombreux préavis sont préparés par le SPADOM ; nous constatons qu'ils ne posent pas de problèmes particuliers. Parmi les préavis exclusivement traités par SPADOM, un certain nombre a retenu notre attention :

- Rapport-préavis 2012/11 : Intentions municipales en matière de nature en ville. Elaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M^{me} Nicole Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M^{me} Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ».

Ce rapport-préavis a permis de finaliser des études, comme par exemple sur la biodiversité, et de mettre en place une répondante, pour les toitures végétales, qui est entourée par une équipe nature. Le résultat ne se concrétise pas par un objet mais permet de faire passer onze principes de base sur la politique de la nature en ville.

Les moyens de cette politique ont été mis en place par la Municipalité, sans poser de problèmes. Quelques exemples de réalisations nous ont été présentés comme les nichoirs à oiseaux cavernicoles ou des refuges à insectes.

Par exemple, des carreaux ont été spécialement aménagés pour des handicapés au plantage du chemin du Cerisier.

Ce rapport-préavis a aussi permis de répondre à cinq postulats.

- Préavis 2012/52 : Réaménagement de diverses places de jeux (2^e étape).

Ce préavis a permis de poursuivre la réactualisation des places de jeux, de mettre en place un nouveau système de contrôle et d'entretien.

- Rapport-préavis 2013/3 : Domaine agricole des Saugealles. Construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, transformations intérieures d'une écurie et aménagement d'un local de conditionnement du lait. Réfection des dessertes autour de la ferme. Installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures destinées à l'installation de biogaz. Pose de panneaux solaires photovoltaïques par SI-REN. Réponse partielle au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait ».

Ce rapport-préavis a permis de faire de la ferme des Saugealles un exemple de l'agriculture respectueuse de l'environnement et de mettre en valeur les diverses formes d'énergies renouvelables, le solaire et la biomasse, en attendant l'éolien qui fera, nous l'espérons, l'objet prochainement d'un préavis.

Préavis des années précédentes

Quelques réalisations sont issues de préavis votés avant 2013 :

- Préavis 2011/56 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2012.

Restauration du parc de l'ancien cimetière de la Sallaz (seconde étape) : une jolie réalisation qui a permis de créer un parc dans une zone intermédiaire de la ville.

- Préavis 2011/60 : Ville de Lausanne – Direction des finances et du patrimoine vert. Service des parcs et domaines. Promenade Derrière-Bourg. Projet d'assainissement global.

Les travaux sont terminés. Il ne reste que quelques petites finitions à faire. L'inauguration a eu lieu.

- Préavis 2012/12 : Lausanne Jardins 2014.

Cette année cette manifestation est en train de se mettre place.

- Préavis 2010/14 : Rénovation de l'Auberge de Montheron.

Réalisation des aménagements de la terrasse de l'Auberge de Montheron. Cette dernière vient en complément de la transformation du restaurant et apporte à ce dernier l'outil nécessaire à la gestion d'un établissement public.

Préavis en préparation en collaboration avec d'autres services

Le SPADOM participe régulièrement à la préparation des grands préavis qui vont planifier de grands projets actuels et futurs.

Préavis pluridisciplinaires en préparation

Ces collaborations sont nombreuses ; nous pouvons citer, entre autres, Métamorphose, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le Plan directeur communal (PDCOM), etc.

En ce qui concerne les Axes forts, le service met à disposition une personne à 100 % pendant trois ans. En fait, un transfert sera opéré à l'intérieur du service.

En examinant les préavis du SPADOM, nous avons pu nous rendre compte du travail important du service. Il ne faut pas oublier tout le travail d'entretien et de gestion des espaces verts lausannois.

Motions et postulats

Un seul ancien postulat demande encore une réponse :

- Postulat de M. Roland Ostermann : « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? »

Le projet est à bout touchant.

Entretien des parcs

Les déprédations et les incivilités sont toujours en augmentation. Des campagnes sont mises en place avec le Service d'assainissement.

Entretien des immeubles

Il y a 196 immeubles, dont un tiers est utilisé pour le personnel. Le service tente d'entretenir les vestiaires et les locaux administratifs. Les deux tiers des immeubles restent beaucoup trop vétustes.

Vignobles

Avec la nouvelle organisation, il faudra se poser la question de l'utilisation des magnifiques immeubles situés dans des zones protégées.

Ressources humaines

Les effectifs sont stables, les mouvements sont faibles : 12 ept sur 316,05 ept affectés.

Subvention (SPADOM)

Une seule subvention est attribuée à la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) par le Bureau d'intégration canine (BICan), qui est rattaché au SPADOM, ceci pour subventionner la fourrière.

Service achat et logistique Ville (SALV)

Motions et postulats

La motion de M. Alain Hubler : « Du gaz ? De l'air ! » et le postulat de M. Guy Gaudard : « Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues », ont été transférés des Services industriels au SALV et feront l'objet d'un rapport-préavis prêt à sortir.

Plan des investissements

Un crédit à voter de 1'000'000 de francs est prévu pour le réaménagement des surfaces de stockage extérieures ; ces travaux feront l'objet d'un préavis qui ne devrait pas tarder à sortir.

Entretien des installations

Les installations sont en très bon état. Le garde-meuble communal, situé dans les locaux des Transports publics de la région lausannoise (tl) à Renens, a été repris par le service ; 43 boxes sur 77 sont occupés.

Ressources humaines

Les mouvements de personnel sont faibles. Sur 34,23 ept alloués et affectés, il n'y a eu qu'un licenciement, l'adjoint du chef de service, et deux départs.

Divers

L'achat des véhicules légers est géré par le service : les véhicules sont décrits, sans marques, dans une liste qui est remise aux utilisateurs des véhicules ; ils choisissent le modèle et le SALV se charge de faire les achats en ouvrant l'offre sur les marchés publics.

Service de la révision (SR)

Observations de la Commission de gestion

La 22^e observation de la Commission de gestion dans le rapport 2012, qui demandait la mise en place d'une base réglementaire,⁵³ va recevoir une réponse de la Municipalité, sous forme d'un document des prérogatives et règles applicables aux activités du Service de la révision. Ce document devrait sortir encore cette année. Il reste encore à déterminer qui approuve ce document : la Municipalité ou le Conseil.

Entretien des installations

Le service est locataire, la Ville assure l'entretien des locaux.

Ressources humaines

Sur les 11,5 ept affectés, il n'y a eu qu'une seule démission dans le service ; le poste a déjà été repourvu.

Subventions

Les subventions font l'objet de contrôles par le Service de la révision. Les garderies par exemple sont contrôlées environ tous les trois ans, de même que les subventions adjudgées à la culture et, pour le sport, c'est encore plus souvent.

Service financier (SF)

Préavis

Tous les préavis financiers sont préparés par le service. Parmi ceux-ci, il faut relever le préavis :

- 2013/10 : Autorisation générale de plaider 2011-2016 – Élargissement de compétence.

Ce préavis donne les compétences, au niveau de la limite des 100'000 francs, pour plaider dans des cas importants, toujours plus nombreux. La Commission des finances est chargée des contrôles.

La taxe poubelle est passablement controversée et un nombre important de recours ont été déposés à la Commission de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales. La Municipalité est armée pour se défendre dans ce conflit.

⁵³ « La Municipalité est invitée à prévoir la mise en place d'une base réglementaire pour définir les prérogatives du Service de la révision. »

Motions et postulats

La motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, « Pour un règlement lausannois sur la participation de la Ville. Plus de transparence et de responsabilités », et son postulat « Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois », ainsi que celui de M^{me} Françoise Longchamp « demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2 », feront l'objet d'un rapport-préavis multipack qui est en préparation.

La motion David Payot, « Un Point pour la Commune de Lausanne ! », sera traitée avec l'arrêté d'imposition.

Plan des investissements

Un crédit de 6'000'000 de francs sera demandé pour l'introduction d'un *Enterprise Resource Planning* (ERP) incluant le remplacement du programme comptable actuel.

Ressources humaines

Sur les 31,25 ept alloués et affectés au service, il n'y a eu qu'une démission et un départ à la retraite. Ces personnes n'ont pas été remplacées.

Direction

La directrice de la FIPAV est contente d'avoir réintroduit le Secrétariat général, ce qui a permis de décharger le Service financier.

La ferme de Rovéréaz et le domaine font l'objet d'un gros préavis qui va sortir incessamment.

Avec la nouvelle œnologue, les vignobles tournent. Le grand problème qui reste est l'entretien et l'utilisation des bâtiments.

Conclusion

La gestion de la Direction des finances et du patrimoine vert nous a donné satisfaction. Nous remercions tous les chefs de service et leur directrice pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

Services industriels (SiL)

Préambule

Les membres de la sous-commission ont d'abord assisté à une conférence des chefs de service, puis ont rencontré chacun des cinq chefs de service, le secrétaire général, ainsi que le conseiller municipal. Cette année, la sous-commission a effectué une visite approfondie des deux services suivants : Finances, administration et développement (FASiL) et le Service multimédia (SIMA).

Secrétariat général (SGSiL)

À la suite d'une réorganisation des services, un gérant d'immeubles a été engagé, qui s'occupe de la conciergerie de l'ensemble des immeubles des SiL. La direction a ainsi répondu positivement à l'observation N° 23 de la Commission de gestion (rapport 2013)⁵⁴.

Géothermie

Le projet Sirius de pompes à chaleur électriques avec sondes géothermiques mené depuis 2012 avec la pose de la première sonde à 496 m en 2012 a permis d'acquérir une bonne expérience pour la pose de la deuxième sonde à 505 m et de la troisième sonde à 481 m à l'avenue de Morges. Cette dernière sonde étant défectueuse, un des bâtiments sera alimenté par une pompe à chaleur à gaz avec une seule sonde géothermique. Des tests réalisés et des adaptations d'isolation avec de la bentonite démontrent avec satisfaction que l'on est proche de la chaleur désirée à la surface.

Le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) a donné son accord pour un projet d'essai de sonde à 800 m.

EolJorat

En 2013, le projet EolJorat Sud (entièrement sur territoire communal) a passé avec succès le cap de l'examen par les services cantonaux concernés. Après mise à l'enquête publique, un certain nombre d'oppositions ont été soumises, dont la grande majorité est issue de l'association EoleResponsable, qui s'oppose à l'ensemble du projet.

Pour répondre à ces diverses oppositions, il a été proposé la pose d'un mât de mesure anémométrique à 145 m financé par Si-REN S.A. Le choix du mandataire pour déterminer la production du parc à partir des vitesses de vent se fera avec EoleResponsable.

Auparavant, des mesures avaient été faites par la société KohleNusbaumer S.A., bureau d'ingénieurs dont Alpiq est actionnaire à 20 %, mais les prises furent basées sur des mesures obtenues par SODAR⁵⁵ et par des anémomètres à faible hauteur. EoleResponsable, sur la base de cartes de mesure à 10 m de hauteur, conteste les évaluations de productions faites par KohleNusbaumer S.A.

⁵⁴ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012*, p. 62 : « La Municipalité est invitée à réfléchir à un regroupement des collaborateurs des SiL en charge des bâtiments, ainsi qu'à un rattachement hiérarchique plus cohérent ».

⁵⁵ *Sonic Detection And Ranging*.

Service finances, administration et développement (FASiL)

Centre de formation (C-FOR !)

Il y a 38 apprentis qui sont actuellement en formation, dont six pour les Transports publics de la région lausannoise (trois en 1^{re} année et trois en 2^e année). Les apprentis polymécaniciens vont aux cours à l'École professionnelle de la société industrielle et commerciale (EPSIC) de Lausanne et les automaticiens au Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) à Yverdon. À la fin de leur apprentissage, ils ne sont pas forcément engagés par la Ville.

Avant d'entrer au C-FOR !, les futurs apprentis, issus principalement de VSB+VSO⁵⁶, doivent faire un stage d'un jour et réussir un test. Le niveau scolaire des élèves a beaucoup diminué ces dernières années et pour leur recrutement, le C-FOR ! organise des portes-ouvertes et tient un stand au Salon des métiers et de la formation à Beaulieu.

Le C-FOR ! fonctionne comme une entreprise qui exécute des tâches pour plusieurs entreprises externes. Avec la visibilité et l'accès commun sur l'intranet de la Ville, tous les services de la Ville peuvent profiter des prestations sans charge sur la main-d'œuvre.

La volonté de la Municipalité et le but du C-FOR ! sont de former 48 apprentis. Pour le moment, il est difficile d'accueillir plus d'apprentis, alors qu'il serait facile de trouver les dix apprentis de plus avec le niveau scolaire requis. La difficulté d'accueillir plus d'apprentis s'explique par le manque d'encadrement, le manque de machines et le manque de travaux à exécuter. En outre, la surcharge momentanée du personnel sur place péjore la prospection de nouveaux mandats.

- **10^e observation :** *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre pour que l'effectif des 48 apprentis au C-FOR ! soit atteint dans les plus brefs délais, en conformité avec l'objectif qu'elle s'est fixé.*

Fonds

Il est important de noter que les SiL sont dotés de quinze fonds qui sont différenciés en trois catégories :

- Les six fonds de réserve et de renouvellement sont destinés à couvrir des pertes en cas d'événements majeurs, d'entretien ou de rénovation, à faciliter le remplacement anticipé d'installations ou compenser des travaux.
- Les huit fonds de péréquation sont particuliers et ont chacun leur réglementation dont le principe est de régulariser de manière comptable les bénéfices et les pertes d'une année à l'autre.
- Le fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) sert à financer des projets pour la promotion des énergies renouvelables.

Ressources humaines

Il y a toujours des difficultés de recrutement de personnel qualifié, le marché étant asséché pour certains métiers liés à la construction. L'article 38 du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC), qui consiste à embaucher du personnel à de meilleures conditions pour une durée limitée,⁵⁷ a été octroyé quatre fois durant l'année. Il est utilisé quand cela est nécessaire, mais cette mesure n'est pas suffisante pour recruter du personnel qualifié, les salaires octroyés sur le marché étant fixés par rapport à l'offre insuffisante de main-d'œuvre qualifiée.

⁵⁶ Voie secondaire baccalauréat+Voie secondaire à options.

⁵⁷ « Dans des cas tout à fait exceptionnels et afin de s'assurer la collaboration de personnes particulièrement qualifiées, la Municipalité peut allouer des suppléments dépassant de 20 % au plus les maxima fixés à l'article 34. Ces suppléments sont versés à bien plaisir, sans garantie de durée. »

Il y a quelques absences de très longue durée dont deux-trois personnes à FASiL, dues à des cas de maladie. Il est difficile de gérer ces absences, c'est donc le médecin de la Ville qui s'en occupe lorsque ces situations durent.

Qualité + controlling

À la suite du transfert du responsable de la qualité et du controlling au Service commercial en 2013, les deux entités ont été divisées pour un meilleur fonctionnement. Il y a un responsable pour la qualité (qualité et audits) et un responsable pour le controlling.

Les normes ISO 9001⁵⁸ ont passé de la version 2001 (orientée processus) à la version 2008 (pilotage par objectifs) et cette transition n'est pas encore terminée.

La formation des cadres pour le Secrétariat général, le Service commercial et le Service finances, administration et développement est toujours en cours.

Service commercial (SiLCOM)

Depuis la création du service en 2008, huitante collaborateurs s'impliquent pour le bon fonctionnement du service qui se prépare pour la prochaine ouverture totale du marché de l'énergie en 2018. Actuellement, l'énergie représente un tiers de la facture des consommateurs.

Les perspectives d'avenir seraient d'étendre les services en dehors de Lausanne, comme par exemple sur La Côte, où le Service du gaz est déjà présent, ainsi que la collaboration avec d'autres Services industriels de petites communes auxquels la Ville pourrait proposer des services additionnels.

De nouveaux produits ainsi que de nouvelles prestations sont proposés, comme par exemple les factures du gaz à la carte pour les gérances (de janvier à janvier).

Le centre d'appel est devenu plus performant. Il exige des collaborateurs une formation adéquate pour répondre dorénavant aussi bien à des conseils à la clientèle (de type commerciaux) qu'aux problèmes techniques.

Le projet Vulcain, qui est en place depuis août 2013, est une stratégie de commercialisation du gaz avec des tarifs clarifiés et de nouvelles prestations comme une nouvelle chaudière, des offres plus écologiques, etc.

L'enquête de satisfaction des clients réalisée tous les ans par Mediactif relève de bons résultats.

Ressources humaines

La mise en place de séances trimestrielles des cadres et deux plénières par année contribue à une meilleure gestion du personnel.

Service de l'électricité (SEL)

La liaison 50 kV entre les postes de Praz-Séchaud et de Morand est fonctionnelle depuis fin juillet et l'étude pour les travaux de rénovation prévus en 2014 de la liaison entre Morand et Lutry a été réalisée.

La surveillance des réseaux est assurée avec un piquet journalier de deux personnes dont un ingénieur.

Un bilan annuel des prévisions des besoins en énergie avec une prévision au quart d'heure près est exigé et est surveillé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT).

Le projet Lavey+ est bloqué pour le moment en raison de quelques oppositions du côté valaisan.

⁵⁸ Exigences relatives à un système de management de la qualité de l'Organisation internationale de normalisation.

Le projet de Massongex–Bex Rhône (MBR), qui n'est économiquement pas rentable dans le contexte actuel des prix sur le marché de l'électricité, est toujours ralenti par la difficulté des négociations avec la Commune de Massongex.

Ressources humaines

Les absences de personnel sont compensées par des mandats externes.

Une étude est souhaitée pour la reconversion des plus de 50 ans, qui ont des tâches plus physiques, dans l'idée de les diriger sur une nouvelle formation.

Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD)

Gaz

Ça roule, et de préférence au gaz !

SiL Gaz dispose d'un réseau de 720 km et dessert 38 communes entre Lutry et Nyon, ce qui représente plus de 16'000 clients.

Le contrôle des installations avec des moyens de détection qui ont été améliorés sur tout le réseau ont constaté 441 fuites de gaz contre 392 en 2012.

CAD

La production d'énergie thermique alimentant le chauffage à distance est principalement assurée par TRIDEL (Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne). Elle est complétée par la production d'une turbine à gaz en cycle combiné et d'une turbine à vapeur et de chaudières bicom bustibles (gaz et mazout léger) à l'usine de Pierre-de-Plan.

Pour répondre aux besoins en matière de froid du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et du centre d'exploitation de Pierre-de-Plan, le projet Frigus a permis la mise en place de l'équipement de production d'eau glacée qui sera en fonction dès l'été 2014.

CADSUD

Le raccordement de la chaufferie CADSTEP⁵⁹ au réseau a connu quelques soucis avec la découverte de ruines romaines. Des fouilles ont été réalisées par des archéologues, ce qui a prolongé de deux mois la durée du chantier.

CADOUEST

Le développement du réseau en direction de Prilly-centre se poursuit.

Service multimédia (SIMA)

Le défi de Citycable face à la concurrence accrue de Swisscom, qui devient de plus en plus agressive sur le marché, est de se différencier dans une stratégie de marque qui est « Une ville connectée est une ville qui permet à tous de bénéficier des meilleures prestations multimédias ».

Citycable doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation des utilisateurs et offrir de nouveaux produits basés sur des technologies de plus en plus complexes à mettre en place et qui demandent des investissements de base conséquents, des connaissances spécifiques et des ressources humaines qualifiées.

⁵⁹ Station d'épuration des eaux usées.

Les prix des télécommunications chutent mais la baisse du chiffre d'affaire est compensée par la diversité du portefeuille. Le Service multimédia entreprend d'acquérir de nouveaux marchés en se positionnant auprès des petites et moyennes entreprises.

Un *call center* est disponible tous les jours : la permanence est tenue par des étudiants engagés à temps partiel. Les deux boutiques Citycable, l'une à Chauderon et l'autre au Flon, sont ouvertes afin d'accueillir la clientèle, et les collaborateurs qui y travaillent sont formés autant pour le conseil sur les divers produits offerts que pour répondre aux problèmes techniques.

Il est constaté une baisse des abonnements pour la télévision traditionnelle, par contre, une augmentation des clients pour internet et la téléphonie. La mise en place prochainement de TV+ a pour but de s'adapter aux nouveaux modes de consommation des utilisateurs avec des produits proposés sous forme de packs, avec internet et l'accès à divers bouquets de chaînes de télévision à choix (sport, musique, jeunesse, etc.).

LFO S.A.

La société LFO⁶⁰ S.A. n'a pas de personnel ; les 21 ept, dont 11 contrats à durée déterminée, travaillent en sous-traitance avec le Service multimédia.

Le déploiement de la fibre optique à Lausanne suit son cours sur un planning de cinq ans en partenariat avec Swisscom pour les échanges de données.

Si-REN S.A.

La société a pour but l'étude, la construction et l'exploitation d'installations de production ainsi que la fourniture d'énergie dans le domaine des énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger.

La société compte 4,6 ept, dont deux ont été engagés pour permettre la mise en œuvre du Plan solaire photovoltaïque de 30 MW.

Motion

Pierre-Antoine Hildbrand : « Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la 'société à 2000 watts' » : réponse via le rapport-préavis N° 2014/24 (synchrophaseurs)⁶¹ en cours de traitement par une commission du Conseil communal.

Postulats

- Gilles Meystre et consorts : « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! »
- Yves Ferrari : « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W » (la réponse donnée par le rapport-préavis N° 2013/60⁶² n'a été acceptée que partiellement et ne figure plus dans le rapport de gestion comme en attente de réponse).

⁶⁰ Lausanne Fibre Optique.

⁶¹ *Étude sur la conduite du réseau haute tension des SiL : un pas vers le smartgrid. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la 'société à 2000 watts' ».*

⁶² *Plan lumière : « Lausanne, c'est du gris, du vert et du bleu ». Crédit-cadre 2014-2023 pour le remplacement et l'extension de l'éclairage public. Réponse aux postulats de M. Yves Ferrari « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W » et de M. Claude Bonnard « Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction de l'éclairage public par LED ».*

- Florian Ruf : « Énergies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? »
- Charles-Denis Perrin et consorts : « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue ».
- Charles-Denis Perrin et consorts : « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant ».
- Valéry Beaud : « Écoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable et de l'environnement ».

Un rapport-préavis répondant à ces six postulats est en cours de rédaction et sera soumis à la Municipalité en principe avant septembre 2014 (le délai de réponse était fixé au 30 juin 2014).

- Guy Gaudard : « Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues ».
La réponse à ce postulat est coordonnée avec la réponse à la motion de M. Alain Hubler : « Du gaz ?, de l'air ! » pour laquelle la Direction des finances et du patrimoine vert est leader. Rapport-préavis prévu en principe pour septembre 2014.
- Philippe Jacquat et consorts : « Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corréler l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement d'appareils électriques ».
Le délai de réponse à ce postulat est fixé au 30 septembre 2014 et ne pourra probablement pas être tenu.
- Pierre-Antoine Hildbrand : « Neutralité du réseau internet lausannois ».
La Commission de gestion a refusé le classement de ce postulat et souhaite qu'il y soit répondu par un rapport-préavis qui reprenne l'argumentation déjà fournie. Une réponse sera donnée dès que possible (le délai de réponse était fixé au 31 mars 2014).

Remerciements

Les commissaires remercient vivement le directeur, les chefs de service ainsi que tous les collaborateurs qui les ont accueillis chaleureusement et leur ont fourni des explications claires et précises sur leurs activités.

Lausanne, le 3 juillet 2014

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2013 à fin juin 2014 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombres en 2013- 2014	Nombres en 2012- 2013	Nombres en 2011- 2012
Séances plénières simples du Conseil communal	3	5	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	15	17	16
Démissions de membres du Conseil	8	9	7
Motions déposées	8	16	18
Postulats déposés	33	21	31
Projets de règlement	1	2	1
Interpellations ordinaires	31	40	35
Interpellations urgentes	19	15	20
Pétitions	6	11	11
Préavis	47	35	41
Rapports-préavis	22	23	14
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R102	R103	R106
Questions écrites transmises à la Municipalité	19	17	19
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	104	123	107
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	86	75	85
Séances de la Commission de gestion	10	9	11
Séances de la Commission des finances	11	10	14
Séances de la Commission des pétitions	4	6	3
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	14	9	12
Séances de la Commission de politique régionale	6	7	5
Séances du Bureau du Conseil	15	17	17
Invitations reçues	155	145	143
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	16	14	20
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	44	42	38
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	157	162	171

Cette année de législature, le Bureau a assumé sa fonction de Bureau électoral lors des votations fédérales du 22.09.2013 ; lors des votations fédérales du 24.11.2013 ; lors des votations fédérales du 09.02.2014 ; lors des votations communales du 13.04.2014 ; lors des votations fédérales et cantonales du 18.05.2014.

Une séance d'information sur le réaménagement de la place Chauderon-Sud a été organisée le 18 juin 2013. Cette séance a été préparée à l'initiative et avec la collaboration de la direction de Travaux.

Le Bureau a organisé une nouvelle visite d'un parlement. L'année précédente, le Bureau était allé rencontrer ses homologues de la Ville de Genève. L'expérience avait été enrichissante pour tous les participants. Dès lors, cette année, c'est à Bienne que les membres du Bureau de Lausanne se sont rendus. Une fois encore, les échanges ont été nourris et très intéressants.

Durant le courant de l'année, le Bureau a mis en place une procédure d'examen de recevabilité des initiatives des conseillers et des pétitions. Cette nouvelle manière de fonctionner fait suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2013, de la nouvelle loi sur les communes. Ces examens donnant lieu à des décisions du Bureau, celles-ci sont sujettes à recours de la part des conseillers. Le Bureau a donc également établi une procédure de recours et de traitement de ceux déposés.

Le Bureau a aussi réfléchi à l'élaboration d'une procédure en cas de huis clos. En effet, le Règlement du Conseil prévoyant cette possibilité, le Bureau a étudié différents cas de figure, tenant compte du fait que la salle est à présent sonorisée, que les séances sont filmées et diffusées en direct sur divers canaux et que la présidence doit pouvoir assurer que le huis clos est respecté en cas de décision du Conseil.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes implique une révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) pour une mise en conformité. Profitant de cette obligation, le Conseil communal a décidé de nommer une commission chargée de réviser l'ensemble du RCCL. La présidente a demandé à pouvoir disposer d'une voix consultative dans cette commission, afin de faire remonter les points de dysfonctionnement de certains articles relevés durant ces dernières années. Cette commission, N° 23, a en outre chargé le Bureau de rédiger une note pour proposer une procédure de récusation des conseillers, nouvelle règle entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

La présidente en charge jusqu'au 30 juin a profité de son mandat pour rencontrer des représentants d'acteurs de la vie commerciale, associative, sportive et culturelle de la ville de Lausanne. Elle a organisé des petits déjeuners informels dans le carnotzet de l'Hôtel de Ville à six reprises. Elle a eu le plaisir de s'entretenir avec

- des représentants de l'Association des commerçants lausannois ;
- des représentants des organisateurs de grosses manifestations sportives que sont le Lausanne-Sport, le Lausanne Hockey Club (LHC), Lausanne Marathon et les 20 km de Lausanne ;
- des représentants des urbanistes et architectes actifs à Lausanne ;
- des représentants des cafetiers, restaurateurs et hôteliers lausannois ;
- des représentants de la Société des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs vaudois, section lausannoise ;
- des représentants des associations de quartiers lausannois – Plateforme unifiée des centres de quartiers (PUCQ).

Pour certaines de ces séances d'autres membres du Bureau étaient également présents et la séance avec les représentants des boulangers a été conduite par le 1^{er} vice-président.

La présidente du Conseil et le président de la Commission consultative d'informatique, également membre du Bureau, ont rencontré le chef du Service d'organisation et d'informatique, accompagné de son adjoint. Plusieurs points ont été abordés, notamment des aspects techniques liés au fonctionnement du système informatique de la salle du Conseil, mais aussi les recherches effectuées dans le cadre des autorités romandes sur les méthodes de retranscription automatique de séance.

Le Secrétariat municipal a été réorganisé au début de l'année 2014. Cela a eu une incidence sur le nombre d'huissiers disponibles durant les séances du Conseil. Après discussion avec la Municipalité, un compromis a pu être trouvé.

Le 19 juillet 2013, le secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal du 23 novembre 2010 au 24 mai 2011 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal année 2010-2011 (présidence Roland Rapaz) et année 2011-2012 (présidence Claude-Alain Voiblet) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de 2011 et 2012 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau pour les années 2011 et 2012 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour les années 2011 et 2012.

RAPPORT

de la Commission des finances

sur les comptes de la commune pour l'année 2013

ORGANISATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Président et rapporteur général	M. Philippe Clivaz
Premier vice-président	M. Georges-André Clerc
Deuxième vice-président	M. David Payot
Secrétaire	M. David Barbi

Les sous-commissions chargées de l'examen des comptes étaient composées comme il suit :

Administration générale et culture	Mme Anne-Françoise Decollogny et M. Valentin Christe
Sports, intégration et protection de la population	Mme Françoise Longchamp et M. Benoît Gaillard
Logement et sécurité publique	MM. Jean-François Cachin et Giampiero Trezzini
Travaux	MM. Claude Bonnard et Julien Eggenberger
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Mme Sylvianne Bergmann et M. Pierre-Yves Oppikofer
Finances et patrimoine vert	MM. Georges-André Clerc et David Payot
Services industriels	MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Philippe Mivelaz

Secrétariat : Service financier

Lausanne, le 25 mai 2014

**Rapport de la Commission permanente des finances
sur le préavis n° 2014/17 – Comptes de l'exercice 2013**

Madame la présidente, chères et chers collègues,

La Commission des finances a traité du préavis 2014/17 "Comptes de l'exercice 2013" présenté par la Municipalité dans ses séances des 7, 16 et 22 mai 2014. Les commissaires ont pu, lors des visites dans leur direction respective, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission des finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les commissaires et les avons discutés.

Le préavis des comptes 2013 présenté à l'approbation du Conseil communal montre un excédent de revenus de 3.6 millions de francs (en amélioration de quasi 50 millions par rapport au Budget 2013 et de 84 millions par rapport aux comptes 2012) pour un total de revenus de 1'917'557'847.57 francs et un total de charges de 1'913'901'621.89 francs. Les charges progressent de 20 millions, tandis que les revenus sont en augmentation de 70 millions.

La bonne maîtrise des dépenses, alliée à la mise en place du Plan Structurel d'Amélioration Financière de la ville (PSAF), ont toutefois permis de continuer à financer les thématiques prioritaires (sécurité : augmentation de postes et petite enfance : augmentation de l'offre d'accueil), tout en poursuivant les investissements (157 millions) et en améliorant la marge d'autofinancement (192 millions alors que 93 millions étaient prévus au budget et que les comptes 2012 présentent un déficit d'autofinancement de 56 millions).

La dette bancaire brute augmente légèrement de 27 millions alors que l'endettement net diminue pour sa part de 35 millions pour un total de 2.114 milliards (le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards).

Les efforts consentis sont importants et il nous semble essentiel d'insister sur le PSAF qui visait une amélioration de 40 millions sur les budgets 2013 et 2014. Notons que les objectifs fixés seront atteints, avec notamment un impact de 18.6 millions supplémentaire prévu au budget 2014 et 19 millions atteints aux comptes 2013.

La forte hausse des recettes fiscales (dont 21 millions liés aux impôts sur les sociétés, et 36 millions liés à l'impôt sur les personnes physique) est l'autre élément essentiel de ce résultat positif. A noter encore que 8 millions ont pu être provisionnés pour renforcer l'entretien durable de bâtiments scolaires qui en ont bien besoin.

Si on peut se réjouir de ces résultats et saluer comme il se doit la rigueur dans la gestion financière de notre collectivité, aussi bien par la Municipale en charge des finances que par la Municipalité et l'Administration communale dans leur ensemble, il faut cependant raison garder parce que les perspectives ne sont pas très bonnes. L'Union européenne fait en effet pression pour que la fiscalité des entreprises soit réformée, ce qui fera perdre environ 450 millions aux finances publiques, selon la communication du Canton du 4 avril dernier (60 millions dans les faits pour Lausanne, mais une part devrait être compen-

sée). Il n'empêche que ce montant est plus ou moins celui du coût des prestations mises sur pied par la ville pour la petite enfance ou encore celui du budget des subventions culturelles.

Avant de passer à l'analyse de chaque direction, relevons encore trois éléments :

- La Municipalité a choisi, cette année, d'utiliser la Commission des finances pour faire traiter en urgence un certain nombre de préavis. Certains cas étaient complètement justifiés puisque le sujet était éminemment financier; d'autres relevaient plutôt d'une volonté municipale de faire accélérer le processus démocratique, ce qui n'est pas sans risque, même si la Commission des finances est représentative des forces politiques en présence au Conseil communal. Nous ne pouvons en tout cas que souhaiter que cette pratique ne devienne pas trop fréquente.
- Au début juillet 2013, une demande de crédit supplémentaire est parvenue à la présidence de la Commission des finances pour sauver – encore une fois – la situation financière calamiteuse du Vivarium de Lausanne. Au-delà des pressions médiatiques et politiques pour le soutien de cette structure, notre commission a accordé ce soutien urgent supplémentaire, parce qu'elle avait reçu l'assurance qu'une solution avec le projet Aquatis serait trouvée. Cela s'est avéré effectif et le crédit supplémentaire n'a finalement pas été utilisé. Mise à part cette anecdote, notre commission a relevé, lors de sa séance du 16 mai, que l'annulation d'un montant conséquent (115'660.35 francs entre 2010 et 2013) lié à des factures impayées aux Service industriels était la conséquence d'un processus de décisions pas forcément très clair. La Municipalité semblait décider, chaque année, de ne pas réclamer les montants dus, avant que, finalement, elle ne décide, après trois ans, d'annuler la créance totale. Même si elle connaît l'attachement des lausannois au Vivarium, la Commission des finances n'est pas convaincue que cette pratique soit la bonne, surtout pour un service commercial.
- Un souci technique du côté de la CADEV n'a pas permis au Service financier de la Ville de fournir la "brochure des comptes de l'exercice 2013" dans le délai initialement prévu. Ce retard d'environ deux semaines a fait qu'il a été très difficile à l'ensemble des commissaires d'étudier ce document dans le détail pour la séance du 16 mai. Ceci, d'autant plus que le calendrier de cette année 2013-2014 prévoit un traitement des comptes par le Conseil communal plus tôt que les années précédentes. La Commission des finances a toutefois décidé de voter les comptes 2013, certains de ses membres se réservant le droit de poser des questions, voire de présenter des amendements, au Conseil communal lors des séances des 17 et 18 juin.

Analyse Direction par Direction

Administration Générale et Culture (AGC)

La sous-commission, composée de Anne-Françoise Decollogny et Valentin Christe (rapporteur) a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction AGC par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Sports, Intégration et Protection de la Population (SIPP)

La sous-commission, composée de Benoît Gaillard (rapporteur) et Françoise Longchamp a obtenu de M. le Directeur, de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction SIPP par 12 oui, 0 non et 2 abstentions.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Logement et Sécurité Publique (LSP)

La sous-commission, composée de Giampiero Trezzini et Jean-François Cachin (rapporteur) a obtenu des cheffes et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction LSP par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Travaux (TRX)

La sous-commission, composée de Julien Eggenberger (rapporteur) et Claude Bonnard a obtenu de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction TRX par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, Jeunesse et Cohésion Sociale (EJCS)

La Commission des finances s'est prononcée sur les comptes de cette direction sans avoir connaissance du rapport écrit des sous-commissaires. Un rapport oral a cependant été fait en séance. Pour des questions d'agenda, les visites dans les services se sont terminées la veille de la séance à laquelle la Commission a voté les comptes 2013.

La sous-commission, composée de Sylvianne Bergmann et Pierre-Yves Oppikofer (rapporteur) a obtenu de M. le Directeur, des cheffes et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction EJCS par 9 oui, 0 non et 4 abstentions.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Finances et Patrimoine Vert (FIPAV)

La sous-commission, composée de David Payot et Georges-André Clerc (rapporteur) a obtenu de Mme la Directrice et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction FIPAV par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Services industriels (SI)

La sous-commission, composée de Pierre-Antoine Hildbrand (rapporteur) et Philippe Mivelaz a obtenu de la cheffe et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SI par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Elle vous recommande d'en faire de même.

Vœu :

La Commission des finances souhaite qu'à l'avenir la Municipalité mentionne pour mémoire, autant qu'il lui est possible, la valeur vénale des actifs à son bilan.

Au vote, ce vœu est accepté par 8 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

Conclusions

Au final, la Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les comptes de l'exercice 2013 de la Ville de Lausanne comme il suit :

Charges	1'913'901'621.89
Revenus	1'917'557'847.57
Excédent de revenus	3'656'225.68

Par un vote de 10 oui, 0 non et 2 abstentions, la Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2013, tels que présentés dans le préavis N° 2014/17 du 10 avril 2014.

La Commission des finances adopte le présent rapport à l'unanimité de ses membres présents (14 sur 15).

Philippe Clivaz, président

ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Les comptes 2013 des Services de la Direction Administration Générale et Culture ont été examinés les 28 et 29 avril 2014 dans les locaux de la comptabilité de la Direction.

Remarques générales

Les comptes 2013 présentent un excédent de charges de 255'414'277 francs par rapport aux revenus. Les charges sont supérieures de 21'621'735 francs par rapport au montant budgété, soit une différence de 5.76%; celle-ci s'explique essentiellement par les correctifs de la masse salariale. (Voir plus bas) Les revenus présentent quant à eux un écart positif de 1'682'858 francs, soit 0.95% par rapport au montant budgété. Les commissaires souhaitent dès lors saluer la bonne tenue du budget.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2013	Budget 2013	Ec./Bud %	Comptes 2012	Ec./2012 %
30	Personnel	10.66	46'222'092	25'688'300	79.93	46'237'568	-0.03
31	Biens, services, marchandises	4.18	18'129'469	19'369'700	-6.40	200'984'279	-90.98
32	Intérêts passifs	0.00	0	0		0	
33	Amortissements	1.85	8'021'518	8'102'800	-1.00	9'515'231	-15.70
35	Dédom. à collectivités publiques	66.55	288'437'375	285'540'000	1.01	275'152'056	4.83
36	Subventions accordées	12.94	56'076'416	56'369'000	-0.52	45'608'864	22.95
38	Attributions aux réserves	0.37	1'600'000	100'000	1'500.00	300'000	433.33
39	Imputations internes	3.44	14'922'965	14'618'300	2.08	13'289'471	12.29
	DIRECTION	100.00	433'409'835	409'788'100	5.76	591'087'469	-26.68

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2013	Budget 2013	Ec./Bud %	Comptes 2012	Ec./2012 %
40	Impôts	0.00	0	0		0	
42	Revenus des biens	0.15	264'157	190'000	39.03	213'574	23.68
43	Taxes, ventes, prestations facturées	7.73	13'761'860	15'670'200	-12.18	14'307'880	-3.82
44	Part à recettes sans affectation	0.00	0	0		0	
45	Dédom. de collectivités publiques	88.94	158'310'961	154'850'000	2.24	156'015'322	1.47
48	Prélèvements sur les réserves	0.00	0	0		100'250'000	-100.00
49	Imputations internes	3.18	5'658'580	5'602'500	1.00	3'868'098	46.29
	DIRECTION	100.00	177'995'558	176'312'700	0.95	274'654'874	-35.19

CHARGES ET REVENUS PAR SERVICE

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2013	Budget 2013	Ec./Bud %	Comptes 2012	Ec./2012 %
1000	Conseil communal	0.27	1'190'012	1'297'300	-8.27	1'208'279	-1.51
1001	Municipalité	0.87	3'774'589	3'900'500	-3.23	3'888'071	-2.92
1100	Secrétariat communal	29.55	128'082'926	123'157'200	4.00	114'747'140	11.62
1101	Administration et comptabilité	0.14	590'713	604'800	-2.33	538'710	9.65
1102	Greffé municipal	0.83	3'601'598	3'892'500	-7.47	3'853'473	-6.54
1104	Particip. à charges cantonales	40.86	177'088'863	179'040'000	-1.09	166'983'943	6.05
1200	Service du personnel	3.45	14'960'294	15'706'100	-4.75	197'893'181	-92.44
1201	Correctif masse salariale	0.00	0	-21'800'000	-100.00	0	
1202	Cellule ARC	0.08	355'711	435'400	-18.30	378'766	-6.09
1203	Plan mobilité	0.33	1'431'225	1'347'000	6.25	994'936	43.85
1300	DEVCOM	3.10	13'423'962	13'543'300	-0.88	13'427'856	-0.03
1401	Culture	13.84	59'976'953	60'242'100	-0.44	58'456'993	2.60
1500	SOI	5.65	24'466'830	24'177'700	1.20	24'572'346	-0.43
1600	Conseil juridique	0.12	499'446	507'300	-1.55	501'044	-0.32
1601	Commission de police	0.36	1'563'888	1'724'500	-9.31	1'671'805	-6.46
1602	Assur. chose et patrimoine	0.55	2'402'825	2'012'400	19.40	1'970'927	21.91
	DIRECTION	100.00	433'409'835	409'788'100	5.76	591'087'469	-26.68

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2013	Budget 2013	Ec./Bud %	Comptes 2012	Ec./2012 %
1000	Conseil communal	0.01	19'893	0		0	
1001	Municipalité	0.18	317'898	285'000	11.54	288'557	10.17
1100	Secrétariat communal	88.81	158'071'722	157'561'000	0.32	155'796'611	1.46
1101	Administration et comptabilité	0.00	8'400	0		0	
1102	Greffé municipal	0.42	742'213	721'200	2.91	717'136	3.50
1104	Particip. à charges cantonales	0.00	0	0		0	
1200	Service du personnel	4.65	8'281'712	7'492'600	10.53	107'389'321	-92.29
1201	Correctif masse salariale	0.00	0	0		0	
1202	Cellule ARC	0.00	0	0		0	
1203	Plan mobilité	0.80	1'431'225	1'347'000	6.25	1'350'781	5.96
1300	DEVCOM	0.61	1'084'772	625'900	73.31	733'484	47.89
1401	Culture	0.55	987'067	977'900	0.94	1'282'171	-23.02
1500	SOI	3.19	5'670'165	5'799'100	-2.22	5'672'026	-0.03
1600	Conseil juridique	0.00	0	0		0	
1601	Commission de police	0.76	1'346'233	1'390'000	-3.15	1'394'446	-3.46
1602	Assur. chose et patrimoine	0.02	34'258	113'000	-69.68	30'340	12.91
	DIRECTION	100.00	177'995'558	176'312'700	0.95	274'654'874	-35.19

Analyse par service

Voici quelques commentaires afin de compléter les informations contenues dans la brochure des comptes.

100 Autorités

1000 Conseil communal

1000.301 Ce montant est compensé par l'indemnité APG encaissée, comptabilisée sous la rubrique 1000.436.

1001 Municipalité

Aucun commentaire.

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

1100.366 Ce montant correspond au versement des 80 francs par habitant liés à l'introduction de la taxe au sac. Il se trouve à titre transitoire dans les comptes 2013, mais sera effectivement versé en 2014.

1100.351 Le Fonds de péréquation intercommunal présente une dépense supérieure au budget.

1100.451 Le Fonds de péréquation intercommunal présente un revenu supérieur au budget. Au final la Ville touche un montant supérieur au montant qu'elle verse.

1101 Administration et comptabilité

1101.436 Ce montant correspond à la contribution de l'ORP pour l'engagement d'une personne au chômage.

1102 Greffe municipal

1102.451 A titre informatif, ce montant s'élève à 18 francs par électeur domicilié à l'étranger.

1102.331 Il s'agit de la dernière année d'amortissement des travaux de la salle du Conseil communal.

1104 Participation à des charges cantonales

1104.351 Le montant de la facture sociale a été légèrement inférieur à la somme budgétée.

1200 Service du personnel

1200.439 Ce montant correspond à la ristourne de la taxe CO₂ sur le personnel.

1201 Correctifs de la masse salariale

1201.304 D'un point de vue comptable, ces correctifs sont des "charges négatives". Ils apparaissent au budget comme des économies, mais n'apparaissent pour autant comme revenus dans les comptes. Les économies réalisées au niveau des salaires des collaborateurs de la Ville sont en effet ventilées dans tous les services. C'est la raison pour laquelle ces correctifs donnent l'impression que les comptes d'AGC sont très éloignés du budget.

1202 Cellule ARC

Aucun commentaire.

1203 Plan de mobilité

Aucun commentaire.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication (DEVCOM)

1300.365 Le montant de 75'000 francs en crédit supplémentaire correspond à l'aide d'urgence pour le Vivarium, qui n'a finalement pas été versée.

1401 **Service de la culture**

- 1401.319 Ce montant a été inscrit aux comptes à titre transitoire, et correspond à la valeur maximale des droits de douane, eux-mêmes basés sur la valeur des œuvres de Guo Fengyi, valeur qui a augmenté en raison du décès de l'artiste.
- 1401.365 Le total des subventions versées à des institutions culturelles et artistiques se monte à 41'649'397 francs, soit 201'603 francs de moins que le montant budgété.
- 1401.380 La réserve en question alimente le Fonds pour risques de tournée.
- 1401.434 La diminution des recettes de billetterie est à relativiser. En effet, 2012 ayant été une année exceptionnelle de ce point de vue, les recettes de billetterie reviennent à leurs niveaux moyens.

1500 **Service d'organisation et d'informatique**

- 1500.312 Ce montant peut varier de façon relativement importante d'une année à l'autre, en raison des besoins en climatisation liés à la météo estivale.
- 1500.317 Certaines notes de frais n'avaient pas encore été comptabilisées, d'où le dépassement constaté.
- 1500.380 Ce montant correspond au remplacement des serveurs actuels par trois datacenters préfabriqués, et décentralisés.
- 1500.434 Les prestations informatiques fournies à la CPCL n'étaient pas soumises à la TVA jusqu'au 1^{er} juillet 2013; dès cette date, elles l'ont été.
- 1500.439

160 **Service juridique**

1600 **Conseil juridique**

Aucun commentaire.

1601 **Commission de police**

- 1601.437 Il y a environ 11'000 dénonciations par année pour du stationnement interdit sur des places privées.

1602 **Assurances de choses et patrimoine**

Aucun commentaire.

Conclusions

Nous tenons à remercier Mesdames et Messieurs les chefs de service ainsi que Monsieur le chef comptable de la Direction Administration Générale et Culture pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

En conclusion de ce rapport, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2013 de la Direction Administration Générale et Culture.

Les commissaires :

Valentin Christe, rapporteur
Anne-Françoise Decollogny

Lausanne, le 14 mai 2014

DIRECTION DES SPORTS, DE L'INTEGRATION ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

Préambule

Les comptes de l'année 2013 ont été examinés par les soussignés, sous-commissaires désignés par la Commission des finances, qui ont pu poser l'ensemble de leurs questions aux chefs des services et comptables concernés le 30 avril et le 7 mai 2014. Une rencontre avec le directeur a conclu ces travaux. L'ensemble du personnel de l'administration qui a concouru à l'analyse des comptes est ici remercié, en particulier M. Ravaz, chef comptable.

Comptes de fonctionnement 2013

	Charges en francs	Importance en %	Revenus en francs
30. Charges de personnel	63'463'533.06	64.97	
31. Biens, services et marchandises	16'121'949.43	16.50	
33. Amortissements	6'238'204.66	6.39	
35. Dédom. à des collectivités publiques	1'142'540.50	1.17	
36. Subventions accordées	7'115'699.15	7.28	
39. Imputations internes	3'604'507.90	3.69	
40. Impôts		10.32	5'402'383.30
41. Patentes, concessions		3.38	1'768'750.55
42. Revenus des biens		10.75	5'625'297.36
43. Taxes, ventes et prestations facturées		50.50	26'434'228.42
45. Dédom. de collectivités publiques		23.35	12'222'979.57
46. Subventions acquises		0.69	358'870.90
49. Imputations internes		1.02	531'442.01
	97'686'434.70		52'343'952.11
Excédent de charges			45'342'482.59
			97'686'434.70

Ecarts globaux – budget / comptes

	Charges	Revenus
Budget 2013	99'784'200.00	51'713'100.00
Crédits supplémentaires 2013	1'093'500.00	334'100.00
Totaux présumés	100'877'700.00	52'047'200.00
Comptes 2013	97'686'434.70	52'343'952.11
Ecarts	-3'191'265.30	296'752.11

Tel qu'adopté par le Conseil communal, le budget 2013 présentait un excédent de charges de fr. 48'071'100.-, montant porté à fr. 48'830'500.- par l'octroi de crédits supplémentaires de 1^{ère} et 2^{ème} séries. Cet excédent a été réduit aux comptes de près de 3 millions de francs, principalement en raison de charges inférieures aux prévisions :

Diminution de charges	fr. - 3'191'265.30
Augmentation de revenus	fr. + 296'752.11
Diminution nette	fr. - 3'488'017.41

En conséquence, le coefficient d'exploitation (montant des charges par cent francs de revenus) évolue favorablement et retrouve le niveau de 2011, quoique les comparaisons soient rendues difficiles par le remaniement de la direction.

	2013	2012
	fr.	fr.
Budget initial, avant crédits supplémentaires	192.96	206.72
Budget, y compris crédits supplémentaires	193.82	206.31
Comptes de l'exercice	186.62	193.79

Ecarts globaux par nature – budget / comptes

Sont présentés ci-après les écarts significatifs pour lesquels une approche par nature est utile car les facteurs en sont communs à tous les services. C'est notamment le cas des subventions et de quelques autres points.

a)	Charges de fonctionnement	Comptes 2013	Budget 2013 y c. cr. suppl.	Ecarts		Comptes 2012
		fr.	fr.	fr.	%	fr.
30.	Charges de personnel	63'463'533.06	64'722'900.00	-1'259'366.94	-1.95	63'552'620.51
31.	Biens, services et marchandises	16'121'949.43	16'918'400.00	-796'450.57	-4.71	15'247'984.67
33.	Amortissements	6'238'204.66	6'184'600.00	53'604.66	0.87	6'635'338.30
35.	Dédom. à des collectivités publiques	1'142'540.50	1'173'500.00	-30'959.50	-2.64	749'420.00
36.	Subventions accordées	7'115'699.15	8'291'600.00	-1'175'900.85	-14.18	5'649'394.85
39.	Imputations internes	3'604'507.90	3'586'700.00	17'807.90	0.50	3'359'807.62
		<u>97'686'434.70</u>	<u>100'877'700.00</u>	<u>-3'191'265.30</u>	<u>-3.16</u>	<u>95'194'565.95</u>
b)	Revenus de fonctionnement					
40.	Impôts	5'402'383.30	5'610'000.00	-207'616.70	-3.70	5'445'506.60
41.	Patentes, concessions	1'768'750.55	2'860'000.00	-1'091'249.45	-38.16	1'755'959.35
42.	Revenus des biens	5'625'297.36	5'023'100.00	602'197.36	11.99	5'043'736.54
43.	Taxes, ventes et prestations facturées	26'434'228.42	23'960'400.00	2'473'828.42	10.32	24'638'466.98
45.	Dédom. de collectivités publiques	12'222'979.57	13'690'000.00	-1'467'020.43	-10.72	11'453'721.30
46.	Subventions acquises	358'870.90	360'000.00	-1'129.10	-0.31	314'268.95
48.	Prélèvements sur les réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
49.	Imputations internes	531'442.01	543'700.00	-12'257.99	-2.25	470'749.40
		<u>52'343'952.11</u>	<u>52'047'200.00</u>	<u>296'752.11</u>	<u>0.57</u>	<u>49'122'409.12</u>

Eléments constitutifs des principaux écarts

a) Charges de fonctionnement

Le total des charges effectives de l'exercice est inférieur à celui des charges présumées. L'écart est de **fr. 3'191'265.30**, soit en valeur relative -3.16%.

La diminution des **charges de personnel** se répartit comme suit :

–	Rétribution des autorités	-3'455
–	Traitements	-414'388
–	Charges sociales	-728'261
–	Autres charges de personnel	-113'263
	Ecart net	-1'259'367
		-1.95%

Il est à relever que l'écart sur les charges de personnel est principalement dû :

- à la diminution de charges liée à la baisse, au 1^{er} janvier 2013, de la part patronale aux cotisations à la Caisse de pensions du personnel communal;
- aux postes devenus vacants en cours d'année et non immédiatement repourvus;
- au fait qu'en ce qui concerne les sapeurs-pompiers non professionnels, aucun exercice d'engagement particulier n'a été mis sur pied durant l'année 2013;
- au fait qu'en ce qui concerne les sapeurs-pompiers professionnels, différents cours et formations (triple protection, permis poids-lourd, informatique, cours de conduite) n'ont pas été mis sur pied en 2013, et que, pour d'autres formations, les frais ont été pris en charge en grande partie par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

La diminution des charges concernant les **biens, services et marchandises** se répartit selon le détail suivant :

– Imprimés et fournitures de bureau		-48'875
– Achats d'objets mobiliers et d'installations		-71'204
– Eau, énergie et chauffage		133'853
– Marchandises		-283'350
– Entretien des biens immobiliers		20'640
– Entretien d'objets mobiliers et d'installations		-157'795
– Loyers et redevances d'utilisation		-43'183
– Déplacements, débours, dédommagements		-34'682
– Autres prestations de tiers		-132'748
– Impôts, taxes et frais divers		-179'105
Ecart net	-4.71%	-796'451

L'augmentation du montant des amortissements et pertes, défalcatons, moins-values est principalement due à l'annulation de factures, suite à la faillite d'une billetterie informatisée, ainsi qu'aux remboursements d'impôts sur les divertissements faisant l'objet d'une exonération.

– Pertes, défalcatons, moins-values		83'222
– Amortissements du patrimoine administratif		-29'616
Ecart net	0.87%	53'605

La diminution des charges concernant les dédommagements à des collectivités publiques est due à l'intégration des communes de Lausanne-Nord au sein de l'organisation régionale de protection civile (ORPC), dont le nombre d'habitants était estimé à 159'000, alors qu'il est d'environ 154'000.

– Dédommagements à des collectivités publiques		-30'959
Ecart net	-2.64%	-30'959

La diminution des subventions accordées, partiellement due à des subventions auxquelles il a été décidé de renoncer, mais également à de bons résultats du CIGM, se décompose de la manière suivante :

– Subventions casuelles, Bureau lausannois pour les immigrés		-4'000
– Assoc. du football Lausanne-Région (formation des jeunes)		-10'000
– Centre intercommunal de glace de Malley SA		-236'755
– Grande manifestation internationale		-5
– Fédérations sportives internationales – Aide à l'installation		-44'447
– Subventions aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors		13'647
– Subventions casuelles		1'377
– Subventions "SPORT PHARE" (Aide au sport d'élite lausannois)		200
– Compensation d'un crédit supplémentaire de 2 ^{ème} série de fr. 45'000.- (sur l'aide aux fédérations sportives internationales; cf. ci-dessus)		45'000
– Aides à la famille		220
– Aide individuelle au logement		-941'139
– Aides individuelles		0
Ecart net	-14.18%	-1'175'901

Il faut relever que les baisses de subvention n'ont pas donné lieu à des diminutions de prestations ni n'ont causé de difficultés financières :

- La baisse de subvention du BLI est occasionnée par le dépôt d'un nombre moindre de demandes.
- La baisse de subvention à l'association du football Lausanne-Région est la poursuite d'une politique entamée en 2012, visant à ne plus subventionner autant qu'avant les activités dédiées à l'ensemble de la région.
- Le centre intercommunal de glace de Malley a conclu son exercice de façon favorable et les autorités communales se sont engagées pour qu'une partie de ce bon résultat serve à ne pas solliciter la totalité de la couverture de déficit lausannoise, qui est pour mémoire de 2 millions.
- Les installations de fédérations internationales ont été moins nombreuses en 2013.

- L'aide individuelle au logement (AIL) est moins sollicitée en raison de l'introduction du Revenu déterminant unifié au plan cantonal. Le barème de l'AIL, dépendant du Conseil d'Etat, n'a pas été revu. Appliqué avec le nouveau RDU, il donne lieu à des prestations moindres. Une mise à jour de ce barème est attendue en cours d'année.

La hausse des **imputations internes**, dont le résultat sur le compte de fonctionnement communal est neutre, est principalement due aux charges d'intérêts qui ont été plus élevées que prévu.

– Imputations de prestations de service et de biens		-48'053
– Imputations de loyers		29'247
– Imputations des intérêts		36'665
– Imputations des subventions		-50
Ecart net	0.50%	17'808

b) Revenus de fonctionnement

Le total des revenus effectifs est supérieur de fr. 296'752.11 à celui des revenus présumés, soit, en valeur relative, de 0.57%.

Plus particulièrement et par rubrique spécifique, les insuffisances et excédents de recettes évoqués ci-dessus se présentent comme suit.

S'agissant du produit des **impôts**, l'écart négatif, qui s'élève à **fr. 207'616.70**, se décompose de la façon suivante :

– Impôt sur les divertissements		
• Cinémas		-244'654
• Dancings		-26'826
• Cafés, restaurants		1'379
• Spectacles		61'890
• Sports		62'349
• Divers		-61'756
Ecart net	-3.70%	-207'617

Au chapitre des **patentes et concessions**, l'écart négatif par rapport aux prévisions, qui s'élève à **fr. 1'091'249.45**, se répartit comme suit :

– Tombolas, lotos, roues		-4'034
– Autorisations		-1'041'262
– Taxe d'exploitation		-45'952
Ecart net	-38.16%	-1'091'249

Les **revenus des biens** présentent un excédent de recettes de **fr. 602'197.36**. Cet excédent de recettes se répartit comme suit :

– Plus-values, produits exceptionnels		491'718
– Revenus des biens du patrimoine administratif		110'479
Ecart net	11.99%	602'197

Les **taxes, ventes et prestations facturées** montrent un écart positif de **fr. 2'473'828.42**, dont les principaux éléments constitutifs sont les suivants :

– Emoluments administratifs		198'271
– Redevances et prestations facturées		2'192'680
– Ventes		-169'860
– Dédommagements de tiers		136'696
– Autres recettes		116'040
Ecart net	10.32%	2'473'828

Le chapitre des **dédommagements de collectivités publiques** présente un écart négatif de **fr. 1'467'020.43**, essentiellement dû à la diminution de la subvention versée par le Service de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du Groupe sanitaire. L'écart se répartit comme suit :

– Participation d'établissements fédéraux aux charges		6'802
– Participation de l'Etat aux charges		-1'443'415
– Participation de communes aux charges		-30'406
Ecart net	-10.72%	-1'467'020

La diminution des **subventions acquises** est due essentiellement à la participation de l'Office fédéral de la protection de la population pour l'entretien des constructions de protection civile :

– Subventions acquises		-1'129
Ecart net	-0.31%	-1'129

Les **imputations internes**, dont le résultat sur le compte de fonctionnement communal est neutre, présentent un écart négatif de fr. 12'257.99.

– Imputations internes		-12'258
Ecart net	-2.25%	-12'258

Ecarts globaux par service – budget / comptes

a) Charges de fonctionnement	Comptes 2013	Budget 2013 y c. cr. suppl.	Ecarts		Comptes 2012
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Administratif et intégration	3'898'382.17	4'189'800.00	-291'417.83	-6.96	2'732'896.29
Sports	26'291'775.14	26'172'800.00	118'975.14	0.45	26'602'755.64
Police du commerce	7'749'667.18	7'985'900.00	-236'232.82	-2.96	8'109'559.00
Contrôle des habitants	4'826'600.15	5'026'500.00	-199'899.85	-3.98	4'868'755.94
Protection et sauvetage	44'261'665.25	45'460'300.00	-1'198'634.75	-2.64	43'623'606.96
Assurances sociales	10'658'344.81	12'042'400.00	-1'384'055.19	-11.49	9'256'992.12
	<u>97'686'434.70</u>	<u>100'877'700.00</u>	<u>-3'191'265.30</u>	<u>-3.16</u>	<u>95'194'565.95</u>
b) Revenus de fonctionnement					
Administratif et intégration	879'076.52	907'800.00	-28'723.48	-3.16	683'477.38
Sports	4'918'503.33	4'573'600.00	344'903.33	7.54	5'251'035.16
Police du commerce	13'098'958.41	14'041'000.00	-942'041.59	-6.71	13'077'717.78
Contrôle des habitants	1'823'895.13	1'536'000.00	287'895.13	18.74	1'656'517.90
Protection et sauvetage	23'901'806.92	25'079'700.00	-1'177'893.08	-4.70	23'569'033.06
Assurances sociales	7'721'711.80	5'909'100.00	1'812'611.80	30.67	4'884'627.84
	<u>52'343'952.11</u>	<u>52'047'200.00</u>	<u>296'752.11</u>	<u>0.57</u>	<u>49'122'409.12</u>

Éléments constitutifs des principaux écarts

Service administratif et de l'intégration

30. Charges de personnel	-165'860
31. Biens, services et marchandises	-122'089
33. Amortissements	30'300
36. Subventions accordées	-4'000
39. Imputations internes	-29'769
	-291'418
43. Contributions diverses	-13'121
46. Subventions acquises	-15'602
	-28'723

- Les nombreuses vacances de postes, en particulier au BLI, expliquent la diminution des charges de personnel mais aussi celles des dépenses en biens, services et marchandises : plusieurs opérations prévues en 2013 ont dû être reportées en 2014.

- Les subventions acquises sont en diminution en raison de l'achèvement d'un cycle de subventionnement fédéral. De nouvelles demandes seront prochainement déposées auprès de la Confédération, après observation d'une sorte de délai de carence voulu par la politique de subventionnement fédérale.

Service des sports

30. Charges de personnel	63'359
31. Biens, services et marchandises	219'738
33. Amortissements	-2'587
36. Subventions accordées	-230'981
39. Imputations internes	69'446
	118'975
42. Revenus des biens	136'496
43. Contributions diverses	283'832
45. Dédommagements de collectivités publiques	-65'701
46. Subventions acquises	-4'324
49. Imputations internes	-5'400
	344'903

- 2102.312 : L'écart important constaté sur les charges de biens, services et marchandises est notamment dû à l'importante facture d'eau pour la piscine de Bellerive dont l'origine reste inexpliquée et qui fait actuellement l'objet d'une investigation.
- 2101.316 : Le rétablissement partiel du programme Sport bien-être pour les employés (et les conseillers communaux !) a engendré quelques frais de location imprévus.
- 2101.390 : L'avancement de plusieurs investissements, tels que la rénovation de la piste d'athlétisme à Vidy et l'assainissement du stade de la Pontaise expliquent des charges d'intérêt internes plus élevées.
- 2101.424 : La dissolution d'une provision non utilisée pour l'aide à l'installation en faveur des fédérations et organisations sportives internationales contribue à améliorer les recettes.
- 2101.434 : La hausse du nombre des entrées aux piscines et patinoires lausannoises explique des recettes améliorées. 2013 a été marquée par le deuxième plus beau résultat dans les piscines des vingt dernières années.
- 2101.452 : La participation de diverses communes aux charges du Centre de tir sportif de Vernand a été moins élevée, en raison du fait que le centre est entièrement amorti, ce qui n'avait pas été anticipé au moment de l'établissement du budget.

Service de la police du commerce

30. Charges de personnel	-186'498
31. Biens, services et marchandises	-149'054
33. Amortissements	146'116
39. Imputations internes	-46'798
	-236'233
40. Impôts	-207'617
41. Patentes, concessions	-1'091'249
42. Revenus des biens	-15'396
43. Contributions diverses	384'137
49. Imputations internes	-11'916
	-942'042

- 2200.315 : Les frais moindres de remplacement de matériel sont un effet positif de l'installation des nouveaux portiques de sécurité.
- 2200.220 : La défalcation déjà évoquée plus haut porte sur une créance de l'entreprise Résaplus, survenue il y a quelques années, et pour laquelle le Service du contentieux a estimé le recouvrement improbable.

- 2200.431 : La diminution résulte notamment de plusieurs décisions de gratuité pour l'occupation du domaine public, prises par la Municipalité en faveur de commerçants, d'organismes de festivités ou d'associations lausannoises.
- 2201.434 : L'augmentation des taxes pour les non-Lausannois a déployé son plein effet; la non-augmentation pour les Lausannois a été compensée par de très nombreuses créations pour le compte de tiers (Valais et Nord vaudois), qui n'étaient pas prévisibles. Celles-ci ont représenté quelque 250'000 francs environ.

Service du contrôle des habitants

30. Charges de personnel	-110'548
31. Biens, services et marchandises	-20'583
33. Amortissements	-62'064
39. Imputations internes	-6'705
	-199'900
42. Revenus des biens	2'693
43. Contributions diverses	285'202
	287'895

- 2300.318 : Le report de la numérisation des microfilms et microfiches restants explique cette diminution de charges.
- 2300.331 : En complément du commentaire on peut indiquer que la diminution de l'amortissement est due au fait qu'il s'agit d'un solde et non d'une annuité pleine.
- 2300.431 : Pour préciser le commentaire, on indiquera que la hausse des recettes de 300'000 francs s'explique pour 160'000 par l'effet d'année pleine pour les renouvellements des permis C, et pour le reste par un effet plus élevé que prévu de la hausse des tarifs communaux, les demandes de recherche d'adresse étant en augmentation.

Service de protection et sauvetage

30. Charges de personnel	-524'058
31. Biens, services et marchandises	-537'159
33. Amortissements	-91'943
35. Dédommagements à des collectivités publiques	-30'959
39. Imputations internes	-14'514
	-1'198'635
42. Revenus des biens	476'963
43. Contributions diverses	-749'439
45. Dédommagements de collectivités publiques	-929'273
46. Subventions acquises	18'797
49. Imputations internes	5'058
	-1'177'893

- 2500.316 : A noter que les locaux repris des PFO seront à terme convertis en bureaux notamment pour la formation des aspirants de la division secours et incendie.
- 2500.424 : Le véhicule revendu à l'ECA est un véhicule de désincarcération dont la responsabilité est clairement cantonale.
- 2500.434 : La non-entrée en vigueur du RPoF explique la majeure partie de cette insuffisance de recettes. La baisse du nombre d'interventions facturées est marginale.
- 2501.434 : Pour mémoire, les recettes 2012 étaient extraordinairement élevées en raison de Gymnaestrada.
- 2501.460 : L'absence de ce poste au budget est due au fait qu'aucun entretien des abris PC n'était prévu.

- 2502.451 : Le Service de la santé publique cantonal (SSP) ne reconnaît pas les frais engagés au titre de services sanitaires pour des manifestations sportives ou culturelles. En ce qui concerne l'année sous revue, l'écart supplémentaire provient en grande partie de l'organisation des championnats du monde 2012 de course d'orientation à Lausanne, qui ont nécessité un important dispositif sanitaire, dont les coûts, non pris en charge par le SSP, se sont reportés dans les comptes 2013, le décompte final étant établi l'année qui suit celle pour laquelle le calcul a lieu.
- 2502.331 : Conformément à la convention institutionnelle passée avec le Service de la santé publique (SSP), réglant la subvention pour le dispositif des urgences préhospitalières dans la région lausannoise, le SSP finance l'amortissement de 5 ambulances dédiées aux urgences, confiées par la centrale cantonale "Urgences Santé 144". La 6^{ème} ambulance, propriété de la Ville, n'est donc pas prise en considération par la convention, et son amortissement est de ce fait à la charge du SPSL, ce qui explique l'écart. Dès lors, la justification aux comptes 2013 aurait dû être plus précise.
- 2503.434 et 435 : En complément du commentaire, il faut rappeler qu'une personne a été engagée afin d'améliorer le nombre de clients des PFO et de s'assurer du respect des règles de neutralité notamment par les EMS. Cet engagement a eu lieu courant 2013 et n'a donc pas encore déployé ses effets sur les comptes de l'année en question.

Service des assurances sociales

30. Charges de personnel	-335'762
31. Biens, services et marchandises	-187'304
33. Amortissements	33'782
36. Subventions accordées	-940'919
39. Imputations internes	46'148
	-1'384'055
42. Revenus des biens	1'440
43. Contributions diverses	2'283'217
45. Dédommagements de collectivités publiques	-472'045
	1'812'611

- 2703.310 : La forte diminution des dépenses pour l'aide au logement a été évoquée ci-dessus. Il faut ajouter que l'introduction du revenu déterminant unifié n'a pour l'instant pas allégé le travail administratif en raison des efforts pour s'adapter à ce nouveau mode de calcul. On peut cependant espérer, à terme, des gains d'efficacité grâce au fonctionnement de toutes les aides sur la même base.
- 2703.313 : Le taux de recours aux sacs gratuits pour bébés est d'environ 90%. Le taux de recours aux sacs pour personnes incontinentes ne peut pas être calculé pour des raisons évidentes.

Conclusion

Appréciation générale

Les comptes 2013 ne présentent pas de surprise majeure. Tous les services de la direction fournissent d'importants efforts pour améliorer les comptes, et plusieurs d'entre eux (SPSL ou Assurances sociales pour prendre deux exemples) travaillent de façon continue à faire reconnaître et donc financer les prestations qui ne profitent pas exclusivement à Lausanne ou aux Lausannois. Ceci mérite d'être noté et encouragé.

La sous-commission chargée de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population recommande l'adoption des comptes 2013.

Les commissaires :

Benoît Gaillard, rapporteur
Françoise Longchamp

LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Les comptes 2013 des Services ont été examinés dans les locaux de la Direction Logement et sécurité publique :

Le lundi 14 avril

15h00 à 15h30 - Secrétariat général

15h30 à 17h00 - Corps de Police

Le mardi 15 avril

10h30 à 11h30 - Bibliothèques & Archives

13h00 à 14h45 - Logement et gérances.

3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecarts	Comptes 2012
Charges	176'092'000.00	173'618'624.67		172'322'812.87
Crédits supplémentaires	1'610'500.00			
Total des charges	177'702'500.00	173'618'624.67	4'083'875.33	172'322'812.87
Revenus	115'036'500.00	117'604'331.39		109'713'890.95
Crédits supplémentaires	829'700.00			
Total des revenus	115'866'200.00	117'604'331.39	1'738'131.39	109'713'890.95
Excédents de charges	-61'836'300.00	-56'014'293.28	-5'822'006.72	-62'608'921.92

Les crédits supplémentaires de la Direction s'élèvent à fr. 1'610'500.-, compensés par une recette de fr. 829'700.-. Pour l'examen des détails de ces crédits supplémentaires, se référer aux tableaux des Divisions de cette Direction.

L'examen des comptes de la Direction Logement et sécurité publique nous permet de constater que le total des charges est en diminution de fr. 4'083'875.33 par rapport au budget 2013 et en augmentation de fr. 1'295'811.80 par rapport aux comptes 2012.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de Fr. 1'738'131.39 par rapport au budget 2013 et en augmentation de Fr. 7'890'440.44 par rapport aux comptes 2012.

Les tableaux des charges et revenus par service, ainsi que les charges et revenus par nature sont annexés au présent rapport.

Charges et revenus par service

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2013	Budget 2013	ec./bud. %	Comptes 2012	ec./2012 %
300	3000	Administration de la direction et commission immobilière	0.96	1'674'235	1'664'700	0.57	690'091	142.61
310	3101	Corps de police	54.50	94'629'738	98'011'900	-3.45	91'749'728	3.14
330	3306	Logement et gérances	39.29	68'220'937	68'680'700	-0.67	71'119'611	-4.08
370	3700	Bibliothèque & Archives de la Ville de Lausanne	5.24	9'093'715	9'345'200	-2.69	8'763'383	3.77
		DIRECTION	100.00	173'618'625	177'702'500	-2.30	172'322'813	0.75

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2013	Budget 2013	ec./bud. %	Comptes 2012	ec./2012 %
300	3000	Administration de la direction et commission immobilière	0.09	109'284	5'000	2'085.67	4'042	2'603.70
310	3101	Corps de police	29.64	34'855'846	34'922'700	-0.19	29'824'156	16.87
330	3306	Logement et gérances	69.80	82'083'144	80'409'100	2.08	79'691'242	3.00
370	3700	Bibliothèque & Archives de la Ville de Lausanne	0.47	556'058	529'400	5.04	194'451	185.96
		DIRECTION	100.00	117'604'331	115'866'200	1.50	109'713'891	7.19

Charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2013	Budget 2013	ec./bud %	Comptes 2012	ec./2012 %
30	Personnel	58.01	100'716'128	104'121'800	-3.27	97'224'825	3.59
31	Biens, services, marchandises	16.32	28'333'279	30'103'700	-5.88	28'225'481	0.38
33	Amortissements	8.59	14'921'043	14'003'900	6.55	14'743'649	1.20
35	Dédommagements à des collectivités publiques	0.00	6'324	7'000	-9.66	6'278	0.73
36	Subventions accordées	1.22	2'122'290	2'649'200	-19.89	4'503'762	-52.88
38	Attributions aux réserves	0.03	57'586	26'000	121.50	35'118	63.98
39	Imputations internes	15.82	27'461'976	26'790'900	2.50	27'583'700	-0.44
	DIRECTION	100.00	173'618'625	177'702'500	-2.30	172'322'813	0.75

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2013	Budget 2013	ec./bud %	Comptes 2012	ec./2012 %
42	Revenus des biens	28.68	33'723'992	33'296'800	1.28	32'857'939	2.64
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	28.10	33'051'628	31'907'800	3.58	27'630'612	19.62
45	Dédom. de collect. publiques	1.11	1'308'897	1'391'000	-5.90	2'373'515	-44.85
46	Subventions acquises	0.00	0	0	0.00	8'204	-100.00
49	Imputations internes	42.11	49'519'814	49'270'600	0.51	46'843'622	5.71
	DIRECTION	100.00	117'604'331	115'866'200	1.50	109'713'891	7.19

Tableau de l'évolution des comptes de la direction

(Situation suite nouvelle organisation de la Municipalité dès le 18 septembre 2012)

Années	Charges	Revenus		Excédents de charges	
2012	172'322'812.67	109'713'890.95	63.67%	62'608'921.91	36.33%
2013	173'618'624.67	117'604'331.39	67.74%	56'014'293.28	32.26%

Autorisations d'achats pour la direction

- Véhicules, machines et matériels = fr. 2'167'100.- y c. les crédits supplémentaires
- Matériels et logiciels informatiques = fr. 145'380.- soit au total fr. 2'312'480.-
- Montant dépensé, y c. les crédits suppl. = fr. 2'136'340.30, solde non utilisé = fr. 176'139.770

Objet n°	Service	Description de l'achat	Accordé	Dépensé
	Corps de police/Unités spéciales	Minirobot	18'500.00	18'905.95
	Corps de police/Police-judiciaire	Remplacement d'une Opel	41'200.00	40'545.00
	Corps de police/Police-judiciaire	Remplacement d'une VW Golf	41'200.00	41'455.00
	Corps de police/Police-judiciaire	Remplacement d'une VW Golf	41'200.00	38'500.00
	Corps de police/STS	Remplacement d'une moto	23'000.00	22'271.00
	Corps de police/STS	Remplacement d'une moto	23'000.00	22'271.00
	Corps de police/STS	Remplacement d'un appareil indicateur contrôle de vitesse	11'000.00	10'314.00
	Corps de police/STS	Achat de 14 appareils de contrôle de la signalisation lumineuse et de la vitesse	1'255'700.00	a) 1'148'203.40
	Corps de police/STS	Achat d'un radar semi-stationnaire	236'500.00	235'830.00
	Corps de police/Prév. routière	Remplacement d'un véhicule	41'200.00	40'700.00
	Corps de police/Secours	Remplacement d'un fourgon	78'000.00	79'294.00
	Corps de police/Log. & exploitat.	Remplacement d'un serveur	110'000.00	96'587.60
	Corps de police/Log. & exploitat.	Remplacement de batteries	16'000.00	13'898.30
	Corps de police/Garage	Remplacement du lift	10'100.00	10'098.00
			1'946'600.00	1'818'873.25
	Crédits supplémentaires			
I/2	Corps de police/Secours	Remplacement vhc accidenté	66'300.00	60'397.80
II/18	Corps de police	Remplacement poste mobile	49'000.00	43'190.00
II/67	Corps de police/Secours	Remplacement vhc accidenté	42'800.00	38'106.40
	Corps de police/Secours	Remplacement vhc accidenté	62'400.00	62'398.00
			2'167'100.00	2'022'965.45
	Informatique (logiciels et mat.)			
10	Corps de police	Adobe illustrator (3 pces)	2'820.00	1'519.15
11	Corps de police	Licence Mapinfo (1 pce)	4'000.00	4'974.75
25	Logement & gérances	Adobe Acrobat Pro (3 pces)	1'050.00	882.85
26	Logement & gérances	MS Project Pro (14 pces)	4'200.00	5'058.10
27	Logement & gérances	Adobe Photoshop (1 pce)	940.00	b) 0.00
28	Logement & gérances	Lleiades/Comfies/Météo Calc	1'700.00	b) 0.00
29	Logement & gérances	Lesosai (1pce)	1'900.00	b) 0.00
30	Logement & gérances	Ecobat (1 pce)	540.00	b) 0.00
31	Bibliothèque & archives/Archives	Outil de gestion des demandes de prestations (1 pce)	20'000.00	b) 0.00
32	Bibliothèque & archives/Archives	Vegas (3 pces)	1'800.00	c) 0.00
33	Bibliothèque & archives/Archives	Adobe Creativa Suite Premium	2'600.00	c) 0.00
34	Bibliothèque & archives/Archives	Omniscan/Windows7/Vers 65 B	3'800.00	3'801.60
35	Bibliothèque & archives/Archives	Soundforge (2 pces)	1'000.00	c) 0.00
36	Bibliothèque & archives/Archives	Neredis (1 pce)	150.00	c) 0.00
37	Bibliothèque & archives/Archives	Carte d'acquisition audiovisuelle	8'000.00	7'774.90
38	Bibliothèque & archives/Biblioth.	Imprim. Color LaserJet (4 pces)	2'680.00	1'127.50
39	Bibliothèque & archives/Biblioth.	Imprim. HP LaserJet (1 pce)	480.00	2'376.00
40	Bibliothèque & archives/Biblioth.	Scanner de microfilms (1 pce)	87'000.00	85'860.00
41	Bibliothèque & archives/Biblioth.	SiteKiosk (6 pces)	720.00	c) 0.00
			145'380.00	113'374.85
	Total autorisations d'achats	Véhicules et matériel	2'167'100.00	2'022'965.45
	Total autorisations d'achats	Mat. et logiciels informatiques	145'380.00	113'374.85
			2'312'480.00	2'136'340.30

Remarques sur les autorisations d'achats 2013 :

Corps de police :

- a) Economie réalisée sur l'acquisition des 14 radars (rabais consenti).

Logement & gérances :

- b) Pour les achats 27, 28, 29, 30, 31, le SLG a renoncé à ces acquisitions en novembre 2012 lors de l'examen des autorisations d'achats par la Commission des finances. (E-mail du 05.11.12 à Messieurs Trezzini et Cachin).

Bibliothèque & archives :

- c) Pour les achats 32, 33, 35, 36 et 41, il s'agit de mises à niveau de logiciels métiers des Archives. Ces mises à jour sont inscrites chaque année au budget. En 2013, il n'y a eu aucune mise à jour de ces logiciels.

Tableau de l'évolution des effectifs de la direction

Situation au 1^{er} janvier de l'année

Les EPT ci-dessous sont issus des rapports de gestion.

		<u>EPT 2010</u>	<u>EPT 2011</u>	<u>EPT 2012</u>	<u>EPT 2013</u>	<u>EPT 2014</u>
		alloués	alloués	alloués	alloués	alloués
3000	Secrétariat général	3.80	3.80	8.80	10.80	11.05
3101	Corps de police	535.75	575.90	576.00	607.50	613.10
3306	Logement et gérances	112.77	118.38	114.89	107.69	107.11
3700	Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne	51.42	51.42	51.23	50.73	51.03
		703.74	749.50	750.92	776.72	782.29

Pour les EPT alloués au 1^{er} janvier 2014, il s'agit d'une extraction du logiciel salaire "PeopleSoft" du plan des postes par service, valeur au 1^{er} janvier.

Récapitulation de l'évolution des effectifs de la direction depuis le 1^{er} janvier 2010 :

Au :	1 ^{er} janvier 2010	= +/-	0.00	703.74
	1 ^{er} janvier 2011	= +	45.76	749.50
	1 ^{er} janvier 2012	= +	1.42	750.92
	1 ^{er} janvier 2013	= +	25.80	776.72
	1 ^{er} janvier 2014	= +	5.57	782.29

Chiffres figurant dans les rapports de gestion.

Remarques :

3300 : A la suite de la nouvelle organisation des directions, réorganisation des comptabilités de direction et des secrétariats généraux. Les EPT alloués au 1^{er} janvier 2013 sont constitués comme suit :

- Commission immobilière : 2.50 EPT
- Secrétariat général : 7.50 EPT
- Observatoire de la sécurité : 0.80 EPT

3101 : Augmentation des EPT alloués au 1^{er} janvier 2013 résultant des effectifs supplémentaires accordés au Corps de police.

3306 : La diminution d'effectif au 1^{er} janvier 2013 résulte de la fin de trois contrats à durée déterminée au 31 décembre 2012, du transfert de 2.2 EPT au Service des assurances sociales et de la non repourvue de postes.

3700 : Impact résultant de l'octroi temporaire de 0.5 EPT alloué de 1^{er} juillet 2011 au 31 mars 2012.

Tableau de l'évolution des apprentis de la direction

Apprentis au 1^{er} janvier		EPT 2009	EPT 2010	EPT 2011	EPT 2012	EPT 2013	EPT 2014
3000	Secrétariat général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3301	Corps de police	6.00	3.00	4.00	7.00	6.00	7.00
3306	Logement et gérances	0.00	4.00	4.00	5.00	5.00	6.00
3700	Bibliothèque et archives de la Ville	1.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
Total des apprentis au 01.01		8.00	9.00	10.00	14.00	13.00	15.00

Récapitulation de l'évolution des effectifs des apprentis de la direction depuis le 1^{er} janvier 2009 :

Au :	1 ^{er} janvier 2009	= +/-	0.00	8.00
	1 ^{er} janvier 2010	= +	1.00	9.00
	1 ^{er} janvier 2011	= +	1.00	10.00
	1 ^{er} janvier 2012	= +	4.00	14.00
	1 ^{er} janvier 2013	= -	1.00	13.00
	1 ^{er} janvier 2014	= +	2.00	15.00

3000 Secrétariat général

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart	Comptes 2012
Charges	1'508'000.00	1'674'234.57		690'091.46
Crédits supplémentaires	156'700.00			
Total des charges	1'664'700.00	1'674'234.57	9'534.57	690'091.46
Revenus	5'000.00	109'283.67		4'042.00
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	5'000.00	109'283.67	104'283.67	4'042.00
Excédents de charges	-1'659'700.00	-1'564'950.90	-94'749.10	686'049.46

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3000 s'élèvent à fr. 156'700.-.

Rubrique	Montant	Concerne
3000.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0.00% au 1 ^{er} janvier 2013.
3000.303	0.00	
3000.304	0.00	
3000.301	126'500.00	Suite à la nouvelle organisation des directions, réorganisation des comptabilités de direction et des secrétariats généraux. Crédit supplémentaire compensé par le Corps de police.
3000.303	10'800.00	
3000.304	19'400.00	
	156'700.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en augmentation de fr. 9'534.57 par rapport au budget 2013 et en augmentation de fr. 984'143.11 par rapport aux comptes 2012.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de fr. 104'283.67 par rapport au budget 2013, et en augmentation de fr. 105'241.67 par rapport aux comptes 2012.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2013, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LSP.

3101 Corps de police

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart	Comptes 2012
Charges	97'742'800.00	94'629'738.33		91'749'727.62
Crédits supplémentaires	269'100.00			
Total des charges	98'011'900.00	94'629'738.33	-3'382'161.67	91'749'727.62
Revenus	34'915'700.00	34'855'846.20		29'824'155.93
Crédits supplémentaires	7'000.00			
Total des revenus	34'922'700.00	34'855'846.20	-66'853.80	29'824'155.93
Excédents de charges	-63'089'200.00	-59'773'892.13	-3'315'307.87	-61'925'571.69

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3101 s'élèvent à fr. 269'100.- compensés par une diminution de charges de fr. 7'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
3101.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une Indexation de 0.00% au 1 ^{er} janvier 2013.
3101.303	0.00	
3101.304	0.00	
3101.301	-180'000.00	Engagement de 12 agents de transfert (compensation sur budget).
3101.303	-15'600.00	Engagement de 12 agents de transfert (compensation sur budget).
3101.304	-36'000.00	Engagement de 12 agents de transfert (compensation sur budget).
3101.301	-126'500.00	Suite à la nouvelle organisation des directions, réorganisation des comptabilités de direction et des secrétariats généraux. Crédit supplémentaire compensé par le Corps de police en faveur du SG.
3101.303	-10'800.00	
3101.304	-19'400.00	
3101.309	168'000.00	Engagement de 12 agents de transfert (compensation sur budget).
3101.309	-50'000.00	Compensation sur crédit sup de fr. 120'000.-.
3101.310	-70'000.00	Compensation sur crédit sup de fr. 120'000.-.
3101.313	63'600.00	Engagement de 12 agents de transfert (Compensation sur budget).
3101.313	277'000.00	Equipement de 40 aspirants de Police.
3101,313	6'000.00	Taxe sur les déchets.
3101.317	120'000.00	Frais de formation, repas, location de places de parc, abonnements tl.
3101.318	25'000.00	Engagement d'un formateur extérieur indépendant (rempl. 2 pers.).
3101.319	55'000.00	Taxe sur les déchets.
3101.319	62'800.00	Rattrapage suite contrôle TVA.
3101.436	+7'000.00	Versement du fonds casco pour un véhicule accidenté.
	777'400.00	
	-508'300.00	
	+269'100.00	

Les crédits supplémentaires sur les autorisations d'achats, rubrique 3101.1462 s'élèvent à fr. 220'500.-, compensés par fr. 62'400.- prélevés sur le montant des achats des appareils de contrôle du trafic routier et par fr. 49'000.- prélevés sur le Fonds du développement durable, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
3101.1462	66'300.00	Remplacement du véhicule accidenté.
3101.1462	49'000.00	Remplacement du poste de police mobile.
3101.1462	42'800.00	Remplacement du véhicule accidenté.
3101.1462	62'400.00	Remplacement du véhicule accidenté.
3101.1462	-62'400.00	Remplacement du véhicule accidenté (pris sur le montant de l'achat des appareils de contrôle du trafic routier).
3101.1463	-49'000.00	Remplacement du poste de police mobile, prélèvement sur le Fonds du développement durable.
	220'500.00	
	-111'400.00	
	+109'100.00	

Nous constatons que les rubriques concernant les charges de personnel (traitements, cotisations aux assurances sociales, cotisations à la caisse de pensions) présentent une diminution de charges de fr. 2'755'525.00 sur le montant total des écarts sur les charges qui s'élèvent à fr. 3'382'162.00 (différence de fr. 626'637.00).

Cette diminution de charges s'explique par le départ de 23 collaborateurs policiers qui ont quitté le corps et principalement par la modification du taux des cotisations à la caisse de pensions qui a diminué de 1.5% dès le 1^{er} janvier 2013 (-fr. 1'119'912.00).

En ce qui concerne les revenus, nous constatons que la rubrique des amendes présente une augmentation de fr. 80'040.00 par rapport au budget 2013 (fr. 22'450'000.00).

Les membres de la sous-commission finances LSP s'attendaient à une augmentation plus conséquente des revenus sur les amendes par rapport au budget suite à la mise en place des 14 radars fixes (boîte à feu), d'un radar semi-stationnaire et de l'engagement de 8 assistants de police.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2013, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LSP.

Tableau comparatif des subventions versées avec les écarts par rapport au budget 2013

Rubrique	Concerne	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart
3101.365	Activités sportives de la police	7'730.00	7'700.00	+30.00
3101.365	Société de tir du Corps de police	4'000.00	4'000.00	0.00
3101.365	Soirée police (chorale et fanfare)	3'000.00	3'000.00	0.00
	Total	14'730.00	14'700.00	+30.00

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart
Subventions totales du Service	18'760.00	17'700.00	+1'060.00
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart
Subventions totales du Service	11'870.00	17'700.00	-5'830.00
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecart
Subventions totales du Service	12'610.00	17'700.00	-5'090.00
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart
Subventions totales du Service	16'130.00	17'700.00	1'570.00
	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart
Subventions totales du Service	14'730.00	14'700.00	+30.00

Tableau comparatif des amendes depuis 2003 – Rubrique 3101.437

Budget 2012 = fr. 21'000'000.-
Budget 2013 = fr. 22'450'000.-

Comptes 2012 = fr. 18'677'320.-
Comptes 2013 = fr. 22'538'039.65

Différence : -fr. 2'322'680.-
Différence : +fr. 88'039.65

Années	Amendes d'ordres + divers	Commission de police	Totaux	Nombre d'amendes d'ordre
2003	10'425'730.00	4'710'474.43	15'136'204.43	221'021
2004	10'519'190.36	6'900'050.00	17'419'240.36	238'101
2005	9'554'575.31	6'528'789.90	16'083'365.21	228'195
2006	9'969'600.00	5'842'363.11	15'812'323.11	239'818
2007	10'659'103.00	6'413'133.33	17'072'236.33	259'986
2008	9'701'290.00	3'520'348.95	13'221'638.95	245'430
2009	11'574'320.00	6'793'754.00	18'341'074.00	284'391
2010	11'396'570.00	7'680'781.59	19'077'351.59	272'751
2011	11'040'700.00	5'656'368.00	16'697'068.00	257'262
2012	12'486'010.00	6'191'310.00	18'677'320.00	285'260
2013	15'744'120.00	6'793'919.65	22'538'039.65	341'609

Remarques :

L'augmentation des amendes d'ordre + divers, pour le Corps de police, résulte principalement de la mise en place de 14 appareils photographiques supplémentaires dès le mois de juin (radar-fixe) suite au préavis des autorisations d'achats voté par le Conseil communal en décembre 2013 et à l'engagement de 8 ept supplémentaires dès l'automne 2013 pour le contrôle du stationnement.

Pour la Commission de Police, les sentences prononcées pour des infractions sur le domaine privé ne sont pas imputées sur la rubrique 3101.437 du Corps de police, par contre celles sur le domaine public le sont.

Tableau comparatif des 18 + 14 nouveaux radars fixes (boîtes à feu)

Boîtes à feu	Infractions Vitesse	Infractions Feux rouges	Nombre total des infractions
Beaulieu - France	634	1'132	1'766
Bellefontaine - Rumine	628	444	1'072
Berne - Boissonnet	8'259	947	9'206
Béthusy - Levant	65	652	717
César-Roux - Caroline	165	745	910
Châtelard - P+R	1'850	139	1'989
Chavannes - Bois-de-Vaux (sortie ville)	3'254	616	3'870
Elysée - Ouchy	233	862	1095
Grey - Blécherette	351	431	782
Grey - Boisy	4'364	645	5'009
Léman - Bonne-Espérance	8'429	878	9'307
Mon-Repos - Bellefontaine	537	512	1'049
Montoie - école	2'037	16	2'053
Morges - Confrérie	897	1'832	2'729
Pont-Chauderon sud	525	817	1'342
Provence - Montoie	1'930	1'185	3'115
Tivoli - Sévelin	3'925	218	4'143
Tivoli - Vigie	70	1'204	1'274
	38'153	13'275	51'428

En activité depuis juin 2013

Bellefontaine - Georgette	55	939	994
Bergières - Grey	125	601	726
Berne - Fourmi	11'740	329	12'069
Berne - Sortie autoroute	1'417	181	1'598
Carrefour du Solitaire (entrée ville)	132	51	183
Carrefour du Solitaire (sortie de ville)	7	29	36
César-Roux - Saint-Martin	4	704	708
Chablais - descente	490	231	721
Chablais - montée	197	146	343
Chavannes - Bois-de Vaux (entrée ville)	1'513	856	2'369
Gare - Georgette	70	1'780	1'850
Oron - Feuillère	629	364	993
Pont du Galicien	0	179	179
Rumine - Bellefontaine	224	184	408
	16'603	6'574	23'177

Récapitulation des infractions aux radars fixes (boîte à feu)

Infractions	2013	2014	2015
Infractions à la vitesse	54'756		
Infractions aux feux rouges	19'849		
Total des infractions boîte à feu	74'605		

Tableau comparatif de l'exploitation du nouveau radar semi-stationnaire

Mise en fonction en septembre 2013

Nombres	2013	2014	2015
D'amendes d'ordre (vitesse)	3'563		
De contrôle	16		

Cet équipement mobile reste en principe au maximum une semaine sur le lieu du contrôle.

Tableau comparatif des contrôles radars pistolets

Mise en fonction en juin 2013

Nombres	2013	2014	2015
D'amendes d'ordre (vitesse)	3'568		
De contrôle	159		

Tableau comparatif des contrôles radars embarqués (Véhicules / trépieds)

Nombres	2013	2014	2015
D'amendes d'ordre (vitesse)	53'708		
De contrôle	3'678		

Policiers – Evolution des effectifs pour 2013

Mois	EPT autorisés	Nombre de policiers	Taux réel
Janvier	437	424	413.95
Février	437	424	413.95
Mars	437	449	438.95
Avril	436	446	436.95
Mai	436	447	438.25
Juin	435	444	435.25
Juillet	436	443	433.05
Août	434	439	429.05
Septembre	434	437	427.55
Octobre	434	438	428.95
Novembre	434	438	429.05
Décembre	434	437	428.05

Policiers – Evolution des effectifs 2008 à 2014 au 1^{er} janvier (EPT autorisés)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
426	419	429	432	429	437 (+ 2 policiers radars)	432 (restructuration structure adm.)

Policiers – Mouvements du personnel de 2008 à 2013

Année	Engagements		Total	Départs policiers					Total
	policiers	nouveaux agents issus de l'école		retraites	décès	AI	démissions transferts	licenciements	
2008	11	13	24	0	1	0	20	0	21
2009	4	20	24	7	0	0	14	2	23
2010	12	22	34	12	0	0	13	0	25
2011	8	12	20	9	0	0	20	0	29
2012	8	27	35	2	0	0	26.5	1	29.5
2013	11	25	36	1	0	0	22	0	23

3306 Service du logement et des gérances

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart	Comptes 2012
Charges	67'829'400.00	68'220'936.84		71'119'611.05
Crédits supplémentaires	851'300.00			
Total des charges	68'680'700.00	68'220'936.84	-459'763.16	71'119'611.05
Revenus	79'919'800.00	82'083'143.78		79'691'241.87
Crédits supplémentaires	489'300.00			
Total des revenus	80'409'100.00	82'083'143.78	1'674'043.78	79'691'241.87
Excédents de revenus	11'728'400.00	13'862'206.94	2'133'806.94	8'571'630.82

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3306 s'élèvent à fr. 851'300.- compensés par une augmentation de revenus de fr. 489'300.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
3306.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0.00% au 1 ^{er} janvier 2013
3306.303	0.00	
3306.304	0.00	
3306.312	14'900.00	Acquis. d'immeubles (Louve, Oron, Tour, Pré du-Marché, Chailly)
3306.313	2'000.00	Acquis. d'immeubles (Louve, Oron, Tour, Pré du-Marché, Chailly)
3306.313	27'000.00	Taxe sur les déchets
3306.314	67'900.00	Acquis. d'immeubles (Louve, Oron, Tour, Chailly, Pré du-Marché)

Rubrique	Montant	Concerne
3306.314	141'000.00	Centre de Valmont – Travaux demandés par SPJ
3306.316	150'000.00	Acquis. d'immeubles (Louve, Oron, Tour, Pré du-Marché, Chailly)
3306.318	101'400.00	DDP Ch. de Bérée 70 + Av. de Rhodanie 4
3306.318	9'800.00	Acquis. d'immeubles (Louve, Oron, Tour, Pré du-Marché, Chailly)
3306.319	2'300.00	Acquis. d'immeubles (Louve, Oron, Tour, Pré du-Marché, Chailly)
3306.319	306'500.00	Taxes sur les déchets
3306.319	28'500.00	Rattrapage suite contrôle TVA
3306.423	-198'300.00	Acquis. d'immeubles (Louve, Oron, Tour, Pré du-Marché, Chailly)
3306.423	-150'000.00	DDP CH. de Bérée 70 + Av. de Rhodanie 4
3306.451	-141'000.00	Centre de Valmont – Travaux demandés par SPJ
	851'300.00	
	489'300.00	

Suite à l'introduction de la taxe sur les déchets fondée sur le m³ ECA, nous constatons qu'il n'y a actuellement pas de vision d'ensemble de la part de la direction de ce service sur les coûts de cette nouvelle taxe.

Une provision d'environ fr. 160'000.- a été enregistrée pour honorer les factures qui arriveront en 2014 concernant l'exercice comptable 2013.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2013, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LSP.

Tableau comparatif des subventions versées avec les écarts par rapport au budget 2013

Rubrique	Concerne	Comptes 2013	Budget 2013	Écarts	
3306.365	Association Eco-quartier	30'000.00	30'000.00	0.00	
3306.365	Participation aux charges d'intérêts des Stés immobilières	1'657'693.75	2'181'500.00	-523'806.25	a)
3306.366	Aides individuelles	5'066.00	6'000.00	-934.00	
3306.366	Allocation communale au logement (dès le 1 ^{er} janvier 2013 transféré au SAS)	0.00	0.00	0.00	
3306.390.3	Immeubles communaux – Aide à la rénovation	0.00	0.00	0.00	
3306.390.3	Imputations de subventions sous forme d'exonération fiscale	1'541'411.55	1'435'000.00	+106'411.55	b)
	Droit de superficie concédés à titre gratuit				
3306.390.3	Association des œuvres sociales de l'armée du Salut	28'600.00	28'600.00	0.00	
3306.390.3	CHER – Cour 140 / 2006	8'800.00	13'800.00	-5'000.00	c)
3306.390.3	Cité-Derrière (Oiseaux 6)	27'760.00	27'800.00	-40.00	
3306.390.3	Cité du Grand Age, Lausanne / 2006	160'560.00	160'600.00	-40.00	
3306.390.3	Cité-Joie (Borde 57)	0.00	25'400.00	-25'400.00	d)
3306.390.3	Cité-Joie (Cassinette 17)	12'900.00	12'900.00	0.00	
3306.390.3	Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (Eterpeys)	118'590.00	118'500.00	+90.00	
3306.390.3	Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (St-Roch 15)	0.00	0.00	0.00	
3306.390.3	Fondation Plein Soleil	109'450.00	107'000.00	+2'450.00	
3306.390.3	Fondation Pro Habita (Ch. du Grey)	0.00	0.00	00.00	
3306.390.3	La Maison Ouvrière "B" SA	74'230.00	72'800.00	+1'430.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 2-10)	35'930.00	36'000.00	-70.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 12-18)	26'830.00	26'900.00	-70.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 20)	32'400.00	32'400.00	0.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Rue de la Borde 12 à 22bis)	0.00	0.00	0.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Av. des Boveresses)	267'980.00	195'800.00	+72'180.00	e)
3306.390.3	Le Logement Idéal (Ch. des Eterpeys 16-22 et 30-32)	68'800.00	67'400.00	+1'400.00	
3306.390.3	Le Logement Idéal (Rte des Plaines du Loup 10-24)	57'200.00	57'200.00	0.00	
3306.390.3	L'Habitation féminine (Sauges 35-37)	75'675.00	75'700.00	-25.00	
3306.390.3	Maison pour Etudiants de l'Université de Lausanne (Falaise 1 à 3 /Rhodanie 64)	109'400.00	190'400.00	0.00	
3306.390.3	Société coopérative d'habitation Lausanne (Ch. des Eterpeys 9-19)	58'460.00	58'400.00	+60.00	

Rubrique	Concerne	Comptes 2013	Budget 2013	Ecarts	
3306.390.3	Société coopérative LOGACOP – Ch. du Petit-Flon 51	7'800.00	7'800.00	0.00	
3306.390.3	Société coopérative LOGACOP – Chatelard 28-30-30B	0.00	0.00	0.00	
3306.390.3	Société immobilière Clair Logis Lausanne "B"	18'930.00	19'000.00	-70.00	
	Total	4'534'466.30	4'905'900.00	-371'433.70	

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecarts
Subventions totales du Service	7'459'404.55	7'433'100.00	+26'304.55
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts
Subventions totales du Service	7'108'131.55	6'775'600.00	+332'531.55
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts
Subventions totales du Service	7'021'568.60	7'467'800.00	-446'231.40
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts
Subventions totales du Service	6'979'317.05	7'400'600.00	-421'282.95
	Comptes 2013	Budget 2013	Ecarts
Subventions totales du Service	4'534'466.30	4'905'900.00	-371'433.70

Remarques :

a) Le budget des aides à la pierre dégressive est préparé en fonction des subventions décidées par l'Etat et la Commune lors de la présentation des projets de construction (rénovations) finaux. Dans la vie d'un immeuble, certains éléments peuvent modifier le budget prévu des subventions dégressives des quelques 43 opérations immobilières concernées. Ainsi certaines subventions ne sont que partiellement versées en fonction de l'avancement des travaux, de l'entrée des locataires voire diminuées selon les décomptes finaux des travaux. En pratique, les subventions peuvent être ajustées au fil de la vie de l'immeuble. Dans certains autres cas, la loi sur le logement permet de conserver une même subvention pendant un an (sans dégressivité) en fonction de la situation financière de l'immeuble puis être l'objet de "rattrapage" si la situation s'améliore... Enfin, des dégressivités peuvent être l'objet de calculs ajustés par le Service de la révision.

Par ailleurs, les subventions peuvent être partiellement versées ou supprimées pour les locataires qui ne remplissent plus les conditions d'occupation.

- b) Imputations de subventions sous forme d'exonération fiscale. Certains immeubles à caractère social ont fait l'objet d'une réévaluation fiscale.
- c) Réévaluation au budget d'un DDP en fonction de la planification d'un projet qui, en finalité, a pris du retard.
- d) La redevance DDP est dorénavant intégralement à charge du superficiaire (recette sous rubrique 3306.423).
- e) La redevance DDP est dorénavant intégralement à charge du superficiaire (recette sous rubrique 3306.423).

3700 **Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne**

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecarts	Comptes 2012
Charges	9'011'800.00	9'093'714.93		8'763'382.74
Crédits supplémentaires	333'400.00			
Total des charges	9'345'200.00	9'093'714.93	-251'485.07	8'763'382.74
Revenus	196'000.00	556'057.74		194'451.15
Crédits supplémentaires	333'400.00			
Total des revenus	529'400.00	556'057.74	26'657.74	194'451.15
Excédents de charges	-8'815'800.00	-8'537'657.19	-278'142.81	-8'568'931.59

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3700 s'élèvent à fr. 333'400.- :

Rubrique	Montant	Concerne
3700.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0.0% au 1 ^{er} janvier 2013
3700.303	0.00	
3700.304	0.00	
3700.310	18'400.00	Suite incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon du 20.01.13
3700.311	52'400.00	Suite incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon du 20.01.13
3700.313	115'700.00	Suite incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon du 20.01.13
3700.316	900.00	Suite incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon du 20.01.13
3700.318	146'000.00	Suite incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon du 20.01.13
3700.436	-333'400.00	Remboursement ECA suite incendie criminel du 20.01.13
	333'400.00	
	-333'400.00	

L'augmentation des charges de fr. 16'849.00 des rubriques traitements et cotisations aux assurances sociales résulte de l'engagement d'un EPT supplémentaire demandé par le Canton (DGO) et financé par celui-ci.

La participation du canton (DGO) est portée en recette sous la rubrique 451, participation du Canton aux charges. Pour les comptes 2013, cette rubrique présente un excédent de revenus de fr. 27'563.00.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2013, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LSP.

Tableau comparatif des subventions versées avec les écarts par rapport au budget 2013

Rubrique	Concerne	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart
3700.365	Association Mémoire de Lausanne	2'000.00	2'000.00	0.00
3700.365	Fondation lausannoise de la BD	400'000.00	400'000.00	0.00
3700.365	Lausanne en quartiers – Guide culturels, historiques et architecturaux de Lausanne	5'000.00	5'000.00	0.00
3700.365	Subventions casuelles	7'800.00	10'000.00	-2'200.00
3700.390.3	Participation aux loyers, Fondation lausannoise de la BD	18'500.00	18'500.00	0.00
	Total	433'300.00	435'500.00	-2'200.00

Remarque :

Concernant les subventions casuelles, celles-ci sont attribuées, sur propositions du chef de service, par la Direction LSP, en fonction des demandes.

Incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon

Le dimanche 20 janvier 2013 vers 19h00, un incendie criminel ravageait l'étage des bureaux de la bibliothèque de Chauderon. Cet incendie a provoqué la destruction presque totale du matériel administratif, informatique et du mobilier, bloquant le travail quotidien de 39 collaborateurs et entraînant une fermeture au public.

Les quelques 100'000 documents se trouvant dans l'espace public de la bibliothèque ont été salis par la suie transportée à travers les gaines de ventilation. Le travail de nettoyage de l'espace public a été mené par une entreprise spécialisée et s'est terminé le 26 janvier 2013.

Le crédit supplémentaire de fr. 333'400.- accordé par la Commission des finances, en septembre 2013, concerne les frais engagés ci-dessous :

– Fournitures de bureau	fr.	13'000.-
– Impressions, enveloppes, papier	fr.	5'400.-
– Mobiliers divers (chariots, chaises, armoires, dossiers suspendus etc.)	fr.	52'400.-
– Matériel électrique, marchandises diverses	fr.	200.-
– Livres	fr.	106'600.-
– Fournitures pour l'atelier de reliure	fr.	8'900.-

- Machine à café sinistrée (en location) fr. 900.-
- Travaux d'assainissement et évacuation des déchets fr. 146'000.-

En novembre, la Commission des finances a autorisé la Municipalité à passer commande du mobilier (bureau, étagères, caddie) pour 14 collaborateurs pour un montant de fr. 35'000.-, en dépassement budgétaire sur la rubrique 3700'311. Cette charge sera compensée en 2014 par l'indemnité à recevoir de l'ECA.

Concernant l'achat du solde des bureaux, postes informatiques, armoires de rangement, etc. il sera effectué sur l'exercice comptable 2014 et fera l'objet d'une nouvelle demande de crédit supplémentaire.

Les versements de l'ECA, en tant qu'acomptes s'élèvent à fr. 389'250.- au 14 avril 2014. Un solde d'environ fr. 100'000.- sera versé par l'ECA lors du bouclage du dossier sinistre mobilier.

La remise en état de la zone sinistrée propriété de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne devrait être terminée pour la mi-avril 2014 (inauguration officielle le 10 avril 2014).

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart
Subventions totales du Service	306'500.00	310'000.00	-3'500.00
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart
Subventions totales du Service	367'000.00	367'000.00	0.00
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecart
Subventions totales du Service	414'500.00	417'000.00	-2'500.00
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart
Subventions totales du Service	431'500.00	435'500.00	-4'000.00
	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart
Subventions totales du Service	433'300.00	435'500.00	2'200.00

Conclusions

Nous tenons à remercier Mesdames et Messieurs les chefs de service et le responsable de la Commission immobilière, Madame Nathalie Bovey cheffe comptable de la Direction Logement et Sécurité publique pour leur disponibilité et l'amabilité avec lesquelles ils nous ont fourni les renseignements et explications requises.

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter ces comptes 2013 de la Direction Logement et Sécurité publique.

Les commissaires :

Jean-François Cachin, rapporteur
Giampiero Trezzini

DIRECTION DES TRAVAUX

1. Introduction

La sous-commission s'est réunie les 28 et 30 avril ainsi que le 12 mai 2014. Les visites de la sous-commission ont eu pour but l'examen des comptes 2013 avec le Directeur des travaux, les chefs de service et leurs adjoints et M. Christian Enz, chef comptable de la direction. De nombreuses questions ont été posées aux chefs de service de la Direction des travaux; toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2013 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics. Les chefs de services défendent avec conviction les montants nécessaires pour maintenir un niveau d'entretien suffisant du patrimoine communal. Nous tenons à remercier M. le Directeur des Travaux, les chefs de service, leurs adjoints et le chef comptable de la direction pour les renseignements qu'ils nous ont fournis et pour leur grande disponibilité.

2. Comptes 2013

2.1 Charges et revenus de la Direction

	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart	Comptes 2012
Charges	227'116'400.00			
Crédit supplémentaire	2'263'600.00			
Total des charges	229'380'000.00	231'573'142.81	-2'193'142.81	225'839'149.39
Revenus	157'177'400.00			
Crédit supplémentaire	18'461'600.00			
Total des revenus	175'639'000.00	171'634'886.56	-4'004'113.44	157'502'286.39
Excédents de charges	53'741'000.00	59'938'256.25	-6'197'256.25	68'336'863.00

Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport aux prévisions du budget 2013, les charges sont supérieures de 0.96% et s'élèvent à fr. 231'573'142.81 et les revenus inférieurs de 2.28% et s'élèvent à fr. 171'634'886.56. L'excédent global des charges est de fr. 59'938'256.25.- ou 11.53% supérieur au budget 2013 (fr. 53'741'000.-). L'évolution des charges entre les comptes 2012 et les comptes 2013 est en augmentation de fr. 5'733'993.42 en raison principalement des rubriques 33 "Amortissements", 36 "Subventions accordées" et 38 "Attribution aux réserves". Les revenus sont également en augmentation de fr. 14'132'600.17 en raison principalement des rubriques 42 "Revenus des biens" et surtout 43 "Taxes, ventes, prestations facturées" suite à l'introduction de la taxe au sac dès l'année 2013. Ces résultats représentent une diminution totale de l'excédent de charges entre l'année 2012 et l'année 2013 de fr. 8'398'606.75 soit -12.29% par rapport aux comptes 2012.

Crédits supplémentaires

Durant l'année 2013, huit demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement ont été effectuées par les services de la Direction des travaux pour un montant de fr. 515'000.- concernant les charges et fr. 54'000.- pour les recettes, voir aussi Préavis N^{os} 2013/23 et 2013/50. Cette somme de demandes de crédits supplémentaires pour 2013 représentant fr. 461'000.- est en diminution par rapport à 2012, année qui totalisait un montant de fr. 523'000.-. De plus, la mise en œuvre de la nouvelle taxation sur les déchets a nécessité la présentation de crédits supplémentaires "multi-directions" dans le cadre du préavis N° 2013/50 pour un montant de fr. 1'748'600.- (charges) et fr. 18'407'600.- (recettes) pour la Direction des travaux.

2.2 Charges et revenus de la Direction par service

Charges

		CHARGES	Part charges 13 %	Comptes 2012	Budget 2013	Cptes 12 Cptes 13 %	Comptes 2013	Bud. 13 Cptes 13 %
4100	4100	Service coordination et cadastre	2.85	6'481'269	7'791'000	1.80	6'598'137	-15.31
4201	4201	Service des routes et mobilité	36.29	84'997'564	85'766'100	-1.12	84'048'849	-2.00
4300	4300	Service d'urbanisme	6.60	6'781'016	7'208'700	125.23	15'272'644	111.86
4400	4400	Service d'architecture	2.33	5'120'906	5'388'900	5.22	5'388'389	-0.01
460	4600	Administration et études (ASST)	0.19	454'675	484'500	-2.31	444'156	-8.33
460	4601	Ramassage et tri des déchets	0.22	27'494'332	626'400	-98.17	502'178	-19.83
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	4.55	12'236'149	11'013'800	-13.94	10'530'787	-4.39
460	4603	Traitement des eaux usées	6.04	14'520'176	15'596'500	-3.73	13'978'401	-10.37
460	4604	Incinération des déchets	2.57	6'078'350	6'331'600	-1.97	5'958'641	-5.89
460	4605	Gestion des déchets urbains	13.24		28'012'300	augm. totale	30'663'292	9.46
4700	4700	Eauservice Lausanne	25.13	61'674'712	61'160'200	-5.65	58'187'669	-4.86
		DIRECTION	100.00	225'839'149	229'380'000	2.54	231'573'143	0.96

Les charges de la Direction des travaux ont augmenté (comptes 2012 – 2013) et sont supérieures aux prévisions du budget (+0.96%) mais inférieures à la moyenne de la Ville (+1.07%, comptes 2013, budget 2013).

Revenus

		REVENUS	Part charges 13 %	Comptes 2012	Budget 2013	Cptes 12 Cptes 13 %	Comptes 2013	Bud. 13 Cptes 13 %
4100	4100	Service coordination et cadastre	5.22	9'023'004	8'850'200	-0.72	8'957'806	1.22
4201	4201	Service des routes et mobilité	23.54	41'163'305	40'466'600	-1.83	40'410'958	-0.14
4300	4300	Service d'urbanisme	0.55	805'006	1'300'500	16.87	940'793	-27.66
4400	4400	Service d'architecture	0.07	83'677	52'100	42.36	119'119	128.64
460	4600	Administration et études (ASST)	0.07	114'372	119'000	10.67	126'581	6.37
460	4601	Ramassage et tri des déchets	0.88	10'556'164	450'100	-85.67	1'512'686	236.08
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	6.14	12'236'149	11'013'800	-13.94	10'530'787	-4.39
460	4603	Traitement des eaux usées	8.14	14'520'176	15'594'500	-3.73	13'978'401	-10.36
460	4604	Incinération des déchets	3.47	6'078'350	6'331'600	-1.97	5'958'641	-5.89
460	4605	Gestion des déchets urbains	17.87		28'012'300	augm. totale	30'663'292	9.46
4700	4700	Eauservice Lausanne	34.05	62'922'083	63'448'300	-7.13	58'435'823	-7.90
		DIRECTION	100.00	157'502'286	175'639'000	8.97	171'634'887	-2.28

Les revenus sont inférieurs au budget (-2.28%) et également inférieurs à ceux de la Ville (+3.80%, comptes 2013, budget 2013); par contre, ils sont supérieurs à ceux des comptes 2012 (+8.97%).

2.3 Charges et revenus de la Direction par nature

Charges par nature

	CHARGES	Part charges 13 %	Comptes 2012	Budget 2013	Cptes 12 Cptes 13 %	Comptes 2013	Bud. 13 Cptes 13 %
30	Personnel	42.47	99'416'516	105'100'100	-1.07	98'351'275	-6.42
31	Biens, services, marchandises	24.32	63'684'201	61'630'200	-11.56	56'324'734	-8.61
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	17.94	36'768'972	34'337'100	12.97	41'538'045	20.97
35	Dédom. à des collectivités publiques	0.05	125'767	149'900	-6.07	118'137	-21.19
36	Subventions accordées	0.74	20'000	1'720'000	8'500	1'720'000	0.00
38	Attribution aux réserves	4.19	3'195'921	2'539'200	203.47	9'698'770	281.96
39	Imputations internes	10.29	22'627'772	23'903'500	5.28	23'822'182	-0.34
	DIRECTION	100.00	225'839'149	229'380'000	2.54	231'573'143	0.96

Au niveau des rubriques de charges de la Direction des travaux, seules les rubriques "Amortissements" (33), "Attributions aux réserves" (38) sont supérieures au budget.

La rubrique concernant les charges de personnel (rubrique 30) est en baisse par rapport au budget en raison, comme les années précédentes, de la vacance de certains postes dû aux difficultés rencontrées pour trouver des candidats répondant à la spécificité des missions techniques et au maintien de postes vacants d'ouvriers permettant ainsi la finalisation des mesures de rationalisation des procédés de nettoyage et de déneigement (mécanisation) telles que planifiées dans le cadre de la démarche "Entretien 2012 – plan quinquennal". Celles des biens, services et marchandises (rubrique 31) diminuent de 8.61% en raison principalement des économies réalisées sur les frais liés au volume des déchets incinérés collectés suite à l'introduction de la taxe au sac et sur la consommation d'électricité pour le traitement et le pompage de l'eau due à une baisse de la production des usines du lac Léman, en relation avec la diminution de la consommation et l'utilisation plus importante des ressources gravitaires (eauservice). Les amortissements (rubrique 33) sont en augmentation (+20.97%) suite au commencement des amortissements de crédits d'études en relation avec le projet Métamorphose. La diminution des dédommagements à des collectivités publiques (rubrique 35) (-21.19%) et les subventions accordées (rubrique 36) ne concernent respectivement que 0.05% et 0.74% du total. Les attributions aux réserves (rubrique 38) sont largement supérieures au budget suite à l'attribution supplémentaire au fonds de renouvellement de l'usine de Saint-Sulpice (eauservice) et au versement, effectué en fonction du résultat, sur le fonds de réserve de gestion des déchets. Les imputations internes (rubrique 39) sont en très légère diminution de 0.34%.

Revenus par nature

	REVENUS	Part revenus 13 %	Comptes 2012	Budget 2013	Cptes 12 Cptes 13 %	Comptes 2013	Bud. 13 Cptes 13 %
40	Impôts						
41	Patentes, concessions	0.55	820'424	1'128'500	14.16	936'623	-17.00
42	Revenus des biens	13.83	22'853'678	23'186'900	3.87	23'737'550	2.37
43	Taxes, ventes, prestations facturées	69.20	104'769'282	121'125'000	13.36	118'763'619	-1.95
44	Part à des recettes sans affectation						
45	Dédom. de collectivités publiques	12.51	21'260'315	22'035'800	1.02	21'476'176	-2.54
46	Subventions acquises	0.03	51'986	72'000	-15.09	44'141	-38.69
48	Prélèvements sur les réserves	0.55	2'538'520	2'350'200	-62.63	948'560	-59.64
49	Imputations internes	3.34	5'208'081	5'740'600	9.99	5'728'218	-0.22
	DIRECTION	100.00	157'502'286	175'639'000	8.97	171'634'887	-2.28

La rubrique patentes, concessions (rubrique 41) affiche un résultat inférieur au budget (-17.00%) dû principalement au report à 2014 de l'introduction du nouveau règlement sur les émoluments (augmentation des émoluments) de l'Office de la police des constructions en raison des multiples démarches interservices communaux. Les revenus de biens (rubrique 42) n'augmentent que très légèrement par rapport au budget (+2.37%). Les taxes, ventes et prestations facturées (rubrique 43) diminue de 1.95% en raison de la grosse baisse des volumes d'eau vendus à Lausanne et hors Lausanne (conditions météorologiques nécessitant peu d'arrosage). Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 45) sont en diminution de 2.54% suite à la participation moindre des communes aux frais de fonctionnement de la STEP du fait d'un excédent de charges plus favorables que budgété. La rubrique subventions acquises (rubrique 46) diminue (-38.69%); mais elle ne représente que 0.03% du total des revenus. Les prélèvements sur les réserves (rubrique 48) servant à couvrir l'excédent de charges de la STEP ont été nettement plus inférieurs que budgétés (-59.64%). La rubrique 49, imputations internes a très légèrement diminué (-0.22%).

Effectifs EPT de la Direction et apprenti-e-s

Imputation	Effectif en EPT	Effectif en EPT		Evolution en EPT Comptes 12/13	Evolution en EPT Budget 13/Comptes 13	Ecart % évolution comptes 12 / comptes 13	Ecart % évolution comptes 13 / budget 13	Nbre apprentis
	Comptes 2012 (31.12.2012)	Budget 2013	Comptes 2013 (31.12.2013)					
SCC - 4100.301	51.20	51.20	51.70	0.50	0.50	0.98	0.98	2
RM - 4201.301	364.40	360.64	363.00	-1.40	2.36	-0.38	0.65	9
URB - 4300.301	38.40	38.40	38.40	0.00	0.00	0.00	0.00	1
ARCH - 4400.301	31.50	30.50	30.50	-1.00	0.00	-3.17	0.00	1
ASST – 4600.301 à 4605.301	240.40	235.90	245.90	5.50	10.00	2.29	4.24	2
EAU - 4700.301	133.30	133.55	133.50	0.20	-0.05	0.15	0.04	3
Total de la Direction	859.20	850.19	863.00	3.80	12.81	0.44	1.51	18

Chiffres extraits du rapport de gestion 2013

Commentaires par service

Des explications complémentaires ne sont données que si celles fournies par la brochure des comptes n'ont pas paru suffisamment claires.

4100 **Service de la coordination et du cadastre** (51.70 EPT au 31 décembre 2013 et 2 apprenti-e-s)

4100.301 (et suivants) : Charges du personnel.

L'ensemble des charges a été bien inférieur aux prévisions du budget en raison de la difficulté à trouver des collaborateurs qualifiés. On favorise la formation continue afin de donner des perspectives de carrière aux personnes du service au prix d'une latence de postes plus importante. Si l'on ajoute les départs à la retraite remplacés par des collaborateurs rentrant à un niveau de salaire inférieur, on arrive, pour ce petit service à une différence de près de 20%.

4100.434 Redevances et prestations facturées.

En plus des facturations des anticipations sur le domaine public, le service facture ses prestations de cadastre aux services commercialisés de la Commune.

4201 **Service des routes et de la mobilité** (363.00 EPT au 31 décembre 2013 et 9 apprenti-e-s)

Une demande de crédit supplémentaire pour un montant de fr. 150'000.- et demande dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle taxation des déchets de fr. 587'000.- (préavis N° 2013/50).

Au niveau des comptes "autorisations d'achats" : une demande de fr. 115'000.- (préavis N° 2013/50).

4201.301 (et suivants) Charges du personnel

Les restructurations et les diminutions d'effectifs programmées se poursuivent. En 2013, 14.65 EPT n'ont pas été alloués et parmi ceux-ci, dix ne seront plus affectés en 2014. Les mesures "PSAF" se termineront en 2015, avec pour 2015, 1.5 EPT qui seront encore supprimés. Comme dans tous les services, la diminution de ce poste important est due au cumul des retards dans les engagements de remplaçants, les niveaux de classe inférieurs (effet de l'âge).

4201.312. Le service reconnaît avoir largement surestimé l'impact du changement de toilettes (à sec) sur la facture de l'eau, et ce poste ne devrait pas diminuer autant que prévu, même lorsque les mises en place prévues seront terminées. Le retard mentionné était dû à un manque de compétence de l'un des collaborateurs en charge du dossier.

4201.314. Le service ne gère pas l'entier des abribus, car seuls 56 sont propriété de la Ville, les 179 restants étant propriété de la SGA.

4201.316. Le financement par leasing d'engins de voirie dont la durée de vie est faible permet de ne pas surcharger le bilan de la Ville et donne au service une souplesse pour les changements de véhicules et machines dont la technologie évolue vite. L'option du leasing avait été retenue en 2005 dans le préavis N° 2005/76 "Entretien 2006". Il fait appel à un montage contenant un contrat d'achat avec le fournisseur et un contrat de financement avec un établissement bancaire. L'influence du taux d'intérêt baissier a des conséquences positives pour le budget communal.

4201.318. L'introduction de la taxe au sac a conduit à une augmentation de la masse des déchets récoltés dans les poubelles publiques, induisant une dépense supplémentaire de fr. 50'000.-.

4201.330. Les matériaux gérés par le service (stock de bordures de trottoir, pavés, etc.) sont en principe facturés aux chantiers dans lesquels ces produits sont utilisés. Un inventaire a fait ressortir une perte sur le stock, essentiellement provoquée par l'absence d'un poids public sur le site de l'unité en charge de ce stock, ce qui a induit une sous-facturation des matériaux effectivement livrés.. Au final, cette perte sur inventaire est neutre pour la Ville, le service ne fournissant que les chantiers communaux.

4201.461. Le refus de la prise en charge des délégués lausannois prenant part au Schéma Directeur du Centre a surpris la Direction des travaux. Pour le Canton, ce refus se justifie par le fait que la participation de ces délégués n'est effective que dans un seul des schémas directeurs cantonaux, celui qui touche Lausanne.

4300 Service d'urbanisme (38.40 EPT au 31 décembre 2013 et 1 apprenti-e)

Une demande de crédit supplémentaire pour un montant de fr. 60'000.- (préavis N° 2013/50).

4300. 301 (et suivants) Charges du personnel

Vacances de poste, repourvu par un auxiliaire et mutation (passage d'un poste en connexion avec Métamorphose au service de coordination et cadastre) expliquent ces dépenses en diminution par rapport au budget.

4300.331. Les amortissements liés au projet Métamorphose se portent sur le budget du Service d'urbanisme malgré la mutation qui a eu lieu. Un fait nouveau mérite d'être relevé car il s'écarte de la pratique. L'amortissement débute avant la fin du projet. Le compte d'attente au sujet du Musée Cantonal des Beaux Arts (MCBA) voit lui aussi son amortissement débiter dès le bouclage et non l'année suivant celui-ci. Il s'agit d'une nouvelle pratique du Service financier visant à régler la situation de gros crédits d'études par un amortissement avant la fin de la réalisation du projet de manière à ne pas "traîner" ce montant pendant de nombreuses années.

4300.410 et 434. Le service escomptait des recettes supplémentaires (permis de construire, renvoi de dossier non conformes et autres prestations administratives) provenant de l'application d'un nouveau règlement sur les taxes et émoluments lequel a mis plus de temps que prévu à être édicté en raison notamment de divergences avec le service juridique de la Ville. Le projet de règlement est actuellement en examen préliminaire auprès du SDT avant d'être soumis à la Municipalité. Il devra ensuite être approuvé par le Conseil communal avant d'entrer en vigueur, probablement dans le courant de l'année 2015 avec plus d'une année de retard. On peut regretter ici que l'intérêt des finances de la Ville ne prime par sur les avis internes à la Ville et les querelles juridiques.

4400 Service d'architecture (30.50 EPT au 31 décembre 2013 et 1 apprenti-e)

Une demande de crédit supplémentaire pour un montant de fr. 15'000.- (préavis N° 2013/50).

4400. 301 (et suivants) Charges du personnel

Pour le Service d'architecture, le départ d'une cheffe de projet qui n'a pas été remplacée tout de suite, le poste, transféré à SCC, du chef de projet Pôle Gare, une diminution du nombre d'auxiliaires et les différences du niveau de traitement lors de renouvellement justifient la diminution de charge.

440.319. Le versement d'un dédommagement pour l'abandon du projet du stade des Prés-de-Vidy a pu se régler finalement par un accord entre les parties après consultation des milieux de la profession (SIA).

460 **Service d'assainissement** (245.90 EPT au 31 décembre 2013 et 2 apprenti-e-s)

Trois demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 54'000.- avec compensation de recettes de fr. 54'000.- (préavis N° 2013/50) et demande dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle taxation des déchets de fr. 1'108'000.- (charges) et fr. 18'407'600.- (recettes) (préavis N° 2013/50).

Comme dans les autres services, une part importante des postes n'étaient pas pourvus, en raison principalement de la réorganisation du Centre intercommunal de gestion des déchets.

4601 **Ramassage et tri des déchets**

Les coûts liés à l'élimination des déchets ménagers et les recettes de la taxe au sac sont maintenant dans l'unité budgétaire 4605 "Gestion des déchets urbains". Il n'est donc pas aisé de lire les comptes. Les montants inscrits sous "budget 2013" correspondent aux montants transférés de l'unité 4601 et les nouveaux montants prévus par le préavis N° 2012/24. L'unité 4601 ne concerne plus que les déchets non-urbains (spéciaux, animaux, huiles,...).

4602 **Unité de gestion du réseau**

4602.480. Il a fallu prélever fr. 458'268.- sur le fonds afin d'équilibrer les comptes.

4603 **Traitement des eaux usées**

4603.480. Il a fallu prélever fr. 490'290.- sur le fonds afin d'équilibrer les comptes.

4605 **Gestion des déchets urbains**

Les frais de collecte ont légèrement augmenté, mais moins que prévu. Des mesures ont dû être prises pour pallier la baisse de qualité des déchets verts. Par ailleurs, des actions exceptionnelles ont été financées pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

4605.318.4. La baisse de 43.3% du volume des déchets urbains incinérables (15% espérés) a occasionné une diminution des frais d'incinération (- fr.1'472'705.-).

4605.434. Les recettes liées à la taxe sont, malgré tout, supérieures de fr. 2'295'932.- aux montants budgétés. Cela s'explique en particulier par la constitution d'un stock de base de sacs taxés chez les ménages et dans les commerces procédant à leur vente.

Le dossier de la taxe pour l'élimination des déchets a fait l'objet de très nombreux recours. Plus de 3'200 (dont 2'500 dans le cadre de la démarche de la CVI) ! Le montant contesté concernant l'exercice sous revue représente environ 5.9 millions. Il a été comptabilisé comme recette et constitue donc un risque débiteur. La procédure pourrait durer jusqu'à fin 2015.

4605.380. Il en résulte donc un solde de fr. 6'010'046.- qui a été attribué aux réserves pour la gestion des déchets. La Municipalité a décidé d'abaisser la taxe de base afin d'éviter la thésaurisation.

4700 **eauservice Lausanne** (133.50 EPT au 31 décembre 2013 dont 3 apprenti-e-s)

Deux demandes de crédits supplémentaires pour un montant de fr. 236'000.- (préavis N° 2013/23 et N° 2013/50) et demande dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle taxation des déchets de fr. 53'600.- (préavis N° 2013/50).

Au niveau des comptes "autorisations d'achats" : une demande de fr. 15'000.- (préavis N° 2013/50).

L'excédent de recette du service est en diminution et se monte à fr. 248'154.- (2012 : fr. 1'124'371.-) en raison d'une baisse importante des ventes d'eau et d'une provision pour la rénovation future de l'usine de St Sulpice.

Dans la distribution de l'eau, la couverture des coûts se détériore année après année. La part de frais fixe dans le modèle tarifaire ne permet pas de faire face à une baisse de la consommation, ce qui diminue la couverture des coûts. Cette tendance se renforce avec les économies de consommation d'eau dans les bâtiments aux performances écologiques élevées qui diminuent la facture d'eau sans pour autant que les équipements pour la distribution d'eau puissent être revus à la baisse. En effet, il faut assurer une fourniture d'un débit suffisant pour les périodes de sécheresses et garantir la sécurité incendie.

4700.301 (et suivants) : Charges du personnel

Comme dans les autres services, de nombreuses difficultés de recrutement ont occasionné des non-dépenses pour cause de vacance de postes.

4700.312. Cette baisse des volumes d'eau est, en partie, compensée par des économies d'électricité (pompage) pour fr.1'171'136.-. En effet, des aménagements ont été réalisés à Sonzier (commune de Montreux) de manière à exploiter plus intensivement les ressources gravitaires du Pays-d'Enhaut.

4700.331. Une baisse des amortissements non-budgétée est due à la fin de l'amortissement d'un crédit-cadre et de l'usine de Lutry (-fr. 957'978.-). Un montant important a été attribué aux réserves afin d'anticiper des travaux à St Sulpice (fr. 1'149'523.-).

4700.435. La baisse des ventes d'eau est constante. Entre 2012 et 2013, elle représente un montant de fr. 5'095'395.-. Il faut aussi tenir compte du décalage lié aux dates de relevés des compteurs qui décale l'impact dans les comptes. Cette baisse rend de plus en plus difficile la couverture des frais dans le service, même si les développements urbains à venir devraient permettre de mieux rentabiliser les gros équipements en compensant la baisse de la consommation. En effet, la plupart des frais sont des frais fixes (env. 80%) qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le modèle tarifaire. Malgré tout, les fonds importants disponibles pour le renouvellement des installations permettent de financer les investissements à venir et de voir à quel niveau la baisse continue de la consommation va se stabiliser (Fonds de renouvellement eauservice : fr. 17'048'018.- + fonds de renouvellement de St Sulpice : fr. 20'901'000.-).

3. Observations générales

Dans tous les services de la direction, le recrutement du personnel est très compliqué et pèjore les capacités des différents services. Cela implique souvent des non-dépenses supérieures à 10%. Certains services ont développé une stratégie de long terme en formant le personnel actuellement engagé.

Dans le réseau d'assainissement et le traitement des eaux usées, la couverture des frais n'est plus assurée. Près d'un million de francs ont dû être prélevé sur le fonds du réseau d'assainissement, alors que le solde est de fr. 3'870'881.-. Dans le cadre de la rénovation de la STEP et de la nouvelle tarification, il sera nécessaire d'ajuster le niveau des taxes afin de garantir la couverture des charges.

L'impact de l'introduction de la taxe sur les déchets doit encore être stabilisé, notamment au regard des variations des ventes de sacs et des nombreux recours.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la sous-commission vous recommande d'accepter les comptes 2013 de la Direction des travaux.

Les commissaires :

Julien Eggenberger, rapporteur
Claude Bonnard

Lausanne, le 15 mai 2014

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA COHESION SOCIALE

Les commissaires ont examiné les comptes de la direction entre les 13 et 15 mai 2014, en présence de Monsieur Claude Demierre, chef comptable de la Direction. Ils ont rencontré M. Jean-Claude Seiler, chef du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), Mme Estelle Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs (SJJ), M. Philippe Martinet, chef du Service des écoles primaires et secondaires (SEPS), Monsieur Michel Cornut, chef du Service social (SSL), Mme Béatrice Delanoy Ortega, cheffe du Service de santé et prévention (fusion au 1^{er} janvier 2014 du Service de santé des écoles et du Service dentaire), M. Raphaël Gerber, chef du Service de psychologie scolaire (PS) et M. Michel Cambrosio, chef du Service du travail (ST). Nous remercions tous les représentants de l'administration pour leurs explications et leur disponibilité.

1. Charges et revenus par nature

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2013	Budget 2013	ec./bud %	Comptes 2012	ec./2012 %
30	Personnel	51.44	131'975'055.18	138'358'100	-4.61	130'388'676.39	1.22
31	Biens, services, marchandises	25.69	65'921'288.33	67'914'700	-2.94	64'326'206.04	2.48
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	4.62	11'855'564.08	11'686'400	1.45	11'223'708.41	5.63
35	Dédom. à collectivités publiques	0.40	1'023'876.52	1'004'000	1.98	1'018'358.48	0.54
36	Subventions accordées	9.31	23'892'027.99	24'573'700	-2.77	25'015'789.74	-4.49
38	Attribution aux réserves	0.00				1'489'001.19	-100.00
39	Imputations internes	8.54	21'898'857.22	21'763'900	0.62	20'672'487.53	5.93
	DIRECTION	100.00	256'566'669.32	265'300'800	-3.29	254'134'227.78	0.96

	REVENUS	part des revenus %	Comptes 2013	Budget 2013	ec./bud %	Comptes 2012	ec./2012 %
40	Impôts						
42	Revenus des biens	0.94	965'728.45	980'300	-1.49	1'016'957.29	-5.04
43	Taxes, ventes, prestations facturées	25.43	26'140'364.93	24'554'100	6.46	24'723'839.27	5.73
44	Part à recettes sans affectation						
45	Dédom. de collectivités publiques	67.53	69'407'619.04	69'790'800	-0.55	69'025'901.50	0.55
46	Subventions acquises	0.91	930'920.00	888'900	4.73	1'001'637.00	-7.06
48	Prélèvements sur les réserves	0.72	744'392.00			871'973.05	-14.63
49	Imputations internes	4.47	4'591'893.83	4'608'900	-0.37	4'570'772.06	0.46
	DIRECTION	100.00	102'780'918.25	100'823'000	1.94	101'211'080.17	1.55

Les charges des postes "Personnel", "Biens services et marchandises", "Subventions accordées" ont été inférieures à ce qui était prévu au budget.

Les charges des postes "Amortissements", "Dédommagement à des collectivités publiques" et "Imputation internes" ont été légèrement supérieures au budget.

Au total, la Direction a dépensé 3.29% de moins que prévu (256'566'669 au lieu de 265'300'800).

Les revenus des postes "Taxes, ventes, prestations facturées", "Subventions acquises" ont été supérieurs au budget.

Les postes "Revenus des biens", "Dédommagements de collectivités publiques", "Imputations internes" ont été légèrement inférieurs au budget.

Le poste "Prélèvement sur les réserves" non prévu au budget est inférieur de 14.63% aux comptes 2012.

Au total, les charges de la Direction se sont élevées à fr. 256'566'669.32 (-fr. 8'734'131.- par rapport au budget) et revenus à fr. 102'780'918.25 (+fr. 1'957'918.-).

2. Charges et revenus par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2013	Budget 2013	ec./bud. %	Comptes 2012	ec./2012 %
511	5110	SSL - Administration du service	0.70	1'800'550.13	1'982'200	-9.16	1'669'691.92	7.84
511	5111	SSL - Unités de support	0.50	1'277'260.70	1'387'100	-7.92	3'426'645.21	-62.73
511	5112	SSL - Unités de prestations	14.37	36'856'071.09	39'365'500	-6.37	35'289'549.29	4.44
511	5113	SSL - Subventions et aides indiv.	4.73	12'124'034.09	12'767'000	-5.04	12'585'773.44	-3.67
521	5210	ST - Administration du service	0.91	2'337'764.86	2'548'000	-8.25	3'705'253.51	-36.91
521	5211	ST - Office du travail	0.42	1'083'683.39	1'131'600	-4.23	1'097'833.87	-1.29
521	5212	ST - Office régional de placement	4.32	11'081'968.22	11'626'600	-4.68	10'729'153.57	3.29
521	5214	ST - Emplois temp. subventionnés	3.03	7'767'960.25	8'341'100	-6.87	7'677'626.01	1.18
540	5400	Service de santé des écoles	1.99	5'111'246.51	5'344'900	-4.37	5'101'541.07	0.19
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	2.62	6'712'439.54	6'719'100	-0.10	6'588'575.50	1.88
550	5500	Service dentaire	1.46	3'755'838.36	4'276'900	-12.18	3'658'632.41	2.66
561	5610	Administration du service et fondations privées subventionnées	6.94	17'806'543.16	18'364'200	-3.04	17'639'304.47	0.95
561	5612	Accueil vacances	1.74	4'453'779.54	4'878'800	-8.71	4'607'805.33	-3.34
561	5613	Institutions d'éducation	1.39	3'567'773.31	4'123'000	-13.47	3'501'703.19	1.89
561	5614	Cultes et temples	1.57	4'015'595.81	4'197'800	-4.34	3'997'207.49	0.46
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	20.86	53'510'559.36	54'411'400	-1.66	52'558'592.01	1.81
590	5900	Centres de vie infantine communaux	20.35	52'216'522.16	52'675'900	-0.87	49'889'415.11	4.66
590	5901	Institutions subventionnées	12.12	31'087'078.84	31'159'700	-0.23	30'409'924.38	2.47
		DIRECTION	100.00	256'566'669.32	265'300'800	-3.29	254'134'227.78	0.96

		REVENUS	part des revenus %	Comptes 2013	Budget 2013	ec./bud. %	Comptes 2012	ec./2012 %
511	5110	SSL - Administration du service	0.32	325'905.81	337'600	-3.46	374'131.11	-12.89
511	5111	SSL - Unités de support	0.90	927'857.26	837'900	10.74	2'511'849.60	-63.06
511	5112	SSL - Unités de prestations	32.37	33'269'377.58	32'193'500	3.34	31'609'053.71	5.25
511	5113	SSL - Subventions et aides indiv.	1.04	1'064'122.20	1'038'900	2.43	972'849.14	9.38
521	5210	ST - Administration du service	0.44	455'846.60	468'400	-2.68	530'830.10	-14.13
521	5211	ST - Office du travail	0.23	231'746.50	177'500	30.56	155'069.50	49.45
521	5212	ST - Office régional de placement	10.72	11'015'125.06	11'421'500	-3.56	10'537'803.97	4.53
521	5214	ST - Emplois temp. subventionnés	6.93	7'124'338.71	7'026'400	1.39	7'094'698.86	0.42
540	5400	Service de santé des écoles	4.28	4'399'930.25	4'293'900	2.47	4'366'327.36	0.77
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	5.96	6'122'611.92	6'083'300	0.65	6'065'124.81	0.95
550	5500	Service dentaire	2.27	2'337'446.36	2'759'200	-15.29	2'478'362.02	-5.69
561	5610	Administration du service et fondations privées subventionnées	0.79	816'838.60	782'700	4.36	860'839.15	-5.11
561	5612	Accueil vacances	0.71	733'523.69	914'000	-19.75	778'982.23	-5.84
561	5613	Institutions d'éducation	3.07	3'159'273.28	3'714'500	-14.95	3'093'202.97	2.14
561	5614	Cultes et temples	0.22	229'615.60	282'600	-18.75	281'117.05	-18.32
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	8.31	8'542'183.35	8'491'600	0.60	8'476'126.40	0.78
590	5900	Centres de vie infantine communaux	19.73	20'275'691.91	19'342'700	4.82	19'340'987.54	4.83
590	5901	Institutions subventionnées	1.70	1'749'483.57	656'800	166.36	1'683'724.65	3.91
		DIRECTION	100.00	102'780'918.25	100'823'000	1.94	101'211'080.17	1.55

Nous reprenons ci-après les différentes rubriques par service qui nous paraissent mériter un commentaire supplémentaire par rapport au rapport-préavis N° 2014/17 sur les comptes 2013 et aux renseignements complémentaires de la brochure des comptes.

5110 Service social Lausanne

Un crédit supplémentaire de fr. 50'000.- pour des frais d'interprètes et d'imprimante a été accordé et partiellement utilisé.

Concernant le personnel, les dépenses ont été supérieures au compte 2012, mais inférieures au budget 2013 (vacances de postes entre le départ et l'engagement de nouveaux/elles collaborateur-trice-s).

La réorganisation du Centre social régional prévue par l'Etat étant terminée, le fonds de réserve de transition PDLASV constitué à cet effet a été dissous (annexe au bilan, page 10).

5111 Unité support

5111.451 Le budget est systématiquement sous-estimé par l'Etat ce qui explique l'écart favorable.

5112 Unité de prestations

5112.314 Les charges de nettoyage de l'espace d'accueil de jour ont été surévaluées car un hébergement d'urgence prévu a été abandonné, l'Etat n'ayant pas donné son accord.

5112.318 Les frais de traduction sont fluctuants. Un crédit supplémentaire de fr. 27'000.- n'a été utilisé que pour 17'000 francs.

5113 Subventions et aides individuelles

5113.365 Le financement du Distribus ABS a été entièrement repris par l'Etat. La subvention de fr. 195'000.- n'a donc pas été versée.

L'Etat a augmenté sa participation au financement de la Fondations soins Lausanne. En conséquence la subvention prévue à hauteur de fr. 109'000.- a été diminuée à fr. 38'000.-.

Les courses à domicile de la Croix-Rouge vaudoise ont été reprises par l'Etat et la subvention a donc été abaissée de fr. 25'000.- à fr. 16'000.-.

Les frais d'obsèques des personnes indigentes (24 personnes en 2013) ont été supérieurs au montant budgété.

5210 Service du travail

Les dépenses de personnel ont été inférieures tant au comptes 2012 qu'au budget 2013 (engagement de jeunes collaborateur/trice-s suite au départ de séniors ainsi qu'en raison de la vacance d'un poste de "correspondant micro-informatique").

5210.311 Le déménagement de l'unité informatique d'un local loué à Beaulieu 1 à Chauderon 7 a entraîné l'achat de mobilier supplémentaire.

5210.316 Economie de loyer suite à la résiliation du bail du local de l'unité informatique situé à Beaulieu 1.

5210.365 Le poste "Subventions casuelles" n'a pas été utilisé car transféré au Service administratif et de l'intégration (SPS).

5210.490 Ce poste (455'276) correspond essentiellement à des prestations informatiques en faveur du Service social.

5211 Inspection du travail

5211.318 Les 10'000 prévu pour des expertises techniques demandées à l'Institut universitaire romand de santé au travail n'ont pas été utilisés en 2013.

5212 Office régional de placement

La cotisation d'assainissement de la CPCL était incluse dans le budget 2013. Celle-ci n'a pas été dépensée et ne figure donc plus dans le compte 2013 car ladite cotisation a été supprimée dès le 1^{er} janvier 2013. Les allocations communales de résidence représentant un montant de fr. 62'000.- ne sont pas prises en charge par le SECO.

5212.439 Le montant de fr. 33'060.43 correspond à des redevances dues par des collaborateurs/trices ayant quitté la Ville moins de trois ans après des formations financées par celle-ci.

5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

5214.314 Le montant de 51'700 francs prévu pour les nettoyages n'a pas été utilisé car ceux-ci ont été effectués par les participants au programme SIC d'ETSL.

5400 Service de santé des écoles

5400.309 Moins de formation DAS (formation en santé publique) que prévu ont été organisées en raison d'une rotation accrue de personnel en 2013.

5400.366 Aides individuelles : seuls 2'158 francs ont été utilisés (sur un budget de 10'000 francs) car les assistants sociaux ont utilisé d'autres fonds (fonds Salvatore Marino, fonds Giovanni Gialdini).

5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

5410.309 Ce poste a été dépassé de 13'008 francs. Le personnel PPLS a l'obligation de se former de manière continue (formations théoriques ou supervisions). Le Canton assume la formation continue, mais le budget cantonal a été dépassé.

5500 Service dentaire

5500.301 Il manque 3 EPT par rapport au plan de poste. Les dépenses de personnel sont donc inférieures de fr. 408'699.- par rapport au budget, de même que les fournitures de matériel. Pour la même raison, les prestations facturées sont également inférieures au budget.

5610 Service de la jeunesse et des loisirs

5610.313 Ce poste "Marchandise" correspond à des achats des travailleurs sociaux hors mur et à des fournitures pour la "Permanence Jeunes Borde".

5612 Accueil vacances

5612.301 Les dépenses de personnel ont été moins élevées que prévues en raison de vacances de personnel et de la modification de deux directions d'écoles à la montagne.

5612.390 Ce poste "Imputations de loyer" correspond à l'accord de 1969 sur l'établissement de Valmont entre la Ville et le Canton. Celui-ci a mis gratuitement le terrain à disposition de la Ville et celle-ci a mis à disposition gratuitement le bâtiment.

5614 Cultes et temples

5614.301 Les dépenses de personnel ont diminué suite à une nouvelle répartition des charges entre la Ville et le Canton relative aux dépenses de fonctionnement de la cathédrale de Lausanne.

5800 Ecoles primaires et secondaires

Le crédit supplémentaire de 866'100 francs a été utilisé pour l'entretien du Vieux Moulin (infiltration d'eau), l'entretien de la salle de gymnastique du collège de St Roch (infiltration d'eau), les frais de transports gratuits ou moitié prix "mobilis" des élèves, plus élevés que prévu, et l'adaptation du programme informatique de gestion des écoles (Lagapes).

Le crédit supplémentaire de 29'400 francs a servi à modifier l'éclairage du collège de Malley, compensé par une recette du fonds de l'électricité.

- 5800.314 Ce poste correspond aux frais de nettoyage commandés auprès d'entreprises spécialisées pour le nettoyage de vitres à accès difficile.
- 5800.318 Ce poste correspond au subventionnement des abonnements "mobilis" des élèves y ayant droit.
- 5800.424 Ce poste correspond à l'acquisition de scooters électriques subventionnés.
- 5800.427 Ce poste correspond à l'encaissement de loyers de concierges habitant dans des collèges ainsi qu'à des locations de salle.

5900 Service de l'accueil de jour de l'enfance

Les APEMS ont été transférés dans ce service et dès 2011, il a fallu gérer la problématique des remplacements (en plus du plan des postes). Une augmentation régulière de la proportion des absences (notamment les congés maternité précédés par des mesures de protection de la grossesse entraînant des arrêts de travail antérieurs à l'accouchement ainsi que des maladies de longue durée). L'effort de formation en cours d'emploi nécessite également des remplacements. Ces charges sont difficilement prévisibles.

- 5900.313 Une partie des produits alimentaires sont achetés auprès de la "Plateforme Bio Locale". Cette décision améliore la qualité de la nourriture et correspond à un objectif de promotion de l'agriculture de proximité.
 - 5900.318 Les dépenses pour des livraisons de repas ont été moins élevées (-fr. 56'302.-) que prévu.
 - 5900.436 L'excédent de revenu de 182'814 francs est dû à l'encaissement d'allocations fédérales de maternité et à la participation du personnel à la cotisation à l'assurance accidents non professionnels.
 - 5900.439 L'excédent de revenu (+fr. 41'828.-) correspond au remboursement de dégâts matériels et des ristournes de chauffage.
- 5901 Institutions subventionnées
- 5901.365 La suppression de la cotisation d'assainissement de la CPCL explique la diminution de 9'000 francs de la subvention en faveur de la Maison de l'enfance de la Vallée de la Jeunesse.

La diminution de la subvention aux "Structures à temps d'ouverture restreint – Haltes-jeux / Haltes-garderies" de fr. 9'202.- s'explique par l'engagement d'une nouvelle éducatrice moins classée que l'ancienne.

En conclusion de ce rapport, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2013 de la Direction Enfance, Jeunesse et Cohésion Sociale.

Les rapporteurs :

Pierre-Yves Oppikofer, rapporteur
Sylvianne Bergmann

DIRECTION DES FINANCES ET DU PATRIMOINE VERT

Les commissaires soussignés ont examiné les comptes de la direction en date des 14 et 28 avril 2014, en présence de Mme Séverine Baillif, cheffe comptable de la Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV), de M. Reichard, chef du Service des parcs et domaines (SPADOM), de M. Diserens, chef du Service Achat et Logistique Ville (SALV), de M. Pascal Favre, chef du Service de la révision, de M. David Barbi, chef du Service financier, ainsi que de MM. Fuchs, Balestra et Jeannin, adjoints au chef de service du SPADOM. Nous remercions tous les représentants de l'administration pour leurs explications et leur souci exprimé de la bonne gestion des services concernés.

1. Charges et revenus par nature

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2013	budget 2013	ec./bud. %	comptes 2012	ec./2012 %
30	Personnel	30.30	45'620'272	46'600'400	-2.10	45'665'036	-0.10
31	Biens, services, marchandises	10.29	15'484'528	14'284'100	8.40	15'945'048	-2.89
32	Intérêts passifs	30.56	46'007'262	48'975'000	-6.06	43'028'345	6.92
33	Amortissements	20.50	30'857'922	13'777'200	123.98	21'016'140	46.83
35	Dédom. à des collect. publiques	1.61	2'424'733	2'250'000	7.77	2'253'285	7.61
36	Subventions accordées	0.02	30'000	30'000	0.0	30'000	0.00
38	Attributions aux réserves	5.31	8'000'000	0	0.0	1'000'000	0.0
39	Imputations internes	1.41	2'126'420	2'087'100	1.88	2'163'728	-1.72
	DIRECTION	100.0	150'551'137	128'003'800	17.61	131'101'583	14.84

	REVENUS	part des revenus %	Comptes 2013	budget 2013	ec./bud. %	comptes 2012	ec./2012 %
40	Impôts	81.48	538'921'064	476'830'000	13.02	512'438'805	5.17
42	Revenus des biens	9.38	62'019'835	45'473'200	36.39	54'693'152	13.40
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	3.85	25'481'418	25'849'500	-1.42	25'458'051	0.09
44	Part recettes sans affectation	0.96	6'352'366	5'000'000	27.05	7'013'531	-9.43
45	Dédom. de collect. publiques	0.01	92'849	98'000	-5.26	110'506	-15.98
46	Subventions acquises	0.07	456'040	625'000	-27.03	435'177	4.79
48	Prélèvements sur les réserves	0.04	269'200	269'200	0.0	23'300	1'055.36
49	Imputations internes	4.20	27'806'960	26'984'100	3.05	28'735'644	-3.23
	DIRECTION	100.00	661'399'732	581'129'000	13.81	628'908'165	5.17

L'augmentation des charges concernant les biens, services et marchandises résulte des amortissements de frais de trois emprunts obligataires émis en 2013, totalement compensés par un agio et une économie sur les charges d'intérêts. La hausse des amortissements découle essentiellement du versement d'un dividende en action d'EOS Holding, comptabilisé à sa valeur de marché et ramené ensuite à sa valeur nominale. L'augmentation des attributions aux réserves résulte de la constitution d'une provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires.

Sur le plan des revenus, l'augmentation des impôts sera commentée dans le cadre de l'analyse du Service financier. La hausse des revenus des biens résulte essentiellement du dividende en action d'EOS Holding. La part à l'impôt sur les gains immobiliers, meilleure qu'attendue, explique la hausse de la part à des recettes sans affectation.

2. Charges et revenus par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2013	budget 2013	ec./bud. %	comptes 2012	ec./2012 %
660	6601	SPADOM - Parcs et domaines	32.65	49'161'086	49'899'000	-1.48	49'050'904	0.22
660	6602	SPADOM - Bican	0.28	424'211	451'300	-6.00	433'006	-2.03
670	6700	SALV - Achat et Logistique Ville	5.44	8'184'719	8'941'900	-8.47	8'666'072	-5.55
680	6800	REV - Révision	1.49	2'248'057	2'276'800	-1.26	1'982'883	13.37
690	6900	FIN - Service financier	60.13	90'533'063	66'434'800	36.27	70'968'718	27.57
		DIRECTION	100.00	150'551'137	128'003'800	17.61	131'101'583	14.84

		REVENUS	part des revenus %	Comptes 2013	budget 2013	ec./bud. %	comptes 2012	ec./2012 %
660	6601	SPADOM - Parcs et domaines	1.49	9'841'758	10'219'400	-3.70	9'534'126	3.23
660	6602	SPADOM - Bican	0.01	39'279	34'000	15.53	32'160	22.14
670	6700	SALV - Achat et Logistique Ville	1.20	7'912'942	8'572'100	-7.69	8'304'894	-4.72
680	6800	REV - Révision	0.01	59'925	59'000	1.57	103'778	-42.26
690	6900	FIN - Service financier	97.30	643'545'829	562'244'500	14.46	610'933'208	5.34
		DIRECTION	100.00	661'399'732	581'129'000	13.81	628'908'165	5.17

Nous reprendrons ci-dessous les différentes rubriques qui nous paraissent mériter un commentaire supplémentaire par rapport au rapport-préavis sur les comptes et aux renseignements complémentaires de la brochure sur les comptes.

6601 Service des parcs et domaines (SPADOM)

Malgré des produits légèrement inférieurs aux attentes, ce service boucle sur un résultat amélioré de 360'272 francs par rapport aux comptes grâce à différentes économies de charges.

- 6601.317 Le budget prévu pour l'ensemble du service n'a été que partiellement utilisé, en raison du retard dans la mise en place du plan de mobilité (location de places de parc). Cette économie ne devrait pas se reproduire en 2014, la mise en place étant désormais achevée.
- 6601.330 Deux forestiers bûcherons travaillent comme experts aux examens de fin d'apprentissage. L'indemnité versée par le Canton pour ce travail a été encaissée par la commune. Après vérification du RPAC et comparaison avec la pratique d'autres services, il a été constaté qu'elle devait être reversée aux experts, ce qui a été fait pour les cinq dernières années.
- 6601.423 Ces recettes inférieurs au montant budgété résultent des variations sur les ventes de vin. Les prix des mises ont légèrement augmenté, mais les volumes sont restés faibles, en lien avec la grêle tombée en 2012. Pour rappel, la grêle n'est plus assurée depuis une dizaine d'années, les indemnités n'étant pas dans un assez bon rapport par rapport aux primes. Par ailleurs, la répartition géographique des vignobles de la commune permet de limiter fortement le risque d'un dommage de grande ampleur.
- 6601.435 Cette rubrique comptabilise divers produits dont la vente n'a pas atteint les résultats escomptés, en particulier les fleurs à Montoie, le carburant à la compostière et les produits manufacturés (tables, bassins, bois de feux, etc.). Les ventes de fleurs sont très dépendantes de la météorologie – en l'occurrence, marquée par un printemps extrêmement pluvieux, si bien que la clientèle s'est tournée directement vers des plantes d'été avec l'arrivée des premiers beaux jours. Si les ventes de carburant à la compostière ont été plus faibles que prévu, elles sont compensées par l'achat de carburant. Troisièmement, une mesure PSAF était d'augmenter la vente de produits manufacturés; mais les forestiers ont été occupés surtout à l'entretien des forêts. En effet, la confection de produits manufacturés a lieu quand les employés ne peuvent pas travailler en forêt.

- 6601.439 La gestion des déchets est facturée au Service d'assainissement, avec des volumes en augmentation suite à la taxe déchets. Par contre, la qualité des déchets compostables a diminué (mise dans des sacs plastiques), nécessitant l'engagement temporaire d'un collaborateur supplémentaire.
- 6601.461 Les subventions cantonales concernent les gardes forestiers et certaines prestations (martelage, conseil aux privés). Le retour de péréquation concernant les forêts figure quant à lui à la rubrique 1100.451.
- 6601.469 Les subventions fédérales correspondent à des prestations achetées par la Confédération pour l'entretien des forêts et la naturalisation des espaces. La compétence du garde forestier pour refacturer son travail a permis un surplus de revenus. La même compétence et le même soin à la refacturation ont permis une amélioration par rapport au budget à la rubrique 436.
- 6601.490 Les imputations internes concernent des espaces verts gérés par d'autres services et dont les mandats étaient confiés à des privés. Le résultat inférieur au budget résulte de la reprise au cours de l'année de mandats du Service du logement et des gérances, et non au 01.01.2013. D'autres mandats du patrimoine administratif devraient être repris au cours de l'année 2014.

6602 Bureau d'intégration canine (BICAN)

Questionnés sur la raison du maintien de ce service au sein de l'administration communale, les représentants du SPADOM indiquent que les problèmes rencontrés avec les chiens sont souvent constatés dans les parcs et forêts, et que l'intégration de ce service au sein de FIPAV permet des contacts directs.

6700 Service Achat et Logistique Ville

De nombreuses économies compensent les diminutions de recettes, permettant de diminuer l'excédent de charges de 98'022 francs par rapport au budget. L'excédent de charges de ce service correspond aux charges administratives du SALV pour les prestations aux services non commercialisés. Notons que dès 2013, Lyreco a repris les prestations de la CADEV pour l'économat, ce qui a eu des effets positifs sur le fonctionnement du SALV.

- 6700.301 La vacance du poste de chef de service durant trois mois, le traitement moins élevé du nouveau chef de service et le faible recours à des auxiliaires expliquent la diminution des traitements.
- 6700.309 La diminution des formations pour les apprentis, pour les chauffeurs et pour le garage expliquent la diminution des autres charges de personnel.
- 6700.311 La diminution des achats d'objets mobiliers et d'installations résulte d'un remplacement plus parcimonieux du matériel.
- 6700.313 Contrairement aux autres marchandises, qui ne transitent pas par les comptes du SALV mais par ceux des services consommateurs, les carburants figurent à cette rubrique puisque les achats d'essence sont effectués en gros et revendus à la pompe (revenus à la rubrique 434). La différence entre l'excédent de charges à cette rubrique (fr. 334'000.-) et l'excédent de revenus à la rubrique 434 (fr. 323'000.-) correspond à la consommation du service de 11'000 francs.
- 6700.318 Les frais liés au système SAP consistent en l'achat de licences uniques, puis en paiement de frais de maintenance en fonction des licences actives. Dans une démarche de diminution des licences utilisées, environ 440 licences ont été activées sur les 500 estimées. Le service a demandé une offre pour des licences flottantes, ce qui paraît susciter des réticences de la part de SAP Suisse.
- 6700.330 Diminution des moins-values sur stock, grâce à une amélioration de la gestion avec l'aide de SAP.
- 6700.439 Le service procède généralement au paiement des factures avant 30 jours pour obtenir un escompte de 2% - malgré la diminution du nombre de fournisseurs acceptant ce procédé. Le traitement informatique des factures permet le paiement en quelques jours des factures qui correspondent aux commandes.

6800 **Service de la révision**

- 6800.301 Le service compte 14 employés pour 12.6 EPT, et affiche un effectif complet.
- 6800.309 Les formations sont nécessaires pour l'agrément ASR, même si le contenu des heures n'est pas spécifié. Le service opte en priorité pour les formations du séminaire des Cantons latins et du nouveau droit comptable.
- 6800.311 Les achats non budgétés à cette rubrique résultent d'une visite de l'unité santé et sécurité au travail, qui a conseillé des aménagements de l'éclairage et du mobilier de bureau.
- 6800.390 L'augmentation des charges de cette rubrique résulte des calculs de loyers et de charges effectués par le Service du logement et des gérances, et sur lesquels le service n'a pas de prise directe.
- 6800.434 Il n'y a pas de projet de développer ces services de révisions externes. Les mandats sont maintenus pour des structures d'ampleur réduite, ou pour de petites associations. A l'avenir, il est envisagé de facturer la révision des comptes des Services Industriels. La différence de 600 francs résulte de la révision pour COLOSA, dont la liquidation a eu lieu avec un léger retard.

6900 **Service financier**

Le Service financier boucle avec un excédent de revenus de 553'012'766 francs, en augmentation de 57'203'066 francs par rapport au budget. Les ressources fiscales et les dividendes extraordinaires d'EOS expliquent l'essentiel du surplus de revenus de 81'301'329 francs. L'amortissement des actions EOS à leur valeur nominale et la constitution d'une provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires sont les principales raisons de l'augmentation de 24'098'263 francs des charges.

Ces résultats encourageants ne doivent pas faire oublier les incertitudes conjoncturelles qui pèsent sur ces ressources, ainsi que la baisse de près de moitié des ressources des personnes morales (environ 60 millions) en cas de mise en œuvre de la réforme des entreprises annoncée par le Canton.

- 6900.316 La diminution de charges à cette rubrique résulte de l'achat du logiciel de gestion des actes de défaut de biens, dont une redevance prévue en 2013 interviendra en 2014. A l'heure actuelle, la numérisation de 50'000 actes de défaut de biens sur papier a été menée à bien, et la phase d'exploitation est en train de démarrer.
- 6900.319 Attribution de 163'000 francs pour risques juridiques, selon l'estimation annuelle de ces risques par le Service financier. L'attribution au Fonds du 700^e se fait selon le règlement de ce fonds : utilisation des successions en déshérence (6900.439) pour autant que le fonds ne dispose pas de plus de 700'000 francs. En l'occurrence, les successions en déshérence se sont avérées en diminution.
- 6900.331 Le règlement sur la comptabilité des communes prévoit que les titres du patrimoine administratif ne peuvent figurer qu'à leur valeur nominale. En conséquence, la recette de 14'933'113 francs au chiffre 425 (dividende en actions d'EOS) est ramenée à la valeur nominale, et la différence amortie à cette rubrique.
- 6900.351 Les frais de taxation perçus par le Canton sont calculés en fonction du nombre de cas traités et du volume facturé.
- 6900.380 Cette attribution aux réserves pour l'entretien des bâtiments scolaires résulte d'un choix municipal, étant donné les besoins en perspective dans ce domaine et le résultat positif des comptes communaux.
- 6900.400 Parmi les ressources figurant à cette rubrique, l'impôt à la source des étrangers domiciliés en Suisse ou des frontaliers représente environ 44 millions. Le phénomène de rattrapage dans ce domaine par le Canton implique une hausse de 10 à 15 millions, par rapports aux 30 à 35 millions que représentent l'impôt annuel. L'impôt sur la fortune est également supérieur de 4'942'864 francs par rapport au budget, et atteint 29'942'864 francs. L'impôt d'après la dépense (forfaits fiscaux) représente 4'382'636 francs, en diminution de 1'117'363 francs.

- 6900.401 L'impôt sur le bénéfice et le capitale connaît un record historique, très proche de 2012.
- 6900.404 Notons le ralentissement des échanges immobiliers qui se traduit sous cette rubrique.
- 6900.406 Le seul impôt figurant sous cette rubrique est l'impôt sur les chiens.

Au terme de cet examen, les commissaires appellent à approuver le budget 2014 de cette direction, et remercient les représentants de l'administration pour leurs explications.

Les commissaires :

David Payot, rapporteur

Georges-André Clerc

Lausanne, le 4 mai 2014

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

1. Eléments marquants et généralités

Le résultat 2013 des SIL se solde par un excédent de revenus de fr. 63'302'691.- proche du budget (fr. 62'965'100.-) malgré des revenus inférieurs à ceux prévus (différence fr. -11'807'531.-). C'est donc grâce à une baisse des charges concomitante que ce résultat a été obtenu (différence fr. -12'145'122.-). Il s'agit toutefois d'un très bon résultat pour les finances de la Ville. Voici trois exemples de l'importance des SIL sous différents angles.

Sous l'angle de l'autofinancement pour la Ville : un dividende extraordinaire en nature sous la forme d'actions de EOS Holding pour 14'933'113 francs influence les investissements nets et l'autofinancement pour ce montant. L'autofinancement est également amélioré par la création de LFO SA pour 26 millions de francs (voir plus bas).

Sous l'angle des achats pour la Ville : les achats d'énergie ont dépassé de 5.9 millions les prévisions; cette différence provient du Service du gaz et du chauffage à distance où l'on constate une augmentation des achats de gaz (+9.2 millions), hausse partiellement compensée par une diminution des achats d'énergie au Service de l'électricité (-3.3 millions). Ces variations ont été répercutées au niveau des ventes.

Au niveau des amortissements de la Ville : il y a un amortissement de 12.7 millions de francs destiné à ramener la valeur comptable de la participation EOS Holding à la valeur nominale (selon les prescriptions légales en la matière) suite à l'encaissement d'un dividende extraordinaire en nature sous la forme d'actions d'un montant de 14.9 millions de francs (voir plus bas).

	Comptes 13	Budget 13	Ecart C13/B13		Comptes 12	Ecart C13/C12	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
Charges	570'495'778	582'640'900	-12'145'122	-2.1	520'383'968	50'111'810	9.6
Revenus	633'798'469	645'606'000	-11'807'531	-1.8	589'158'105	44'640'364	7.6
Excédents	63'302'691	62'965'100	337'591	0.5	68'774'137	-5'471'446	-8.0

2. Examens des charges et des revenus par nature

	Comptes 13	Budget 13	Ecart C13/B13		Comptes 12	Ecart C13/C12	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
CHARGES	570'495'778	582'640'900	-12'145'122	-2.1	520'383'968	50'111'810	9.6
30 Charges de personnel	68'286'818	71'386'400	-3'099'582	-4.3	67'570'041	716'777	1.1
31 Biens, services et march.	307'237'630	305'983'000	1'254'630	0.4	289'086'245	18'151'385	6.3
32 Intérêts passifs	21'664'389	22'511'000	-846'611	-3.8	23'072'043	-1'407'654	-6.1
33 Amortissements	52'872'778	51'691'100	1'181'678	2.3	38'735'789	14'136'989	36.5
38 Attributions aux réserves	37'858'327	31'600'000	6'258'327	19.8	10'421'973	27'436'354	263.3
39 Imputations internes	82'575'836	99'469'400	-16'893'564	-17.0	91'497'877	-8'922'041	-9.8
REVENUS	633'798'469	645'606'000	-11'807'531	-1.8	589'158'105	44'640'364	7.6
42 Revenus des biens	6'131'191	1'362'900	4'768'291	349.9	2'584'440	3'546'751	137.2
43 Taxes, ventes et prest. fact.	539'143'426	536'084'300	3'059'126	0.6	488'874'176	50'269'250	10.3
46 Subventions acquises	4'750	0	4'750	-	266'653	-261'903	-98.2
48 Prélèv. sur les réserves	5'943'266	8'689'400	-2'746'134	-31.6	5'934'959	8'307	0.1
49 Imputations internes	82'575'836	99'469'400	-16'893'564	-17.0	91'497'877	-8'922'041	-9.8

2.1 Charges de personnel (30)

	30 Charges de personnel	Comptes 13	Budget 13	Ecart C13/B13	Comptes 12	Ecart C13/C12
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
700	Développement stratégique (SDS)	1'050'503	1'068'200	-17'697	7'576'800	-6'526'297
701	Comptabilité et finances (COSI)	9'607'218	10'174'800	-567'582	3'772'201	5'835'017
74	Gaz et chauffage à distance (GAZ et CAD)	11'968'598	13'172'400	-1'203'802	11'906'841	61'757
76	Service de l'électricité (SEL)	26'862'894	27'627'800	-764'906	27'431'894	-569'000
77	Service multimédia (SIMA)	9'704'424	10'105'000	-400'576	7'902'912	1'801'512
78	Service commercial (SILCOM)	9'093'181	9'238'200	-145'019	8'979'393	113'788
		68'286'818	71'386'400	-3'099'582	67'570'041	716'777

Structure organisationnelle	Comptes 12 EPT	Budget 13 EPT	Comptes 13 EPT	Ecart C13/B13 EPT
Secrétariat général	7.00	7.00	15.31	+ 8.31
Service finances, administration et développement	69.45	73.65	58.20	- 15.45
Service commercial	68.40	69.40	68.50	- 0.90
Service du gaz et chauffage à distance	91.00	99.40	99.74	+ 0.34
Service de l'électricité	202.00	207.80	208.90	+ 1.10
Service du Multimédia	56.15	57.90	74.15	+ 16.25
Effectif total	494.00	515.15	524.80	+ 9.65

2.2 Attributions aux réserves (38)

L'état des fonds de réserve des Services industriels est au 31.12.2013 le suivant :

	2013	2012	2011	2010	2009
Fonds de réserve et de renouvellement :	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
- gaz	14'433	13'291	12'213	11'144	9'632
- chauffage à distance	10'104	10'077	9'084	4'320	3'863
- production d'électricité de Lavey	30'283	27'204	23'713	20'419	16'499
- autres production d'électricité	2'165	2'164	2'162	2'161	2'159
- distribution d'électricité	3'921	3'790	3'758	3'479	2'844
- multimédia	3'260	4'549	4'262	4'003	3'738
Fonds de péréquation :					
- gaz	16'378	16'378	16'378	16'378	6'378
- chauffage à distance	11'548	11'548	10'048	10'048	5'048
- électricité	2'318	928	0	1'319	1'319
- timbre d'acheminement EL	4'234	6'220	9'359	12'979	2'600
- vente d'énergie électrique	3'913	0	0	0	0
- éclairage public	-1'853	-1'512	-827	360	147
- multimédia	25'848	0	0	0	0
Total	126'552	94'637	90'150	86'610	54'227

3. Résultats par service

Les éléments qui suivent présentent les résultats des services généraux avant comptabilisation des imputations internes à la charge des services commerciaux.

700 Services généraux

	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart C13/B13		Comptes 2012	Ecart C13/C12	
	fr.	yc cr. supp. fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
700 Secrétariat général	-1'918'905.30	-2'105'400.00	186'494.70	8.9	-14'322'495.22	12'403'589.92	86.6
701 Service finances, administration et développement	-22'762'938.06	-24'918'300.00	2'155'361.94	8.6	-10'440'712.34	12'322'225.72	-118.0
780 Service commercial	-10'260'137.89	-11'646'800.00	1'386'662.11	11.9	-9'537'589.64	-722'548.25	-7.6
	-34'941'981.25	-38'670'500.00	3'728'518.75	9.6	-34'300'797.20	-641'184.05	-1.9

Après répartition des excédents de charges des Services généraux, le résultat des SIL par activité et par service se présente de la façon suivante :

ENTITES TECHNIQUES (charges des services généraux comprises)							
	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart C13/B13		Comptes 2012	Ecart C13/C12	
	fr.	yc cr. supp. fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
700 SG - Portail énergies	-253'330.12	-866'700.00	613'369.88	70.8	-676'262.63	422'932.51	62.5
74 Service du gaz et du CAD	35'652'379.15	35'198'400.00	453'979.15	1.3	33'740'659.40	1'911'719.75	5.7
76 Service de l'électricité	25'033'290.64	24'204'900.00	828'390.64	3.4	30'260'243.65	-5'226'953.01	-17.3
77 Service multimédia	2'870'351.55	4'428'500.00	-1'558'148.45	-35.2	5'449'496.73	-2'579'145.18	-47.3
Résultat global	63'302'691.22	62'965'100.00	337'591.22	0.5	68'774'137.15	-5'471'445.93	-8.0

700 Secrétariat général

	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart C13/B13		Comptes 2012	Ecart C13/C12	
	fr.	yc cr. supp. fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
700 Secrétariat général	-1'918'905.30	-2'105'400.00	186'494.70	8.9	-14'322'495.22	12'403'589.92	86.6
700 SG - Portail énergies	-253'330.12	-866'700.00	613'369.88	70.8	-676'262.63	422'932.51	62.5

70.312 Facturation incomplète du chauffage des bâtiments en 2012 pour le dernier trimestre. Report de charges sur 2013.

70.319 Coût de la taxe sur les déchets et sur les containers réduit de deux tiers par rapport au montant anticipé.

70.331 Les dépenses relatives à l'entretien des immeubles et amorties dans l'année ont été moins importantes que prévues.

70.425 Dividende de neo technologies SA plus important que prévu.

701 Service finances, administration et développement

	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart C13/B13		Comptes 2012	Ecart C13/C12	
	fr.	yc cr. supp. fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
701 Service finances, administration et développement	-22'762'938.06	-24'918'300.00	2'155'361.94	8.6	-10'440'712.34	-12'322'225.72	-118.0

71.301 Economie due au décalage entre le départ et l'engagement de plusieurs collaborateurs.

74 Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ et CAD)

	Comptes 2013	Budget 2012	Ecart C13/B13		Comptes 2012	Ecart C13/C12	
	fr.	yc cr. supp. fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
74 Service du gaz et du CAD	35'652'379.15	35'198'400.00	453'979.15	1.3	33'740'659.40	1'911'719.75	5.7

Durant l'année écoulée, un premier gros client industriel a demandé son accès au marché en restant alimenté par les SIL. En parallèle, sa consommation a augmenté de 150 GWh, soit près de 10% du total distribué.

- 74.312 Dépassement dû à des quantités d'achats de gaz plus importantes que celles budgétées.
- 74.319 Financement de dépenses liées au projet CAD-SUD par prélèvement dans le fonds de réserve du CAD (chauffage à distance – voir rubrique 74.480).
- 74.380 Augmentation due aux attributions au fonds de réserve et de renouvellement du CAD (recettes dues au remboursement de la taxe CO₂ par l'Administration fédérale des douanes, voir rubrique 74.439).
- 74.424 Produit extraordinaire sur créances prescrites.
- 74.439 Augmentation des recettes suite au remboursement de la taxe CO₂ par l'Administration fédérale des douanes (voir rubrique 74.380) ainsi qu'au transfert des recettes de contrats de télégestion (de la rubrique 74.434).
- 74.480 Le budget prévoyait des prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement du gaz et du CAD qui n'ont pas été réalisés. Prélèvement dans le fonds de réserve du CAD pour financer les dépenses liées au projet CAD-SUD (voir rubrique 74.319).

76 Service de l'électricité

	Comptes 2013 fr.	Budget 2013 yc cr. supp. fr.	Ecart C13/B13		Comptes 2012 fr.	Ecart C13/C12	
			fr.	%		fr.	%
76 Service de l'électricité	25'033'290.64	24'204'900.00	828'390.64	3.4	30'260'243.65	-5'226'953.01	-17.3

- 76.311 Lavey : révision du groupe 1 reportée.
- 76.315 Lavey : révision du groupe 1 reportée. Révision du groupe 2 moins coûteuse que prévue. Postes de transformation HT/MT : la révision des disjoncteurs du PT Sébeillon n'a pu être réalisée par manque de personnel de l'entreprise mandatée
- 76.380 Augmentation consécutivement à l'attribution au fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique de la différence de couverture de 2011 ainsi qu'à l'attribution au fonds de péréquation du Service de l'électricité.
- 76.424 Lavey : Remboursement de services-système par Swissgrid. Vente extraordinaire de matériaux divers.
Produit extraordinaire sur créances prescrites
- 76.435 Diminution des recettes suite aux commandes très réduites de REC sur la part du crédit AC des SIL réservée au SIE SA et à la baisse des prix contractuels facturés aux clients marché, compensée par une hausse des ventes d'énergie sur le marché.
- 76.480 Diminution de l'attribution au fonds de péréquation du timbre d'acheminement ainsi que du prélèvement dans le fonds de péréquation de l'éclairage public.

77 Service multimédia

	Comptes 2013 fr.	Budget 2013 yc cr. supp. fr.	Ecart C13/B13		Comptes 2012 fr.	Ecart C13/C12	
			fr.	%		fr.	%
77 Service multimédia	2'870'351.55	4'428'500.00	-1'558'148.45	-35.2	5'449'496.73	-2'579'145.18	-47.3

Evolution du chiffre d'affaires du SIMA par produits :

	2011	2012	2013
TV	21'595	21'258	20'894
Internet	7'569	8'485	8'909
Téléphonie	1'838	2'510	3'341

(en milliers de francs)

- 77.311 Diminution des achats de matériel due au lancement différé de la TV+ ainsi qu'au nombre plus restreint de raccordements fibre optique réalisés.
- 77.424 Recettes publicitaires supplémentaires et produits extraordinaires sur créances prescrites.
- 77.434 Diminution consécutivement à une plus faible utilisation du personnel du Service du multimédia par LFO SA.
- 77.480 Prélèvement dans le fonds de réserve du multimédia pour compenser l'amortissement des plans (réf. rubrique 331).

78 Service commercial

	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart C13/B13		Comptes 2012	Ecart C13/C12	
	fr.	yc cr. supp. fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
78 Service commercial	-10'260'137.89	-11'646'800.00	1'386'662.11	11.9	-9'537'589.64	-722'548.25	-7.6

- 78.310 Frais d'impression des factures suite au report de la trimestrialisation de la facturation (économie sur la rubrique 77.319).
- 78.318 Frais d'envois des factures suite au report de la trimestrialisation de la facturation (économie sous la rubrique 77.319).
- 78.439 Ventes de prestations aux clients plus faibles et transfert des recettes concernant les raccordements au gaz sous la rubrique 74.434.

4. Remarques diverses

Montant défalqué concernant le Vivarium

Le montant exact défalqué pour le Vivarium en 2013 s'élève à 115'600.35 francs.

Remarque : la sous-commission souhaite savoir à quel niveau hiérarchique a été prise la décision de ne pas récupérer les montants dus à la Ville et ce durant plusieurs années.

Raison du report de la révision du groupe 1 de Lavey

Les conditions hydrologiques étaient favorables en fin d'année 2013, raison pour laquelle la révision du groupe 1 a été reportée au début 2015.

Opérations LFO SA

Dans le cadre du préavis N° 2012/27, la Municipalité a reçu l'autorisation de créer une société avec la forme juridique de SA. Cette société a pour but l'acquisition, la construction, l'exploitation et la commercialisation de réseaux pour le transport d'information; elle assure en outre leur évolution. Elle a par ailleurs acheté le télé-réseau de la ville de Lausanne (Layers 1 et 2). Dans le cadre de cette opération, le réseau a été réévalué de 0.- francs à 36'000'000.- francs avant d'être transféré à LFO SA, générant un produit de réévaluation du même montant à la rubrique 439. Le paiement de ces 36'000'000 francs étant réparti en 6 tranches annuelles de 6 millions de francs (premier versement en 2014), un prêt de 36'000'000 francs a été inscrit au bilan. La participation dans LFO SA de fr. 10'000'000.- a été entièrement amortie via la rubrique 330. Pour finir, une attribution de 26'000'000 francs au fonds de péréquation SIMA (rubrique 380) a été comptabilisée.

Rachat d'actions SIG par EOSH

Le 9 décembre 2013, EOS Holding SA (EOSH) a racheté à SIG des actions propres pour un montant de 72 MCHF. Cette somme représente 3.3% du capital action d'EOSH. A cette même date, ces actions ont été redistribuées sous forme de dividende en nature aux actionnaires d'EOSH.

Cette opération se présente ainsi pour Lausanne :

	Nb d'actions EOSH	Participation en % du capital	Participation selon la valeur nominale (fr. 100.- par action)
Participation avant le 9.12.2013	649'821	20.06	64'982'100
Dividende en nature du 9.12.2013	22'176	0.68	2'217'600
Nouvelle participation	671'997	20.74	67'199'700

Selon la valorisation retenue par EOSH, le dividende en nature pour Lausanne se montait à près de 15 millions de francs.

Cette participation devant figurer au bilan à la valeur nominale, un amortissement de près de 13 millions de frs a été nécessaire pour ramener la participation à sa valeur nominale.

Au final, les comptes 2013 de la Ville ont donc bénéficié d'un produit net d'un peu plus de 2 millions de francs.

Soulte EOSH reçue en 2013

Les sous-commissaires ont été informés du montant de la soute EOSH reçu en 2013.

Subvention et sponsoring

Les Sil n'accordent aucune subvention. Toutefois il est intéressant de connaître les chiffres suivants. Les éléments détaillés ont été transmis aux sous-commissaires.

Sponsoring : fr. 687'450.-

Prestations gratuites éclairage public : fr. 89'103.- (HT)

Prestations gratuites manifestations : fr. 207'185.- (HT)

Prestations gratuites Service du gaz et chauffage à distance : fr. 305'000.- (HT).

5. Conclusions

La sous-commission recommande à la Commission des finances d'accepter les comptes 2013 des Services industriels. Elle tient à remercier les Services pour leurs précieuses collaborations, en particulier M. Florent Pichon, chef du Service des finances, administration et développement, pour sa disponibilité et la qualité des réponses données à nos questions.

Les commissaires :

Pierre-Antoine Hildbrand, rapporteur
Philippe Mivelaz

Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission de gestion (exercice 2013)

1^{ère} observation : La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin qu'un autre calendrier concernant les 20 kilomètres de Lausanne soit mis en application.

Réponse : Les «20 km de Lausanne» font partie des événements sportifs majeurs organisés annuellement à Lausanne. Course populaire, la troisième plus importante de Suisse, elle contribue au renom national et international de notre ville. Organisés depuis plus de 30 ans, les «20 km de Lausanne» voient plus de 20'000 personnes s'élancer le dernier samedi d'avril sur des parcours de 2, 4, 10 et 20 km. Les premiers départs sont donnés à 09h00 et les derniers à 18h00, avec, en moyenne, un intervalle de 30 minutes entre chacun. Quant aux concurrents, les derniers franchissent la ligne d'arrivée vers 21h00. Le départ des deux catégories majeures (10 et 20 km) se fait à 17h00 et à 18h00, de façon à perturber le moins possible la circulation et la sortie des commerces, tout en restant une animation majeure pour le centre-ville.

En raison de leur succès, qui se traduit par une augmentation constante du nombre de participants, les dirigeants des «20 km de Lausanne» doivent actuellement faire face à un certain nombre de problèmes organisationnels. Pour y répondre, plusieurs options ont été évaluées par le comité d'organisation. Outre une analyse de leur faisabilité technique, elles doivent également faire l'objet d'une analyse financière. Car, un changement majeur, comme par exemple, celui d'organiser la manifestation le dimanche, en lieu et place du samedi, ne doit en aucun cas compromettre la pérennité de la manifestation. En l'état, la prochaine édition des «20 km de Lausanne» aura lieu le samedi 26 avril 2015. Cependant, à l'occasion du 35^{ème} anniversaire de la manifestation en 2016, les courses pourraient être organisées sur deux jours, le samedi servant de cadre aux courses réservées aux enfants (2-4 km) et le dimanche matin étant consacré aux 10 et 20 km. Cette possibilité est en cours d'évaluation auprès des clubs et des partenaires.

2^{ème} observation : La Municipalité est invitée à présenter un calendrier, échéant avant la fin de la législature, de l'actualisation du Plan directeur du sport et de la planification des installations sportives

Réponse :

« Plan directeur du sport »

Adopté en 2002, le Plan directeur du sport (PDS) présente et définit, au travers de 38 principes et 82 objectifs, regroupés en quatre thématiques (population, pratiques et structures sportives, infrastructures, subventions), la politique municipale en matière sportive. Ce texte doit être compris et utilisé comme un programme du développement souhaitable du sport à Lausanne. Le PDS est aussi un document de référence, qui permet d'évaluer le degré de convergence des choix, par rapport aux buts poursuivis et de leurs conséquences annexes éventuelles. Cependant, dès sa rédaction, la Municipalité a insisté sur le fait que le PDS ne devait pas être figé, mais pouvoir évoluer, ses principes et ses objectifs devant être régulièrement réévalués, revus, voire corrigés. Si plusieurs textes ont, depuis, été modifiés ou corrigés, le PDS n'a subi aucune refonte. Il importe donc, aujourd'hui, d'actualiser ce texte de référence. Toutefois, il s'agit d'un travail de longue haleine. Néanmoins, la Municipalité a fixé le premier trimestre de 2016 comme échéance pour la présentation du document final.

« Planisport – Planification en matière d’installations sportives »

Annoncé dans le cadre du PDS et répondant à une demande du Conseil communal, le rapport-préavis N° 2005/28, du 4 mai 2005, intitulé « Planisport. Planification en matière d’installations sportives. Réponse à la motion de M. Alain Bron », présentait, de façon exhaustive, les installations sportives communales lausannoises et indiquait les investissements et projets à venir dans ce domaine. Cependant, sa pertinence et la validité de son contenu ont été remises en question par la présentation, dans l’année qui suivit, du projet Métamorphose. Ce fait est peut-être à l’origine du sentiment, partagé par certains membres du Conseil communal, d’absence d’une planification des investissements en la matière. Toutefois, la Municipalité rappelle que les investissements, quels qu’ils soient, sont planifiés et présentés dans le cadre du Plan des investissements. Cependant, cette planification ne doit pas empêcher la possibilité de saisir les opportunités, lorsqu’elles se présentent (comme cela fut le cas pour le futur Centre sportif de Pierre-de-Plan, préavis N° 2014/06) ou de répondre aux demandes du Conseil communal (création d’une nouvelle entrée à la piscine de Bellerive-Plage, pour citer un exemple dans le domaine sportif).

La planification des investissements dans le domaine sportif, qu’ils concernent les installations existantes (maintien ou amélioration de la capacité d’exploitation) ou futures (réponse aux besoins exprimés par les milieux concernés ou anticipation desdits besoins, au vu de l’évolution des sports et des pratiques sportives) nécessite, en amont, un important travail d’analyse et de synthèse (état exhaustif des installations existantes, priorisation et estimation des coûts des travaux à entreprendre, évaluation des besoins, intégration au projet Métamorphose, etc.). La Municipalité entend présenter le résultat de ces travaux au plus tard dans le courant du premier trimestre de 2016. De ce fait et au vu des ressources nécessaires au respect de ce calendrier, une partie de ce travail sera réalisée au travers de mandats extérieurs.

3^{ème} observation : La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin de favoriser le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires en atténuant les effets négatifs des contraintes fiscales.

Réponse : La Municipalité, consciente des difficultés rencontrées dans le cadre du recrutement des sapeurs-pompiers volontaires, a adhéré au nouveau concept, élaboré par la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers (FVSP) avec le soutien de l’Établissement cantonal d’assurance contre l’incendie et les éléments naturels (ECA), concept prévoyant un recrutement qui se déroule à une date unique pour tous les corps de sapeurs-pompiers du Canton. Cette méthode, débutée en automne 2011, commence réellement à porter ses fruits, dès lors qu’environ 70 personnes se sont présentées au recrutement, à la caserne des pompiers, en automne 2013.

S’agissant des effets négatifs liés aux contraintes fiscales, la Municipalité a décidé de suivre les recommandations de l’ECA et de la FVSP, qui préconisaient le paiement par l’employeur de la « part employé » des charges sociales imputées sur les soldes des sapeurs-pompiers volontaires. Cette mesure est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Il est à relever que, d’une manière générale, la Municipalité est attentive aux effets de la fiscalité sur l’engagement des volontaires dans le domaine des secours et prendra toutes mesures utiles afin de pérenniser le système de milice.

4^{ème} observation : La Municipalité est invitée à étudier les conditions actuelles du recours au pistolet à impulsion électrique afin de se déterminer sur l’opportunité d’un élargissement au groupe d’intervention de la police municipale.

Réponse : Actuellement le Groupe d’intervention de la Police de Lausanne (GIPL) dispose de différents moyens de contrainte ; cependant, conformément à la philosophie de l’utilisation graduelle des moyens de contrainte (mains nues, spray, bâton tactique), aucun de ces outils ne répond parfaitement à l’avant-dernier échelon qui permet d’éviter l’usage de l’arme dans les cas critiques. Seul le groupe d’intervention de la police cantonale, le DARD, dispose du pistolet à impulsions électriques (PIE) ; le GIPL doit donc cas échéant faire appel à ce partenaire avec des conséquences en termes de coordination et de rapidité d’intervention.

Il y a quelques années⁶³, la Municipalité et le Conseil communal n'avaient pas été favorables à l'introduction de cette arme au sein du Corps de police, vu l'état des connaissances techniques et compte tenu de la réalité du terrain. Au vu de l'évolution du contexte général ainsi que de l'équipement des différents corps de police de la Romandie⁶⁴, la Municipalité est prête à réétudier la question de l'acquisition du PIE à l'usage exclusif du Groupe d'intervention, à l'instar de ce qui se pratique ailleurs. Elle fondera sa décision sur une analyse étayée des avantages et inconvénients de l'usage du PI par le Groupe d'intervention.

5^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité d'un renforcement de l'unité d'analyses criminelles.*

Réponse : La Municipalité a d'ores et déjà décidé de réallouer, de manière temporaire (huit mois), les moyens financiers permettant à la Police judiciaire municipale d'engager un criminaliste supplémentaire pour développer notamment l'analyse des réseaux internationaux de distribution de drogue. Un bilan de cette opération sera tiré au printemps 2015. Des réallocations internes pourraient également permettre de renforcer durablement l'analyse criminelle et la statistique policière à compter de 2015.

6^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à trouver, de concert avec le Canton, des possibilités permettant de régler le conflit entre la circulation des véhicules et l'affectation actuelle en zone de promenade des détenus à l'Hôtel de police.*

Réponse : Depuis près de deux ans, le Canton ne dispose plus d'une capacité carcérale suffisante et s'est trouvé dans l'obligation de recourir à l'utilisation de diverses zones de détention situées dans le Canton (notamment les centres d'intervention régionaux de la police cantonale et la zone carcérale de l'Hôtel de police, destinée à accueillir des détenus pour maximum 48 heures, la détention préventive et l'exécution de peine relevant de la compétence des structures spécialisées du Service pénitentiaire). Afin de répondre aux droits fondamentaux des personnes, des mesures ont été prises en vue d'adapter les locaux de l'Hôtel de Police à cette nouvelle population carcérale, en aménageant notamment une zone de « promenade » à l'air libre. Ce secteur était auparavant dévolu exclusivement au passage des véhicules permettant ainsi de déposer toutes les personnes interpellées devant les locaux de fouille et de ressortir par l'autre extrémité. L'un des accès étant désormais réservé à la promenade, les véhicules doivent faire demi-tour. Cette situation risque de perdurer. La Municipalité reste en contact constant avec les autorités cantonales afin d'optimiser les réponses à cette situation péjorée, qui concerne tous les acteurs de la chaîne pénale.

7^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à maintenir un nombre de places suffisant pour le bibliobus.*

Réponse : Le bibliobus dessert actuellement 20 stations à l'intérieur de la Ville de Lausanne, ce qui est en conformité avec le temps de travail du bibliothécaire qui le conduit. Ces espaces sont garantis et ne sont pas remis en cause sauf cas exceptionnels, liés à des réaménagements de l'espace public et routier. Des recherches de nouveaux espaces de stationnement ont déjà été menées par le Service des bibliothèques et des archives, en partenariat avec le Service des routes et de la mobilité, sans pouvoir aboutir, faute de place adéquate. La taille du bus qui doit stationner plusieurs heures sur un espace public ne rend pas la démarche aisée. Régulièrement, le responsable du bibliobus doit d'ailleurs intervenir pour obtenir la libération de la place qui lui est réservée et que des automobilistes utilisent de manière illicite.

Un examen complémentaire sera mené pour voir si de nouvelles stations liées à des espaces en voie de construction ou de densification (vallée du Flon, zones foraines) devraient se substituer à des stations plus centrales mais moins pertinentes, vu le déploiement du réseau des bibliothèques dans les quartiers (Chauderon, avenue d'Echallens, Chailly, Entre-Bois, Montriond et fin 2015, La Sallaz en remplacement de Grand-Vennes).

⁶³ Séance du Conseil communal du 27 octobre 2009, Réponse à l'interpellation de Voiblet Claude-Alain - Utilisation du pistolet à impulsion électrique "Taser"

⁶⁴ Chaque groupe d'intervention dispose désormais d'un PIE, à l'exception du Valais qui en avait fait la demande pour l'ensemble des policiers.

8^{ème} observation : La Municipalité est invitée à apprécier l'essor de BD-Fil et à planifier son évolution en termes de localisation.

Réponse : Le Festival BD-FIL, festival de bande dessinée, est un événement annuel qui se déroule sur 3 ou 4 jours en septembre. Il est fortement soutenu par la Ville de Lausanne qui couvre environ la moitié du budget global. Cet investissement est lié à la volonté de Lausanne de fonder une politique du livre et de la lecture à la fois par le soutien à la création et par la mise en valeur collective de cette création. Le festival est un élément stratégique de ce dispositif, complémentaire du fonds patrimonial géré par le Centre BD de la Ville de Lausanne, deuxième institution européenne en la matière après Angoulême.

En 2014, BD-FIL fête sa 10^e édition et peut se prévaloir d'un bilan très positif. Doté d'une situation financière parfaitement saine, le festival jouit d'une belle notoriété auprès de la scène de la bande dessinée, des milieux culturels et des médias. Événement non-commercial, BD-FIL assure la promotion de la bande dessinée auprès de tous, à travers expositions, rencontres et dédicaces principalement. Il produit la quasi-totalité de ses projets dont certains sont repris par des musées, festivals ou événements en Suisse et à l'étranger.

BD-FIL est aujourd'hui, en termes de programmation et de fréquentation, le premier rendez-vous romand de la bande dessinée et constitue l'un des événements majeurs de l'espace francophone autour de cet art. L'ancrage local est central mais la manifestation est destinée à un public aussi large que possible. Chacune de ses éditions accueille 30'000 visiteurs (70% venant du canton de Vaud).

Conduit par le conseil de la Fondation lausannoise pour le rayonnement de la BD, le festival a pu forger son renom grâce à l'engagement sans faille d'une petite équipe autour du directeur artistique et d'un important groupe de bénévoles fortement impliqués (120 personnes) auquel s'est adjointe depuis 2012, une association des amis du festival.

La question de l'emplacement du festival est effectivement au cœur de la réflexion de la Fondation vu les transformations annoncées des espaces régulièrement utilisés à la Riponne. L'Espace Arlaud s'avère bien adapté aux besoins du festival mais sa mise à disposition par l'Etat n'est pas garantie d'années en années. La Fondation a déjà remarqué qu'il s'avère important de préserver un espace emblématique et sécurisé, capable de conférer une forte identité culturelle au festival par l'accueil des expositions. En même temps, la Fondation souhaite pouvoir inscrire plus fortement le festival dans la ville. C'est l'un des gros défis que le nouveau directeur fraîchement nommé doit relever mais qui imposera beaucoup de souplesse. Dans un contexte aussi délicat, l'Administration lausannoise continuera à soutenir le travail de la Fondation et du directeur du festival afin de trouver un ou des lieux adaptés pour accueillir BD-FIL et l'inscrire le mieux possible dans la ville.

9^{ème} observation : La Municipalité est invitée à explorer toutes les voies d'action lui permettant d'obtenir du Canton une répartition des effectifs de logopédistes, psychologues et psychomotriciens tenant compte de l'augmentation de la population et des besoins spécifiques de Lausanne.

Réponse : Pour rappel, la tradition lausannoise de l'aide aux enfants scolarisés qui présentent des difficultés dans leur développement est ancienne. En 1946, la Ville collabore avec l'office médico-pédagogique de l'époque. En 1952, une première psychologue est engagée, puis en 1961 une logopédiste. En 1984, les prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS), qui sont à la charge des communes, s'organisent en fonction de la nouvelle loi scolaire. L'équipe lausannoise s'étoffe progressivement.

Au début des années 2000, à la suite d'EtaCom, le Canton reprend à sa charge toutes ces activités PPLS. Une convention est signée entre le canton de Vaud et la Ville de Lausanne le 1^{er} septembre 2003. Dès 2008 et dans le cadre de la RPT, l'assurance invalidité (AI) réduit ses contributions et ses prestations d'aide aux enfants et aux jeunes qui sont reprises par le Canton, notamment en ce qui nous concerne la logopédie et la psychomotricité. Il est vrai que, depuis 2005, les effectifs des psychologues, des psychomotriciens et des logopédistes en milieu scolaire n'ont pas bougé, alors que le nombre d'élèves et les demandes ont pris l'ascenseur. Toutefois, le Service de psychologie scolaire a obtenu du Canton 0.4 ept en été 2012, afin d'épauler la psychologue en charge des classes d'accueil.

Actuellement, la future loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) – qui remplacera l'actuelle loi sur l'enseignement spécialisé de 1977 et redéfinira l'ensemble des mesures d'aide et les principes d'organisation – est en chantier. La commission de Grand Conseil doit rendre son rapport dans le courant

de l'automne 2014, puis le plénum statuera. Le chapitre 7.2 de l'exposé des motifs propose que les effectifs des services PPLS s'adaptent à l'évolution démographique des élèves (comme pour les enseignants). Si cette solution est retenue, les services de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire verraient leur surcharge, devenue chronique, se réduire.

La Municipalité suit de près le processus législatif et maintient des contacts réguliers avec le Département de la formation de la jeunesse et de la culture.

10^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre pour que l'effectif des 48 apprentis au C-FOR! soit atteint dans les plus brefs délais, en conformité avec l'objectif qu'elle s'est fixé.*

Réponse : Avec le rapport-préavis N° 2006/64, la Municipalité s'était fixé comme objectif de porter l'effectif des apprentis formés par la Ville à 200 (117 en 2005) d'ici 2015. Une des mesures importantes pour atteindre cet objectif était de tripler le nombre d'apprentis formés par le centre de formation des polymécaniciens (16 apprentis en 2005), situés alors à la route de Genève, en créant le C-FOR! sur le site de Malley. Ce nouveau centre de formation a ouvert ses portes en 2008.

A la rentrée scolaire 2013, l'Administration communale comptait 195 apprentis répartis dans 30 professions différentes. Pour sa part, le C-FOR! a assuré la formation de 38 apprentis pour les filières d'automaticien, de polymécanicien et de constructeur d'appareils industriels. Avec une augmentation de 22 apprentis, le C-FOR! est en dessous des objectifs fixés en 2006 et le restera d'ici 2015.

En effet, une formation de qualité doit s'accompagner, une fois la formation de base acquise, d'un travail de production sur des projets réels et utiles à l'entreprise. Depuis 2006, les heures de production répondant à ce critère ont pu être régulièrement augmentées pour passer d'environ 1'800 heures à près de 4'000 heures par année pour l'ensemble du C-FOR!. Pour continuer à augmenter le nombre d'apprentis sans diminuer la qualité de la formation, il faut trouver encore 1'000 heures de production régulière. Les solutions les plus évidentes ayant été épuisées, de nouvelles pistes doivent être explorées. Le C-FOR! envisage par exemple un nouveau modèle de formation comprenant une formation de base de deux ans réalisée au centre de Malley, puis une formation élargie de deux ans dans une usine ou un service technique de l'administration, qui bénéficierait ainsi d'apprentis immédiatement aptes au travail. Des collaborations avec d'autres entités formatrices sont également envisagées. Un nouveau travail de conviction auprès des services qui ne collaborent que peu ou pas encore à la formation est aussi prévu.

Ces mesures prendront du temps à être mises en œuvre, d'autant plus que le centre rencontre des difficultés à recruter des formateurs et fonctionne actuellement en effectif réduit. L'objectif de 48 apprentis ne sera pas atteint en 2015, mais plutôt vers 2020, les mesures pour augmenter le travail de production étant difficiles à réaliser dans l'immédiat.

La qualité de la formation dispensée au C-FOR! – qui assure également des cours inter-entreprises et bénéficie ainsi d'une subvention annuelle substantielle – est reconnue au niveau cantonal. Le C-FOR! occupe une place importante dans l'offre de formation pour les jeunes au niveau régional. Les apprentis sortants sont de très bon niveau et contribuent au rayonnement du centre. Cette excellente assise est une base solide pour continuer à augmenter le nombre d'apprentis.

